



HAL
open science

Mariage en Limousin. Evolution séculaire et identité d'une population rurale

Emile Crognier, Daniel Bley, Gilles Boëtsch

► **To cite this version:**

Emile Crognier, Daniel Bley, Gilles Boëtsch. Mariage en Limousin. Evolution séculaire et identité d'une population rurale. Editions du CNRS, 138 p., 1984, 2222034515. hal-01986869

HAL Id: hal-01986869

<https://hal.science/hal-01986869>

Submitted on 13 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MARIAGE EN LIMOUSIN

évolution séculaire et identité
d'une population rurale

le canton de Châteauponsac 1870-1979



Editions du CNRS



MARIAGE EN LIMOUSIN

Évolution séculaire et identité
d'une population rurale

Le canton de Chateauponsac
(1870-1979)

MARIAGE EN LIMOUSIN

Évolution séculaire et identité
d'une population rurale

Le canton de Chateauponsac
(1870-1979)

par

Émile CROGNIER
Daniel BLEY, Gilles BOETSCH

Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique
15, Quai Anatole France — 75700 PARIS

1984

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Émile CROGNIER

Maître de recherche au C.N.R.S.

Des variations régionales dans les génômes des populations sont perceptibles en France, aussi bien par exemple dans l'aspect physique des individus, que dans les répartitions des fréquences d'antigènes sanguins ou l'incidence de diverses affections congénitales. L'importance de l'espace géographique concerné, celle du nombre d'êtres humains qu'il renferme, aident à comprendre qu'il puisse s'opposer des obstacles à l'homogénéisation des caractères génétiques au niveau national.

Ce sont des observations du même ordre qui conduisirent le généticien Dahlberg (1929) à appliquer aux populations suédoises le concept d'isolat génétique, c'est-à-dire à scinder la population nationale en unités plus petites, mais plus conformes au concept de la panmixie. Ce souci de confronter les modèles théoriques de la génétique des populations à la réalité des groupes humains, incita par la suite les chercheurs à accorder un intérêt particulier à l'étude des petites populations endogames. D'envergure restreinte et d'organisation supposée relativement simple, elles furent perçues comme de véritables « laboratoires naturels » (Jacquard, 1971). Cet attrait, partiellement légitimé par l'urgence dans laquelle on se trouvait d'étudier ces micro-sociétés qui disparaissent rapidement du monde moderne, s'est traduit sur le plan des connaissances par un incontestable affinement des conceptions génétiques touchant les populations humaines. Langaney (1976) l'analyse comme une double prise de conscience : celle de « l'énorme variabilité génétique interne de toutes les populations, même les plus isolées » et celle du rôle parfois prépondérant que tiennent dans l'évolution biologique des populations, les facteurs qu'on ne peut introduire dans les modèles de la théorie génétique ; tels les événements historiques ou les comportements culturels et sociaux.

Du fait même de leurs particularités sociologiques qui interdisent le plus souvent la généralisation de leurs résultats, les isolats ne peuvent représenter pour l'étude des interférences entre domaines biologique et socio-culturel, le véhicule privilégié qu'ils constituent pour certains aspects des structures génétiques. C'est à partir de populations

plus communes, incluses dans les vastes continuum humains continentaux, que les recherches de cette nature doivent être poursuivies.

Ce choix nécessaire entraîne en corollaire l'abandon d'une des idées-force qui firent la fortune des études d'isolat : celle que le chercheur puisse maîtriser la totalité de l'information souhaitable et mesurer les interactions des variables avec la rigueur propre aux sciences expérimentales. Dans les « mainstream populations » (Roberts & Rawling, 1974), de telles illusions sont révolues. Le groupe s'inscrit dans des flux génétiques, démographiques, sociaux, dont les origines et les manifestations complètes ne sauraient être appréhendées par le seul truchement de son étude. L'ambition de celle-ci se borne dès lors à évaluer dans quelle mesure il s'en trouve affecté. Complexification inévitable des situations observées, qui trouve sa contrepartie dans la meilleure représentativité des résultats obtenus.

Au stade où sont parvenues les recherches concernant les mécanismes charnière du biologique et du social, les rapprochements synthétiques des variables explorées sont encore peu aisés. Les études approfondies se limitent à aborder tel ou tel aspect des phénomènes : les migrations ou les mariages par exemple, mais difficilement l'un et l'autre. Le travail qui est présenté ici obéit à cette règle implicite. Il ne prend en compte pour l'étude d'une population rurale française qu'une seule grande caractéristique : les mariages. Dans l'intervalle de temps de 110 ans que couvre cette étude, c'est sur plus de 6 000 mariages cependant, que porte l'information rassemblée au total.

PRÉSENTATION DE L'ENQUETE

Pendant les 110 dernières années, de nombreux évènements ont provoqué l'évolution sociale et économique, mais aussi démographique et génétique des populations rurales. L'infiltration progressive des manifestations de la société englobante dans le tissu social paysan : développement des moyens de communication, scolarité obligatoire, aide sanitaire et sociale, innovations techniques tendant à rendre plus égales et plus faciles les activités et les conditions matérielles de la vie, phénomènes accompagnant le développement nouveau d'emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire (en particulier les migrations de travailleurs), traumatisme des guerres enfin, ont conduit à l'extinction du monde paysan, assimilé purement et simplement par la société industrielle (Mendras, 1976).

On sait quelles ont été dans toute l'Europe les conséquences biologiques de la dissolution des sociétés paysannes : les importants travaux de démographes tels ceux de J. Sutter en France, ont montré que l'éclatement des cercles endogames des populations rurales s'était traduit par une intensification du brassage des caractères génétiques et la résorption progressive des particularités biologiques autrefois associées à telle ou telle communauté (Sutter et Tabah, 1951, 1955 ; Sutter et Al., 1972). C'est qu'en effet les unions sont responsables de la redistribution des gènes au cours des générations successives. Elles présentent donc une importance capitale pour la survie biologique du groupe et il n'y a pas lieu de s'étonner si dans pratiquement toutes les sociétés humaines, elles font l'objet d'une codification sociale qui cherche à en contrôler étroitement les modalités.

Acte social dont la finalité consiste à stabiliser au mieux des intérêts collectifs un comportement individuel qui exprime dans sa variabilité les multiples critères présidant au choix du conjoint, le mariage est comme l'a dit et montré Girard (1964), une institution cependant fort sensible aux mouvements sociaux. L'observation des variations des attitudes matrimoniales est un bon indicateur des évolutions sociales. Or comme le mariage est le principal ordonnateur de l'arrangement des gènes à chaque génération, il constitue également un bon moyen d'apprécier l'évolution des pools géniques lorsque la collecte d'informations biologiques est peu praticable sinon impossible (cf. Sutter et Tabah, 1955, Sutter, 1958).

Le mariage est donc un exemple typique d'une caractéristique individuelle et collective, à la fois pleinement biologique et pleinement sociale. Lorsque son expression fait l'objet d'un enregistrement systématique et minutieux comme c'est le cas en France, il fournit aux chercheurs un document d'une exceptionnelle valeur en vue d'appréhender les concepts de population biologique et de population sociale dans la réalité d'une collectivité humaine. Cependant, l'examen à un instant précis de la configuration des unions ne traduit pas dans quelle dynamique s'inscrivent ces concepts. Pour parvenir à cette connaissance, il est nécessaire d'analyser les modifications des comportements matrimoniaux dans le temps. Tâche sans doute facultative pour l'étude des sociétés primitives où l'évolution des structures est lente, elle est par contre indispensable dans les sociétés rurales européennes, sachant à quels remaniements profonds ces dernières se sont trouvées contraintes depuis le début de l'ère industrielle.

Le présent travail a pris en considération cette nécessité, puisqu'il a pour objectif principal de décrire l'évolution des structures matrimoniales survenue au cours des 110 dernières années dans les six communes qui forment le canton de Chateauponsac.

Le lieu de l'enquête : situation géographique, histoire démographique et sociale

Le canton de Chateauponsac situé à une quarantaine de kilomètres au nord de la ville de Limoges, se trouve dans la moitié septentrionale du département de la Haute-Vienne. Cette région, la « Basse-Marche », est une zone de transition entre le cadre naturel des régions du Massif Central et les plaines et plateaux de Charente, du Poitou et du Berry. Les derniers soubresauts du plissement hercynien s'y manifestent, donnant un relief mamelonné très érodé (altitude 300-500 m), entaillé par de nombreuses rivières. Le sous-sol granitique ou schisteux conditionne un couvert végétal où les éléments acidophiles sont largement dominants. Chataigniers, chênes, bouleaux, bruyères, ajoncs, fougères peuplent les espaces que n'ont pas annexés les herbages. Le paysage aménagé est traditionnellement bocager, autrefois dévolu à une polyculture de subsistance qui a laissé place de nos jours à l'élevage des ovins et bovins, qui constituent l'activité essentielle de l'agriculture limousine présente.

Par sa superficie (17 152 ha) et par la densité de sa population (31 hab./km² en 1975), le canton de Chateauponsac (figure 1) est légèrement en retrait des valeurs moyennes des cantons ruraux de la Haute-Vienne (respectivement 20 908 ha et 38 hab./ km² en 1975). Il regroupait six communes jusqu'au début de l'année 1973, date à partir de laquelle la plus petite d'entre-elles, Saint-Priest-le-Betoux, fut rattachée à sa voisine : Saint-Sornin-Leulac.

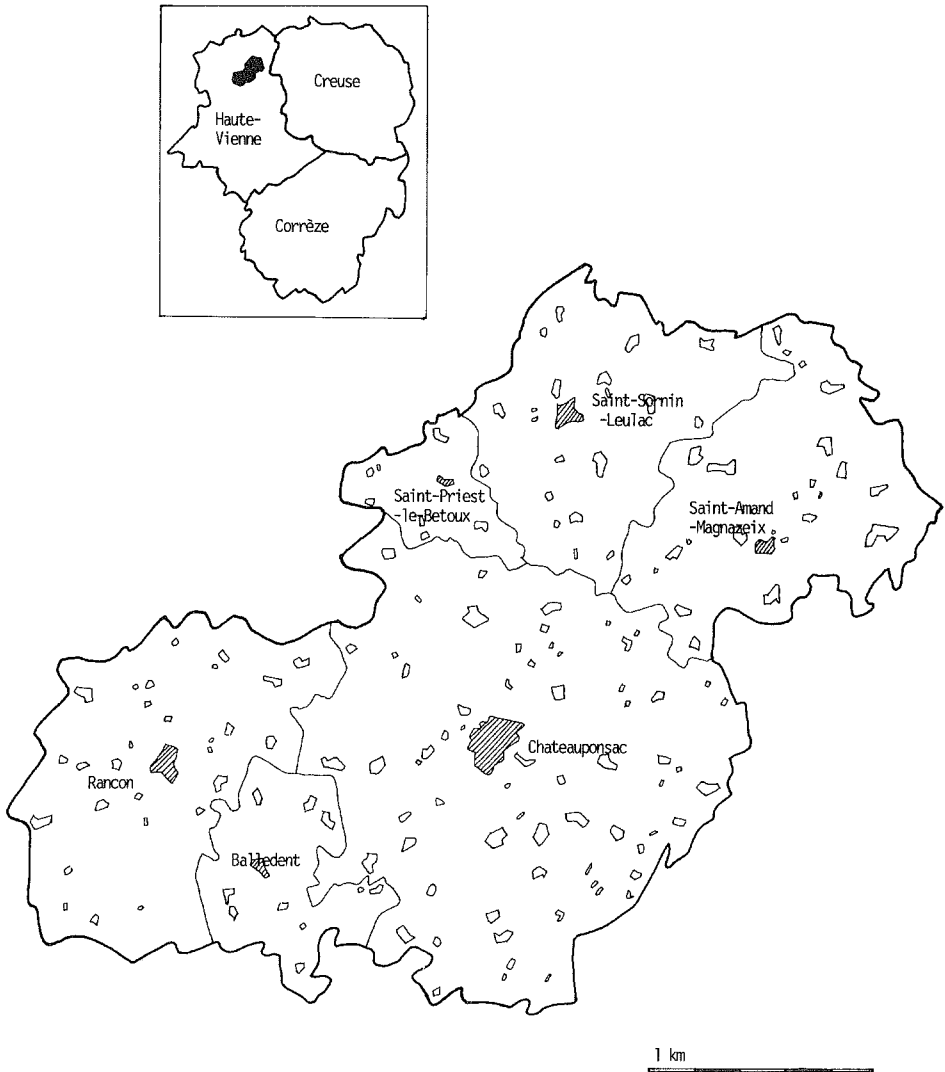


Figure 1 : Le canton de Chateauponsac

Ces communes diffèrent par leur superficie et par l'importance de leur population :

commune de Chateauponsac	: 6732 ha,	2849 hab (1975),	densité 42 hab/km ²
commune de Balledent	: 1202 ha,	291 hab ("),	densité 24 hab/km ²
commune de Rancon	: 3243 ha,	733 hab ("),	densité 23 hab/km ²
commune de St-Amand-Magnazeix	: 2856 ha,	705 hab ("),	} densité 27 hab/km ²
commune de St-Sornin-Leulac	: 2480 ha,	672 hab ("),	
commune de St-Priest-le-Betoux	: 639 ha,	---	

La commune de Chateauponsac, chef-lieu du canton, présente le bourg le plus important. Il regroupait 58% de la population communale en 1975, contre 32% pour celui de Rancon, 22% pour celui de St-Sornin-Leulac, 27% pour celui de St-Amand-Magnazeix, 21% pour celui de Balledent et seulement 6% pour celui de St-Priest-le-Betoux. L'habitat est peu aggloméré dans cette région. Hormis les bourgs, l'unité collective d'habitat est le hameau. On en compte 188 sur le territoire du canton. Cette dispersion est cependant bien atténuée à l'heure actuelle, où l'exode rural a d'abord frappé la population éparsée. Ainsi on notera qu'au recensement de la population de 1886, on ne comptait que 23% des habitants de la commune de Chateauponsac agglomérés au bourg. On peut supposer que cette modalité d'occupation du territoire, n'a pas été sans conséquences sur la perception qu'a l'individu de son espace physique et social et donc éventuellement sur ses choix matrimoniaux. Cette influence possible de la structure fine de la répartition de la population au niveau de la circulation des conjoints dans l'espace intra-communal et intra-cantonal, fait l'objet de l'étude présentée par D. Bley (cf. infra).

Outre la distribution de l'habitat, les grands facteurs démographiques sont susceptibles d'avoir exercé des pressions sur la structure matrimoniale. A cet égard, l'évolution du canton de Chateauponsac est un bon exemple des transformations qui ont touché les milieux ruraux limousins depuis la seconde moitié du 19ème siècle. La courbe des recensements généraux de sa population nous indique deux maximums démographiques au cours de ce siècle. Le dernier, qui est atteint en 1896 est suivi après quelques années de relative stabilité, par une décroissance qui sera définitive tout au long du 20ème siècle (figure 2).

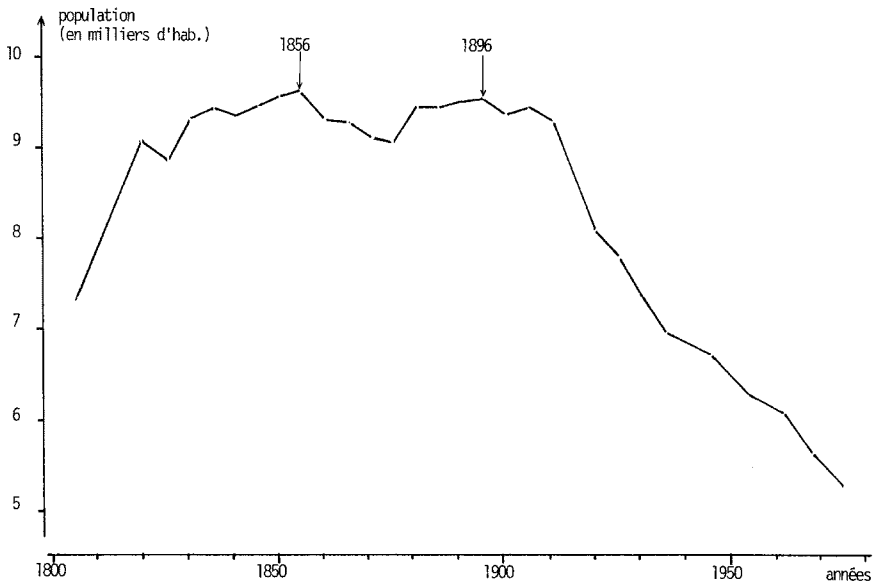


Figure 2 : Évolution numérique de la population du canton de Chateauponsac de 1806 à 1975 (sources : recensements généraux de la population)

Cette récente tendance à la dépopulation qui se manifeste sous une forme aigue à partir de l'après-guerre de 1914-1918, est une nouvelle expression d'un problème qui semble avoir été posé en permanence aux populations limousines depuis le 16ème siècle : celui du déséquilibre entre les ressources qu'offre un sol pauvre et l'excédent démographique provoqué par l'accroissement naturel des populations. La solution avait jusqu'alors consisté dans l'émigration temporaire, principalement dans les villes, d'une fraction de la population masculine active, employée dans les travaux du bâtiment (maçons, tailleurs de pierre, paveurs, terrassiers, tuiliers, charpentiers, couvreurs, scieurs de long...). L'ampleur de ces mouvements saisonniers n'a cessé de croître au cours des 18ème et 19ème siècles. Ainsi, pour le département voisin de la Creuse où des estimations quantitatives ont pu être établies, on notait 6 000 migrants en 1695, qui devinrent 15 000 en 1768, 34 000 en 1838, 40-50 000 en 1880 et plus de 82 000 en 1891. En 1860, ils représentaient 35% de la population masculine active (Carron, 1965). Le mouvement migratoire en Basse-Marche paraît tout à fait comparable à ce qu'il était en Creuse. Ainsi dans le canton de Chateauponsac, on observe que de 1870 à 1879, 42% des hommes qui se marient déclarent être maçons (cf. Crognier, infra). Sachant qu'en l'absence de migration, les maçons représentent environ 5% des professions exprimées dans les mariages, ce serait donc environ 37% de migrants qu'il faudrait compter à cette période parmi les actifs masculins du canton en ne tenant compte que des seuls maçons.

Ces migrants saisonniers forment un complexe facteur d'évolution pour les populations sédentaires. Comme le souligne Corbin (1972, 1975), ils provoquent d'abord sur le plan économique, un considérable afflux de numéraire dans les campagnes. Une fraction importante de celui-ci étant investie dans l'achat de terres, il va en résulter une surévaluation du bien foncier qui conduira en fin de compte au morcellement de la grande propriété au bénéfice des petites et moyennes. Cet argent qui élève le niveau de vie local (amélioration de l'alimentation et de l'hygiène), est indirectement la cause d'un abaissement de la mortalité. Mais par ailleurs, le phénomène migratoire affecte d'autres paramètres démographiques en imposant ses rythmes propres à la nuptialité et à la fécondité. Etant donné que les travaux du bâtiment s'effectuent en ville du printemps à l'automne, les campagnes saisonnières écartent les migrants de leur foyer d'avril à novembre. Dans les cantons de migrants on constate alors une concentration de la nuptialité pendant les mois de janvier et février, tandis que les naissances se groupent surtout de septembre à janvier. En outre, la natalité paraît être abaissée dans ces populations, par suite d'une plus grande pratique du contrôle des naissances.

Ce changement dans les mentalités qui est décelable à propos du contrôle des naissances, se manifeste à d'autres égards : ces ruraux que le travail en ville éloigne des travaux agricoles aux moments précis où ils sont les plus intenses, vont devoir déléguer au moins une partie de leurs responsabilités aux femmes, qui assureront à leur place la marche de l'exploitation, mais vont aussi fréquemment voir s'affaiblir leur goût de l'agriculture. Vers la fin du 19ème siècle, de plus en plus nombreux seront ceux qui prolongeront leur séjour en ville, accompagnés de leur famille et ne revenant au pays que tous les deux ans. Si bien que lorsque cet emploi saisonnier se tarira avec la guerre de 1914-1918, ils formeront les premiers contingents de l'exode rural.

Pour une majorité de migrants cependant, la seule référence sociale demeure celle de leur communauté d'origine et comme en témoignent les acquisitions de terres, les séjours en ville n'ont d'autre but que d'améliorer leur position sociale de retour au pays. Ces hommes qui sont souvent des aînés de familles agricoles cherchant à dédommager

leurs puinés avec lesquels ils ne partagent pas l'héritage de l'exploitation paternelle, ou encore des cadets qui économisent pour reconstituer un patrimoine, posent le problème de leur intégration dans la société rurale. On sait qu'ils ont une image sociale forte (l'expérience de la vie urbaine jointe à l'indépendance monétaire, en font des concurrents pour les notables et de beaux partis pour les filles à marier). Cependant, on peut se demander jusqu'à quelle limite ils demeurent identifiés aux paysans et notamment aux cultivateurs. Un élément de réponse peut être apporté par l'étude des alliances matrimoniales, aspect de la distribution des mariages qui est traité par G. Boetsch (cf. infra).

L'exemple des populations rurales limousines indique donc que dans ces vastes ensembles humains ouverts, les concepts de population biologique et de population sociale sont déterminés en permanence par un complexe et fluctuant réseau d'interactions. En Limousin, celui-ci inclut principalement les modes d'occupation de l'espace, leur évolution liée aux transformations de la perception et de la signification des distances et l'évolution des groupes sociaux. C'est donc par l'analyse du rôle tenu par l'espace géographique et par les structures socio-professionnelles, qu'il convient avant tout d'envisager les concepts de population biologique et de population sociale, ainsi que leurs influences mutuelles dans le canton de Chateauponsac.

Le matériel et la méthode

Chaque acte d'état-civil ayant trait au mariage et établi du 1er janvier 1870 au 31 décembre 1979 dans les six communes du canton de Chateauponsac, a fait l'objet d'une exploitation informatique qui a été développée sur la base des 35 variables suivantes, transcrites à partir des données originales :

- 1 – commune du mariage
- 2 – nature du mariage (cf. annexe 1)
- 3 – jour du mariage
- 4 – mois du mariage
- 5 – année du mariage
- 6 – jour de naissance de l'époux
- 7 – mois de naissance de l'époux
- 8 – année de naissance de l'époux
- 9 – jour de naissance de l'épouse
- 10 – mois de naissance de l'épouse
- 11 – année de naissance de l'épouse
- 12 – lieu de naissance de l'époux (cf. annexe 2)
- 13 – lieu de naissance de l'épouse (cf. annexe 2)
- 14 – typologie des lieux de naissance (cf. annexe 3)
- 15 – lieu de résidence de l'époux (cf. annexe 2)
- 16 – lieu de résidence de l'épouse (cf. annexe 2)

- 17 – typologie des lieux de résidence (cf. annexe 3)
- 18 – distance (hm) entre lieux de naissance et de résidence de l'époux
- 19 – distance (hm) entre lieux de naissance et de résidence de l'épouse
- 20 – distance entre les lieux de naissance des époux (hm)
- 21 – distance entre les lieux de résidence des époux (hm)
- 22 – lieu de résidence des parents de l'époux (cf. annexe 2)
- 23 – lieu de résidence des parents de l'épouse (cf. annexe 2)
- 24 – distance (hm) entre les lieux de résidence des parents des époux
- 25 – profession de l'époux (cf. annexe 4)
- 26 – profession de l'épouse (cf. annexe 4)
- 27 – profession du père de l'époux (cf. annexe 4)
- 28 – profession de la mère de l'époux (cf. annexe 4)
- 29 – profession du père de l'épouse (cf. annexe 4)
- 30 – profession de la mère de l'épouse (cf. annexe 4)
- 31 – statut du père de l'époux (cf. annexe 5)
- 32 – statut de la mère de l'époux (cf. annexe 5)
- 33 – statut du père de l'épouse (cf. annexe 5)
- 34 – statut de la mère de l'épouse (cf. annexe 5)
- 35 – un contrat de mariage a-t-il été établi ?

Plus de 6 300 actes ont été traités ainsi. Cependant, un petit nombre d'entre-eux concernait des couples qui n'étaient rattachés à la région que par des liens circonstanciels (ex. : deux réfugiés lorrains se sont mariés en 1941 à Chateauponsac, puis ont regagné leur région à la fin des hostilités). Ces cas ont été omis dans le dépouillement informati- que de l'enquête, si bien que l'analyse n'a finalement porté que sur 6 287 mariages.

L'analyse a été effectuée en utilisant pour les traitements d'ensemble, le logiciel O.S.I.R.I.S., implanté au Centre Inter-Régional de Calcul Electronique du C.N.R.S. à Orsay. L'analyse des données isonymiques a été faite manuellement.

PREMIÈRE PARTIE

**ATTITUDES MATRIMONIALES,
CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES**

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

Émile CROGNIER
Maître de recherche au C.N.R.S.

LES MARIAGES ET L'ESPACE GEOGRAPHIQUE

1 – Endogamie communale, endogamie cantonale

Les circonstances historiques ont fait que le continuum humain des zones rurales s'est trouvé découpé en unités d'abord paroissiales sous l'ancien régime, puis communales à partir de 1790. Les deux structures, sinon systématiquement superposables, sont cependant dans bien des cas homologues. Par volonté institutionnelle d'abord, mais aussi par l'analogie de leurs fonctions. Ce sont les unités de base de la vie collective, au niveau desquelles se règlent les questions fondamentales de l'organisation sociale. Dès lors, l'hypothèse qu'elles forment également les unités de territoire et de population que l'individu identifie comme son groupe endogame paraît plausible. La plupart des auteurs l'admettent comme un postulat. Dans le cas du canton de Chateauponsac, un léger doute provient du fait que deux écarts à la succession paroisse-commune se sont produits. La commune de Chateauponsac a regroupé deux paroisses, Saint-Pierre et Saint-Thyrse, tandis que celle de St-Amand-Magnazeix a annexé la paroisse de La-Bussière-Rapy qui est devenue l'un de ses hameaux. En dépit de cela nous accepterons comme hypothèse de travail celle qui fait de la commune l'unité minimum d'endogamie. (D. Bley étudie dans sa contribution, la distribution des mariages à l'échelle intra-communale).

Si la commune correspond à un vécu pour la population, il n'en va pas de même à propos de la structure cantonale. On sait que celle-ci n'a été créée en 1789 qu'en vue de constituer la circonscription dans laquelle devaient être élus les conseillers généraux. Restée une entité administrative, il y a peu de chances qu'elle exerce une influence sensible sur le comportement des individus.

Les taux d'endogamie

Entre 1870 et 1979, le pourcentage des mariages contractés entre individus natifs d'une même commune est de 21,5 %. Si l'on mesure l'endogamie à partir des lieux de résidence pré-nuptiale, le taux s'élève à 42,7 %. Ces résultats ne sont en rien exceptionnels. Ils correspondent fort bien à ceux qui ont été trouvés en France lors d'enquêtes précédentes. Girard (1964) obtient ainsi un pourcentage de mariages entre natifs de la même localité de 21,6 %, lors d'une enquête à échelle nationale où les unions prises en considération avaient principalement été contractées entre 1920 et 1958. Sutter (1958) trouve par ailleurs un taux d'endogamie par rapport à la commune de résidence, qui varie de 41,9 % (1870-1877) à 29,9 % (1946-1954) dans le département du Loir-et-Cher.

Il n'en demeure pas moins que l'espace communal est loin d'avoir exprimé l'envergure des cercles de mariage au cours des 110 dernières années. L'espace cantonal y parvient à peine mieux, puisqu'il ne permet d'élever les taux d'endogamie qu'à 36,1 % (en fonction des lieux de naissance) et à 58,3 % (par rapport aux lieux de résidence).

Cependant, il y a peu d'intérêt à estimer les dimensions de l'aire matrimoniale à partir de l'accumulation de la totalité des données, sachant que cette société rurale actuelle ne conserve guère de traits communs avec celle qu'elle fut il y a un siècle. Aussi, est-il plus instructif d'observer les variations des taux d'endogamie calculés par périodes décennales. Les fréquences des mariages intra-communaux fonction des lieux de naissance ou des lieux de résidence suivent une évolution très similaire (figure 3). On observe une décroissance régulière, pratiquement linéaire. Alors que 31 % des conjoints de 1870-79 sont nés dans la même commune et que 53 % d'entre-eux y résidaient tous deux avant le mariage, ces taux tombent respectivement à 7 % et 28 % pour la période 1970-79. Les coefficients de régression linéaire des équations ajustées aux courbes observées, indiquent que les mariages intra-communaux décroissent respectivement de 2,3 % et 2,1 % tous les 10 ans. L'ajustement des droites n'est pourtant pas parfait car des changements passagers d'attitude affectent la régularité du processus. Le premier correspond chronologiquement à une diminution momentanée du taux d'endogamie communale lors de la décennie 1910-19. Effet secondaire de la guerre, qui accroît le brassage des populations pendant cette période et par voie de conséquence, altère apparemment les attitudes traditionnelles. Le second écart se place pendant les années 1950-59. L'endogamie par rapport aux lieux de naissance retrouve alors un gain de fréquence, qui traduit sans doute l'état d'une population pour laquelle l'emploi non agricole est momentanément satisfait sur place grâce à l'essor local d'activités secondaires (mines, usines) et tertiaires. Cet effet est encore plus net lorsqu'on considère les mariages selon les lieux de résidence. Il n'est d'ailleurs dans ce cas que la prolongation d'un état qui s'était établi pendant la décennie précédente, mais dans deux des six communes seulement : Chateauponsac et Rancon, c'est-à-dire celles qui présentent les bourgs les plus développés.

On est conduit à des résultats analogues lorsqu'on adopte le territoire cantonal et non plus communal, comme aire d'endogamie. En 1870-79, environ 50 % des personnes mariées dans le canton de Chateauponsac sont nées dans l'une de ses communes et près de 70 % y résident. Ces taux tombent respectivement à 15 % et 30 % en 1970-79. Les décroissances observées sont un peu plus accusées que celles qui affectent les taux de mariage intra-communaux. Les coefficients de régression des droites ajustées aux observations montrent en effet une chute des fréquences de mariages intra-cantonaux, de 3,5 % (par rapport aux lieux de naissance) et de 3,3 % (par rapport aux lieux de rési-

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

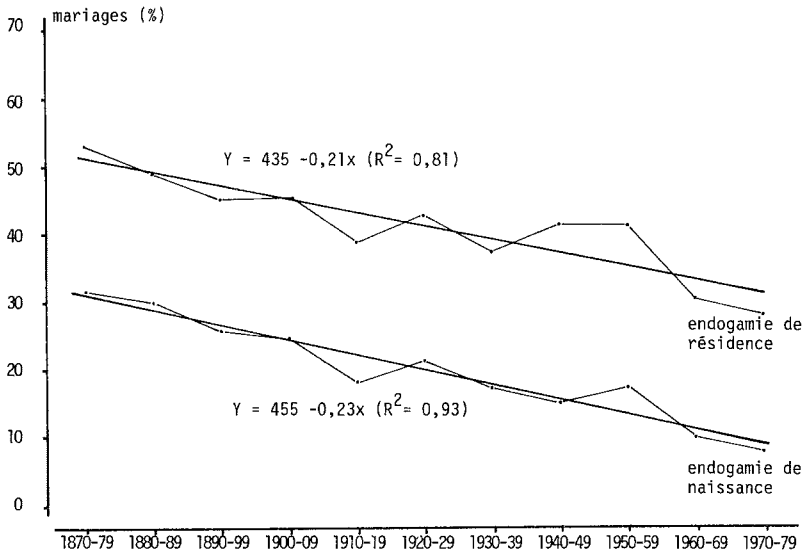


Figure 3 : Évolution décennale des mariages intra-communaux (données cumulées des six communes du canton de Chateauponsac)

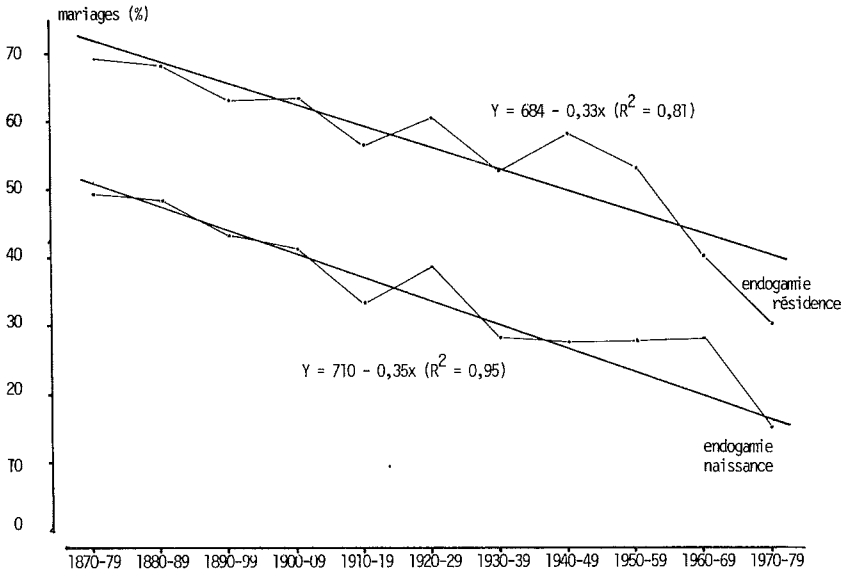


Figure 4 : Évolution décennale des mariages intra-cantonaux

dence), tous les 10 ans (figure 4). Les fluctuations de l'endogamie cantonale sont semblables à celles qui ont été observées au niveau communal : on observe la même diminution de l'endogamie au cours de la période 1910-19, suivie de la même récupération en 1920-29 (toutefois plus marquée au niveau cantonal). De même, on y retrouve l'accroissement d'endogamie des années 1940 à 1960, avec toutefois une extension de celle-ci jusqu'en 1970 pour les mariages selon les lieux de naissance.

Ces observations nous conduisent à deux conclusions :

A aucun moment pendant la période étudiée, le territoire cantonal ne traduit l'essentiel de l'économie matrimoniale des communes qui le composent. L'envergure des cercles de mariage est donc plus vaste encore.

Si l'on pouvait s'attendre à une diminution progressive de la fréquence des unions contractées au sein d'une même commune, il n'était pas prévisible par contre qu'il en serait de même au niveau du canton. On pouvait imaginer que l'accroissement du nombre des mariages contractés entre individus nés ou résidant dans des communes différentes, se serait effectué au bénéfice de celles qui appartiennent au même canton. Il n'en est rien ; bien au contraire, les résultats indiqueraient plutôt une désaffection par rapport à ce type d'union. Cela confirme sans doute le caractère purement administratif de la structure cantonale, qui n'entre guère dans le vécu des populations. En termes de comportement matrimonial, cela appelle néanmoins une observation plus étendue de la distribution géographique des unions.

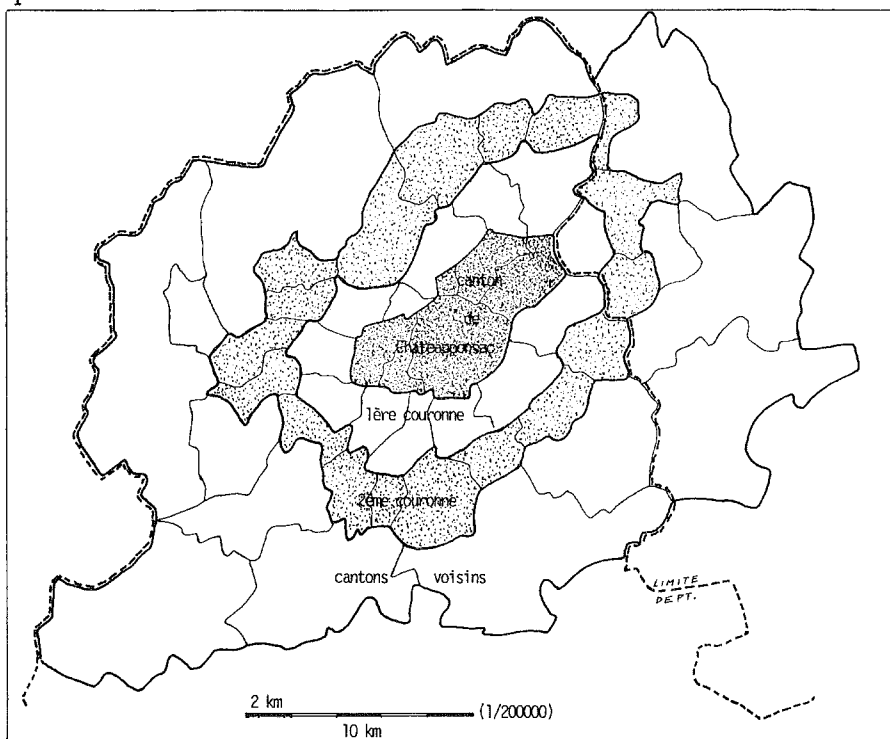


Fig. 5 : Subdivision concentrique de l'espace environnant le canton de Chateauponsac

2 – *Le cercle de mariage, ses variations d'envergure*

L'espace environnant le canton de Chateauponsac a été subdivisé en une succession de zones concentriques (figure 5), à partir des données qui se rapportent aux communes de naissance et de résidence :

- 1 – les deux époux sont nés/habitent le canton de Chateauponsac
- 2 – l'un des époux est né/habite le canton de Chateauponsac, l'autre est né/habite dans une commune contigüe (1ère couronne de communes)
- 3 – l'un des époux est né/habite le canton de Chateauponsac, l'autre est né/habite dans une commune appartenant à la 2ème couronne
- 4 – l'un des époux est né/habite le canton de Chateauponsac, l'autre est né/habite dans un canton voisin
- 5 – l'un des époux est né/habite le canton de Chateauponsac, l'autre est né/habite au-delà des deux couronnes de cantons qui entourent le canton de Chateauponsac.

Les fréquences de chacun de ces types de mariage, établies pour chacune des décennies observées, sont exprimées dans les tableaux 1 et 2 ainsi que dans les figures 6 et 7. Les résultats obtenus à partir des deux sortes de données (naissance et résidence) présentent une grande similitude. Dans les deux cas, on a vu que la part des unions contractées entre mariables du canton de Chateauponsac, évoluait selon une fonction linéaire décroissante du temps. Il n'en va pas de même pour ce qui concerne la part des mariages contractés avec des personnes provenant des environs immédiats. Jusqu'en 1950-59, les taux d'apports de conjoints en provenance des communes des deux premières couronnes et des cantons voisins restent remarquablement égaux. Une évolution toute récente (elle est indiquée à partir de 1960-69), montre un infléchissement de la participation des communes contigües au canton, partiellement ou totalement compensé par une augmentation concomitante des apports de conjoints des communes de la deuxième couronne et des cantons voisins.

En fait, le rôle tenu par les communes situées dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du chef-lieu du canton de Chateauponsac dans l'économie matrimoniale de celui-ci, ne s'est pratiquement pas modifié depuis 1870. Par contre, la participation des zones plus lointaines : autres cantons de la Haute-Vienne, départements environnants, autres régions de France ou hors frontières s'est progressivement accrue. Alors que les individus de cette catégorie n'étaient impliqués que dans un mariage sur vingt en 1870-79, ils le sont en 1970-79 dans un sur trois. Les figures 6 et 7 dans lesquelles on a rassemblé les conjoints issus des environs du canton de Chateauponsac en une seule catégorie, montrent bien que les apports extérieurs à la « petite région » sont les seuls compensateurs de la décroissance de l'endogamie cantonale.

Comme on pouvait le supposer, l'évolution du cercle géographique des mariages est conforme aux résultats qui ont été trouvés ailleurs en France et en Europe. Ce phénomène que Sutter (1954) avait appelé « rupture des isolats », se traduit par l'élargissement régulier des cercles de mariage. Mais alors que cette image pourrait laisser supposer que le processus qui s'accomplit consiste dans l'incorporation progressive, de proche en proche, de nouveaux territoires dans un réseau d'échanges matrimoniaux, les faits observés dans ce cas précis excluent un tel modèle.

Un des époux est né dans le canton de Chateauponsac L'autre est né :	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970
	1879	1889	1899	1909	1919	1929	1939	1949	1959	1969	1979
dans le canton de Chateauponsac	49.3	47.9	42.8	41.3	33.0	38.0	27.5	26.6	26.6	18.0	12.3
dans une commune de la 1 ^{re} couronne	23.3	23.3	22.8	22.9	23.8	20.5	22.2	16.6	19.5	13.6	9.0
dans une commune de la 2 ^e couronne	8.0	8.0	7.1	8.9	8.5	9.1	8.8	7.0	8.6	11.1	10.8
dans un canton du voisinage	4.4	5.6	6.1	7.6	5.6	4.8	4.9	5.2	4.4	11.0	6.6
dans une région plus lointaine	5.6	6.6	7.9	9.1	13.6	13.2	16.8	21.8	21.6	28.5	37.5
aucun des époux est né dans le canton	9.4	8.6	13.3	10.2	15.5	14.4	19.8	22.8	19.3	17.8	23.8

Tableau 1 : Pourcentages des divers types d'unions contractés dans les six communes du canton de Chateauponsac, en fonction des lieux de naissance

Un des époux réside dans le canton de Chateauponsac L'autre réside dans :	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970
	1879	1889	1899	1909	1919	1929	1939	1949	1959	1969	1979
le canton de Chateauponsac	68.9	67.6	64.1	62.8	56.5	60.2	52.1	57.8	53.1	39.3	29.0
une commune de la 1 ^{ère} couronne	20.3	19.3	21.8	20.7	24.3	17.8	22.5	15.7	18.1	15.0	11.8
une commune de la 2 ^e couronne	5.9	6.2	6.1	6.0	7.8	8.0	9.7	6.4	6.7	13.0	13.7
un canton du voisinage	1.6	2.8	2.6	3.7	2.9	2.8	2.9	1.2	2.7	5.4	6.6
une région plus lointaine	2.6	3.7	5.1	6.3	8.0	10.0	9.0	11.8	17.0	23.8	36.3
aucun des époux ne réside dans le canton	0.7	0.4	0.3	0.5	0.5	1.2	3.8	7.1	2.4	3.5	2.6

Tableau 2 : Pourcentages des divers types d'unions contractés dans les six communes du canton de Chateauponsac, en fonction des lieux de résidence pré-nuptiaux (La catégorie qui regroupe les mariages pour lesquels aucun des conjoints ne réside dans le canton, traduit les domiciliations)

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

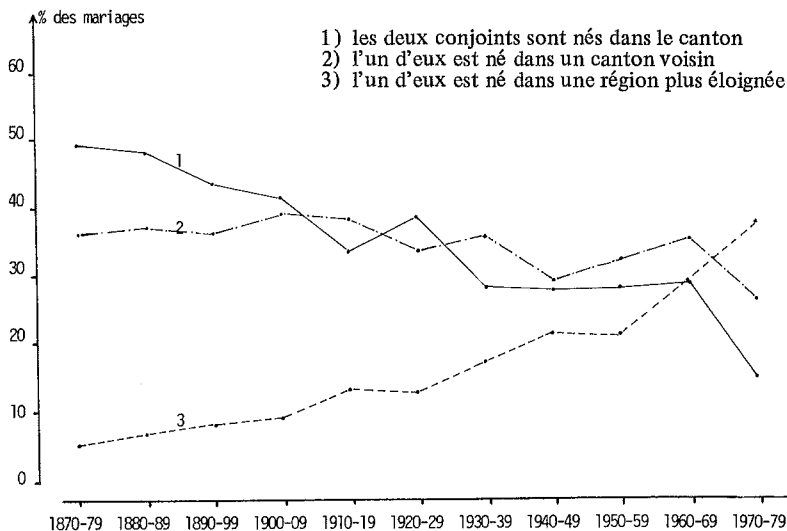


Figure 6 : Évolution décennale des fréquences des mariages endogames et exogames proches ou lointains, suivant les lieux de naissance des époux

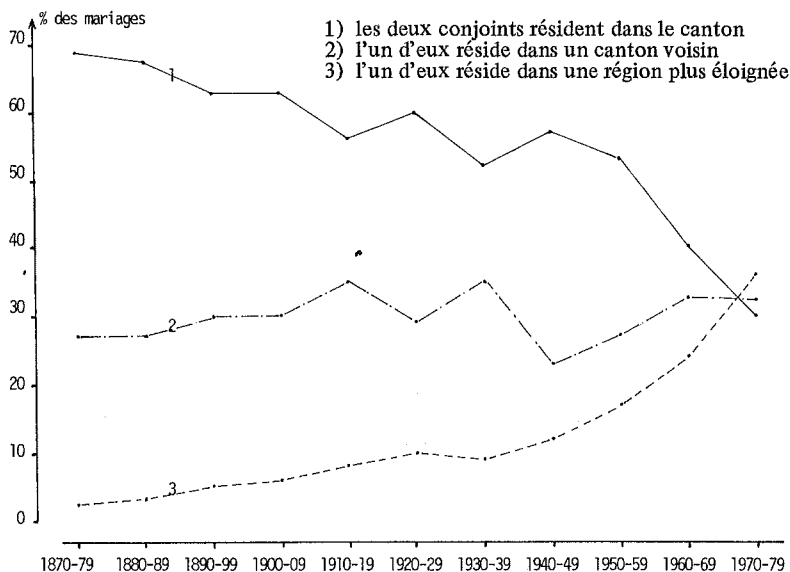


Figure 7 : Évolution décennale des fréquences des mariages endogames et exogames proches ou lointains, suivant les lieux de résidence des époux

S'il en était ainsi, nous observerions en effet une première évolution de la distribution des mariages qui serait une augmentation de la fréquence des échanges de conjoints avec les communes situées au voisinage immédiat du canton de Chateauponsac, avant que commence de se manifester l'accroissement de la participation des zones plus lointaines. Il n'est rien ; dans la mesure bien relative où l'on est en droit de considérer qu'il existait en 1870 des séries de pools géniques « communaux », ceux-ci se sont transformés par incorporation directe à un pool génique très vaste, celui que représenterait un groupe de départements, ou même la nation.

3 – *Le rôle du voisinage dans la distribution des unions*

La relative égalité avec laquelle les communes voisines du canton de Chateauponsac participent à son « marché » matrimonial, est un phénomène qui appelle une observation plus approfondie. Le rôle du voisinage dans l'échange de conjoints à l'intérieur d'une petite région est d'ailleurs un problème qui a suscité diverses études, essentiellement dans des populations européennes rurales (Sutter et Tran-Ngoc-Toan, 1957, Alström et Lindelius, 1966, Cavalli-Sforza, 1963). Toutes concourent à souligner le rôle fondamental tenu par la distance dans ce phénomène. Plus récemment cependant, Boyce, Kuchemann et Harrison (1967) ont établi un modèle des migrations matrimoniales, fondé sur le concept de la connaissance de l'espace avoisinant (*neighbourhood knowledge*). Dans ce modèle, la distribution des mariages en fonction de la distance prend en considération l'existence d'un point fixe (domicile) autour duquel l'individu rayonne, ainsi que le nombre de conjoints potentiels que peuvent offrir les populations avoisinantes. Le modèle prévoit une régression exponentielle des mariages en fonction de la distance, ce qu'une étude empirique des mariages dans une paroisse de l'Oxfordshire (Charlton-on-Otmoor) confirme. Dans ce cas, le meilleur ajustement de la courbe de régression du nombre des mariages pour cent habitants sur la distance, est obtenu par une courbe d'équation de la forme $Y = AX^{-b}$ avec $Y = 4,75^{-1,88}$. D'autres travaux, notamment ceux de Swedlund (1972) concernant une paroisse du Massachusetts confirmèrent la validité du modèle.

La particularité de cette méthode est de considérer les contributions d'une série de populations par rapport à un groupe central, indépendamment les unes des autres. La distribution qui en résulte peut alors être considérée comme une courbe moyenne des distances maritales et traduit non pas l'apport global de conjoints qu'offrent certaines limites de distance, mais plutôt les comportements moyens des individus (Harrison et Boyce, 1972).

L'aire prise en considération par les auteurs est variable selon les conditions locales d'occupation de l'espace. Fixée à 6 miles (9 km) dans le cas de Charlton-on-Otmoor, elle est de 15 miles (22 km) dans celui de Deerfield (Mass.). A Chateauponsac, elle est assimilable aux deux couronnes de communes qui circonscrivent le canton, ce qui représente une aire géographique d'une dizaine de kilomètres de rayon autour du bourg de Chateauponsac.

L'exogamie locale

Dans un premier temps, nous avons considéré l'ensemble de la population du canton de Chateauponsac comme une unité, pour laquelle nous avons cherché à dé-

crire les variations décennales de l'exogamie locale. Les informations analysées sont les distances entre lieux de résidence pré-nuptiale, l'origine du conjoint résidant dans le canton étant fixée arbitrairement au bourg de Chateauponsac, tandis que celle du conjoint extérieur est assimilée au chef-lieu de sa commune. Le nombre d'époux provenant d'une commune donnée est pondéré par le nombre d'habitants de la dite commune pendant la même période (d'après les recensements successifs de 1876, 1886, 1896, etc...).

Les distributions décennales des mariages « exogamiques locaux » sont conformes aux résultats obtenus ailleurs et d'une façon générale, au modèle exponentiel. Une seule réserve doit y être apportée, à propos de la décennie 1870-79, pour laquelle les mariages à très courte distance devenant exceptionnels, on se trouve avec une relation de forme linéaire. Pour les décennies antérieures, le meilleur ajustement des courbes de régression est obtenu avec une équation de type $Y = AX - B$, qui présente sur l'équation exponentielle $Y = Ae^{-x}$ l'avantage de conférer une meilleure cohésion aux régressions successives. On observe (tableau 3), que les valeurs de l'exposant B oscillent autour de -2 , exprimant ainsi le fait que la fréquence des mariages décroît approximativement selon une fonction du carré de la distance qui sépare les domiciles des conjoints.

Périodes	Equations de régression	R ²
1870 - 1879	$y = 372 x - 2.78$	0.47
1880 - 1889	$y = 216 x - 2.56$	0.52
1890 - 1899	$y = 360 x - 2.71$	0.51
1900 - 1909	$y = 187 x - 2.44$	0.49
1910 - 1919	$y = 82 x - 2.26$	0.42
1920 - 1929	$y = 56 x - 1.94$	0.48
1930 - 1939	$y = 208 x - 2.55$	0.58
1940 - 1949	$y = 61 x - 2.14$	0.41
1950 - 1959	$y = 83 x - 2.25$	0.59
1960 - 1969	$y = 21 x - 1.69$	0.37
1970 - 1979	$y = 8 x - 1.21$	0.25

Tableau 3 : Equations des courbes de régression ajustées aux observations, des fréquences de mariages pour 100 habitants des communes du voisinage du canton de Chateauponsac, sur leur éloignement exprimé en km (R² = coefficient de détermination)

Les courbes de régression de chacune des décennies (figure 8) expriment une tendance régulière à l'affaiblissement du rôle tenu par les communes les plus proches (à moins de 10 km), à mesure qu'on se rapproche de l'époque actuelle. Par contre, les communes situées dans une aire comprise entre 10 et 20 km de rayon autour du bourg de Chateauponsac, maintiennent à toutes les décennies une participation égale aux

mariages du canton, exprimant sous une autre forme l'observation précédente concernant la constance du rôle de la petite région dans cette économie matrimoniale.

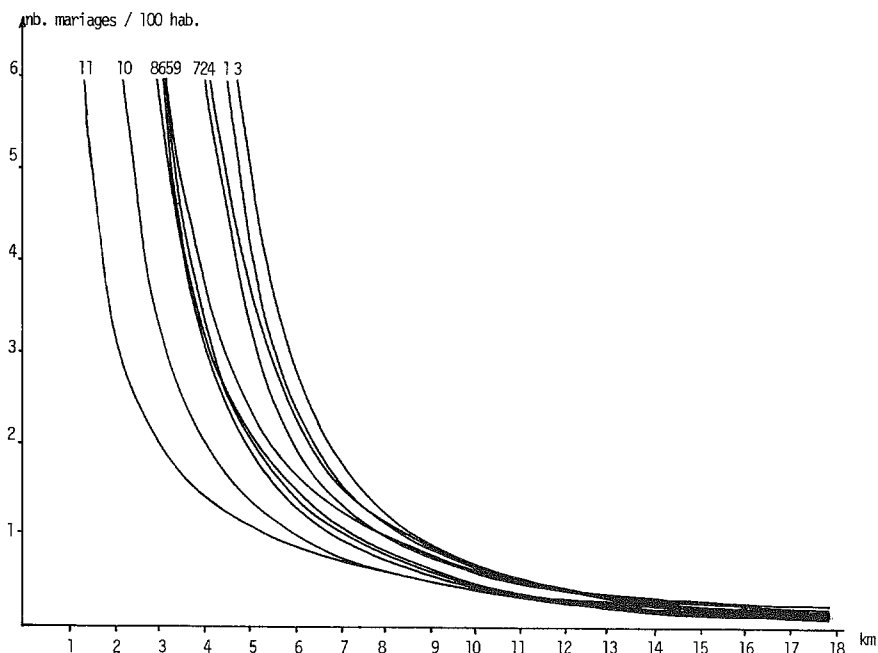


Figure 8 : Canton de Chateauponsac : courbes décennales de régression du nombre des mariages sur la distance (modèle du « neighbourhood knowledge »).
(Les décennies sont numérotées de façon croissante 1 à 11)

Les courbes de régression se regroupent en trois ensembles qui coïncident avec trois grandes périodes de l'histoire sociale de cette région : de 1870 à 1909, de 1910 à 1959, de 1960 jusqu'à 1979. En fait, la première césure est associée à l'entrée en guerre de 1914, ce que ne permet pas de saisir le découpage décennal. La figure 8 montre un écart dans cette chronologie des comportements matrimoniaux : celui de la décennie 1930-39, qui présente une incidence exceptionnelle de mariages avec les communes les plus proches pour cette époque, si bien qu'elle rejoint le groupe des courbes des décennies antérieures à la guerre de 1914-1918. C'est la décennie qui suit l'exode rural des années trente. La population qui n'a pas émigré représente alors certainement la part de celle des décennies antérieures, qui était le plus attachée aux comportements traditionnels, d'où sa convergence avec les attitudes de la société paysanne du début du siècle.

S'il est utile d'établir un panorama des comportements matrimoniaux ayant trait à l'exogamie locale pour l'ensemble des populations communales rassemblées en « population cantonale », on sait cependant qu'on crée alors un ensemble pour lequel on postule une homogénéité des comportements qui ne peut être que fictive. Quelle parenté dans les attitudes matrimoniales peut-il y avoir entre une commune telle que Chateau-

ponsac, dont la population dépasse trois mille habitants, pourvue d'un bourg important doté d'activités secondaires et tertiaires et celle de Balledent par exemple, qui n'a eu au plus que 700 habitants essentiellement agriculteurs ?

Lorsqu'on observe les variations de l'exogamie locale au niveau des communes, les caractéristiques de chacune s'affirment.

Ainsi pour la commune de Chateauponsac, sur un canevas de variation qui reste dans les grandes lignes analogue à celui qui a été décrit à l'échelle cantonale, on rencontre des traits de comportement particuliers. Ici, c'est dès le tournant du siècle que s'esquisse l'évolution qui amène les mariables à choisir leur conjoint dans un cercle plus vaste que le réseau des communes contiguës à la leur. Cette tendance n'est ensuite interrompue qu'en 1920-29 et en 1950-59, deux décennies que marque un retour en faveur des mariages « proches » (figure 9).

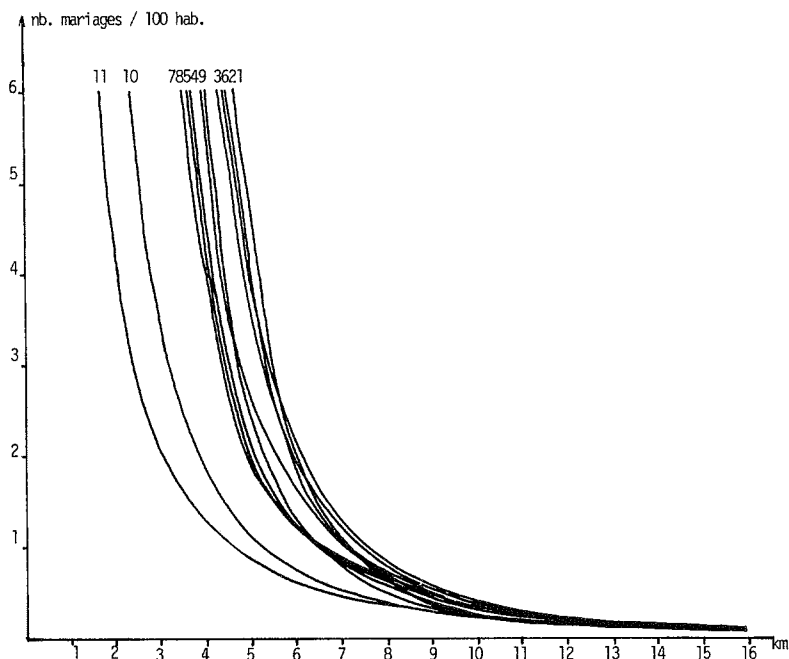


Figure 9 : Commune de Chateauponsac : courbes décennales de régression du nombre des mariages sur la distance (modèle du « neighbourhood knowledge »).
(Les décennies sont numérotées par ordre croissant de 1 à 11)

L'évolution séculaire de l'exogamie locale est donc une lente dégradation, qu'on observe aussi bien au niveau de la population cantonale qu'à celui d'une grande commune comme celle de Chateauponsac. Ces résultats traduisent-ils une évolution des règles culturelles influençant l'individu dans le choix de son conjoint, ou bien évoquent-ils plus simplement l'évolution décroissante du nombre des mariables ?

Les évolutions observées dans les autres communes du canton appuieraient plutôt la deuxième hypothèse, chaque commune possédant une histoire propre à cet égard, ce que n'expliquerait pas un changement de comportement d'origine culturelle.

A Rancon par exemple (figure 10), la décennie 1910-19 marque le premier grand mouvement de désaffection par rapport à l'exogamie proche, soit dix ans après Chateauponsac. Mais contrairement à cette dernière commune, on n'y note pas par la suite de restauration transitoire de ce type d'unions, sauf pendant la période de la guerre de 1939-1945, où la restriction de la mobilité des personnes, empêche peut-être une fraction de la population active établie en ville de revenir se marier au pays.

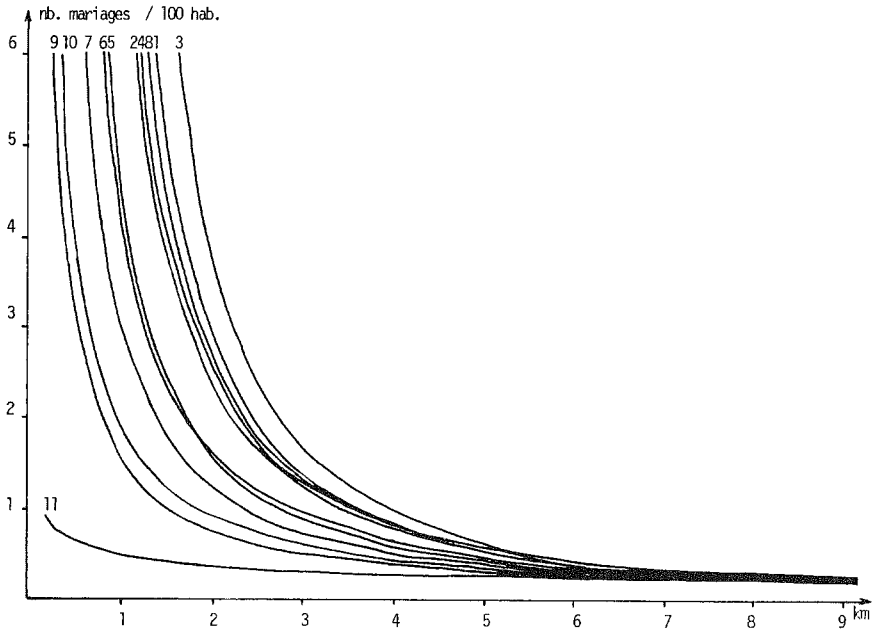


Figure 10 : Commune de Rancon : courbes décennales de régression du nombre des mariages sur la distance (modèle du « neighbourhood knowledge »). (Les décennies sont numérotées par ordre croissant de 1 à 11)

4 – Les mariages en fonction de la distance

Dans les sociétés rurales limousines comme dans celles d'autres régions de l'Europe, le facteur distance paraît jouer un rôle considérable dans la structure des mariages. Cependant, si l'on s'interroge sur la question de savoir comment il intervient indépendamment des concepts d'endogamie ou d'exogamie, donc d'attitudes socio-culturelles, les résultats acquis dans le paragraphe précédent ne peuvent apporter une réponse satisfaisante.

En fait, le seul moyen dont on dispose pour évaluer la nature de l'intervention du facteur d'éloignement géographique sur les unions, consiste à construire une courbe des fréquences cumulées des mariages en fonction de la distance qui sépare les lieux de naissance ou de résidence des époux. Cette distribution seule, permet d'apprécier dans quelle mesure les populations se trouvant dans un rayon défini autour de celle qu'on étudie, participent effectivement à son cercle de mariage, la décroissance rapide de la fréquence

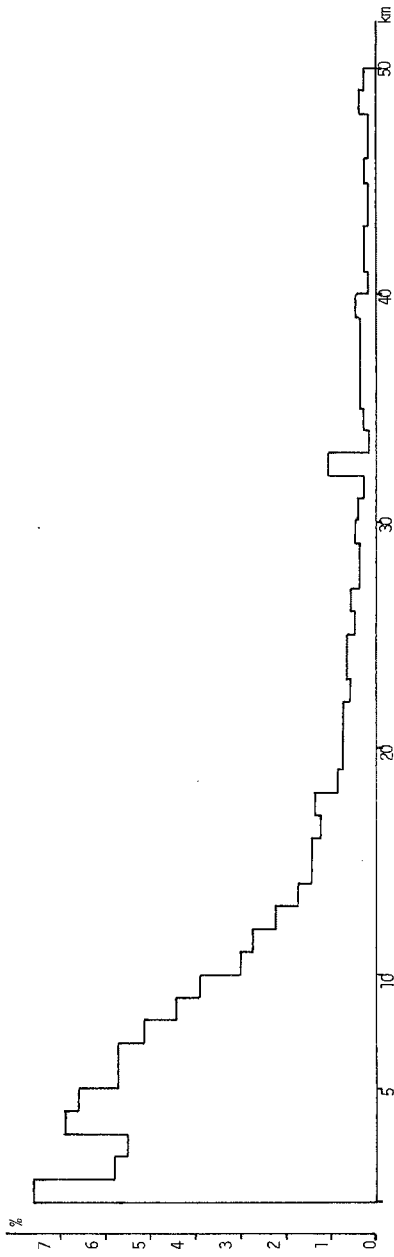


Figure 11 : Distribution des distances séparant les lieux de naissance des époux (totalité des couples)

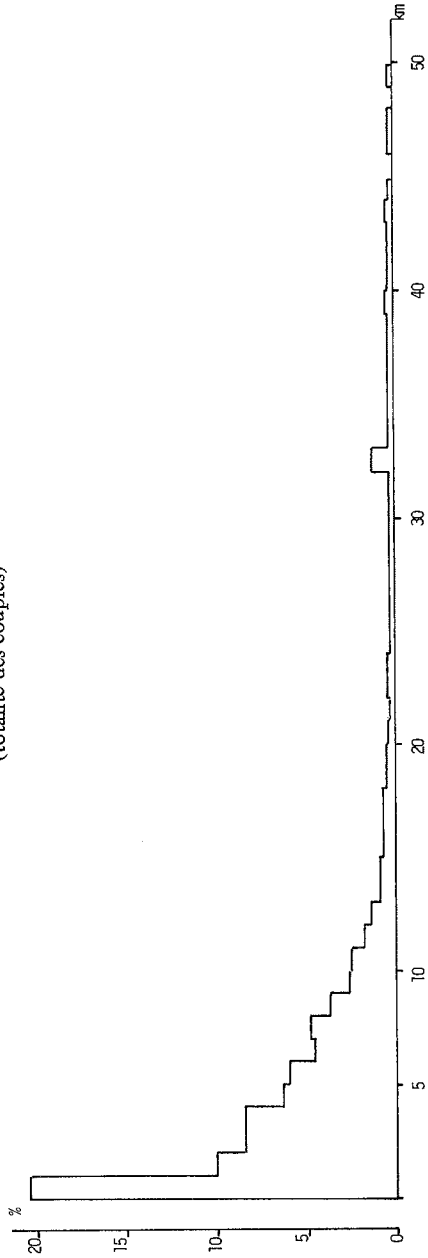


Figure 12 : Distribution des distances séparant les lieux de résidence des époux (totalité des couples)

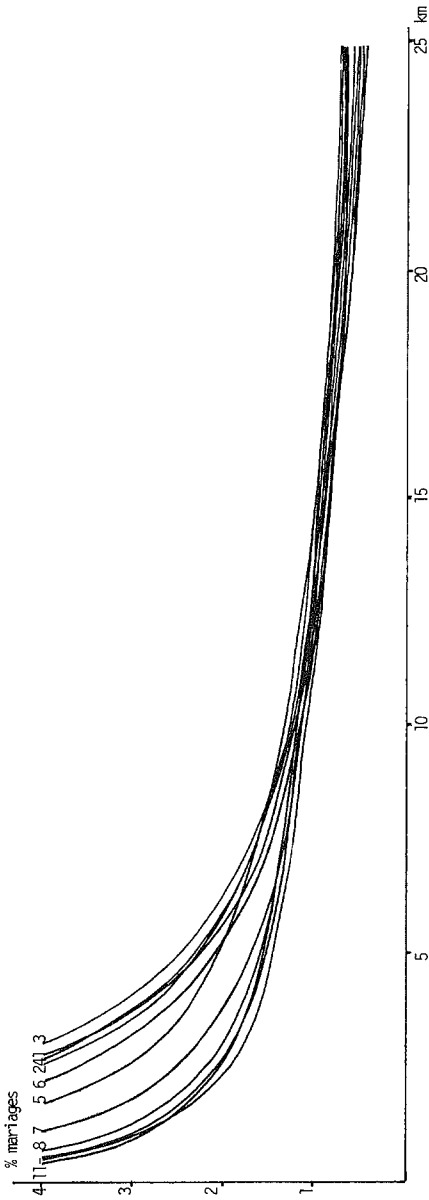


Figure 13 : Canton de Chateauponsac : courbes décennales de régression du pourcentage des mariages, sur la distance séparant les lieux de naissance des époux (Les décennies sont numérotées par ordre croissant de 1 à 11)

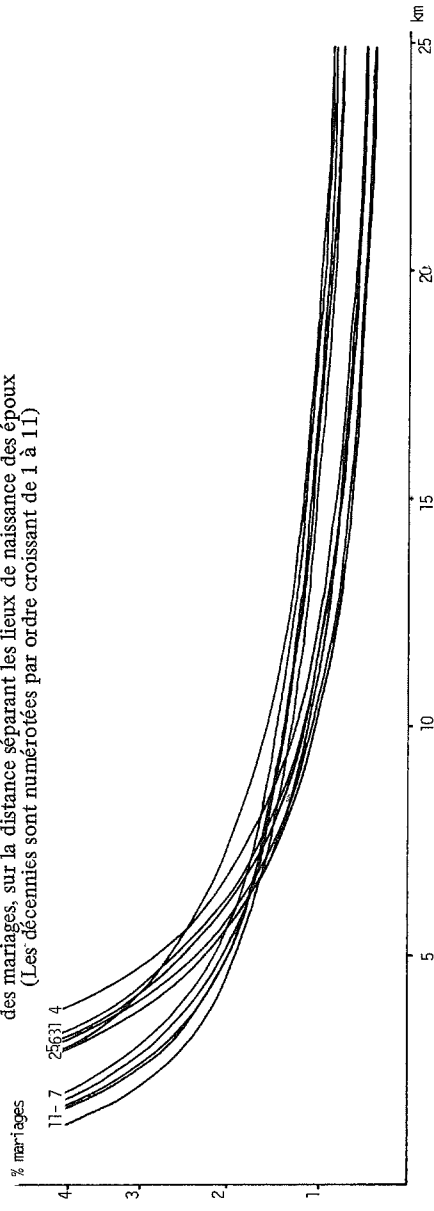


Figure 14 : Canton de Chateauponsac : courbes décennales de régression du pourcentage des mariages, sur la distance séparant les lieux de résidence des époux (Les décennies sont numérotées par ordre croissant de 1 à 11)

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

Périodes	Equations de régression	R ²
1870 - 1879	$y = 10.0 x - 0.93$	0.71
1880 - 1889	$y = 9.9 x - 0.91$	0.73
1890 - 1899	$y = 11.5 x - 0.95$	0.73
1900 - 1909	$y = 9.9 x - 0.88$	0.66
1910 - 1919	$y = 5.5 x - 0.61$	0.66
1920 - 1929	$y = 8.7 x - 0.83$	0.74
1930 - 1939	$y = 4.1 x - 0.54$	0.55
1940 - 1949	$y = 3.0 x - 0.43$	0.49
1950 - 1959	$y = 3.1 x - 0.41$	0.57
1960 - 1969	$y = 3.2 x - 0.41$	0.53
1970 - 1979	$y = 2.9 x - 0.39$	0.59

Tableau 4 : Equations de régression du pourcentage des mariages sur la distance (km) qui sépare les lieux de naissance des époux

Périodes	Equations de régression	R ²
1870 - 1879	$y = 14.0 x - 1.06$	0.74
1880 - 1889	$y = 10.4 x - 0.95$	0.67
1890 - 1899	$y = 14.6 x - 1.13$	0.69
1900 - 1909	$y = 17.0 x - 1.11$	0.75
1910 - 1919	$y = 8.8 x - 0.76$	0.69
1920 - 1929	$y = 9.0 x - 0.90$	0.70
1930 - 1939	$y = 8.3 x - 0.70$	0.64
1940 - 1949	$y = 5.0 x - 0.58$	0.68
1950 - 1959	$y = 4.9 x - 0.53$	0.59
1960 - 1969	$y = 5.6 x - 0.58$	0.69
1970 - 1979	$y = 4.1 x - 0.46$	0.60

Tableau 5 : Equations de régression du pourcentage des mariages sur la distance (km) qui sépare les domiciles pré-nuptiaux des époux

des unions en fonction de la distance révélée par l'étude de l'exogamie locale, pouvant être compensée par la multiplication des populations qui participent aux échanges matrimoniaux.

Les fréquences respectives des mariages en fonction de la distance (mesurée à vol d'oiseau de domicile à domicile) qui sépare les lieux de naissance et les lieux de résidence pré-nuptiale, sont représentées dans les figures 11 et 12. Elles ont été calculées sur la totalité des 6 287 unions.

La forme des distributions évoque ici encore une loi de variation de type exponentielle décroissante. En fractionnant à nouveau les 110 ans couverts par l'étude en 11 décennies et en reprenant les mêmes méthodes d'ajustement de courbes que dans le paragraphe précédent, on obtient les familles de courbes des figures 13 et 14. (Les équations correspondantes sont exposées dans les tableaux 4 et 5).

L'enseignement de ces figures est simple. On perçoit particulièrement bien le rôle charnière tenu par la décennie de la guerre de 1914-1918 dans la distribution des mariages. Avant 1910, ceux-ci se contractent deux fois plus souvent dans un rayon inférieur à cinq kilomètres autour des lieux de naissance, que ce sera le cas à partir de 1930. La décennie 1920-29 qui comprend la grande vague des mariages de l'après-guerre (années 1920, 21, 22 surtout), exprime cependant encore les attitudes matrimoniales précédentes. Après la grande perturbation provoquée par le conflit, la société rurale retrouve fugacement ses coutumes, que les bouleversements sociaux lui feront abandonner progressivement par la suite. En corollaire, on observe que la fréquence des mariages entre personnes dont les lieux de naissance sont distants d'une ou de plusieurs dizaines de kilomètres, est toujours plus élevée après 1930 qu'avant.

Cette évolution des distances de mariage est encore plus nettement exprimée lorsqu'on considère les distances entre domiciles pré-nuptiaux (figure 14).

La part importante de la variation du nombre des mariages en fonction de la distance qui est prise en compte par les équations de régression, semblerait indiquer que la relation en cause est assimilable à une loi mathématique simple. Ces résultats incitent à penser qu'alors que le facteur distance revêt une importance déterminante pour la distribution géographique des unions dans le canton de Chateauponsac, celui d'appartenance à une collectivité tel que l'expriment les concepts d'endogamie et d'exogamie (communale ou cantonale), ne jouerait par contre qu'un rôle mineur.

LES MARIAGES ET L'ESPACE SOCIAL

L'espace matrimonial n'est pas seulement d'ordre physique, il est aussi d'ordre social. Une part importante des travaux ethnologiques et sociologiques exécutés dans toutes sortes de collectivités humaines, ont abondamment décrit les règles soit formulées, soit implicites, qui président au choix du conjoint sous cet aspect. Parmi les études récentes conduites dans les sociétés européennes, la vaste enquête exécutée par Girard (1964) en France sur 1 646 couples représentatifs de la population des couples métropolitains, fournit des résultats qui s'accordent avec les observations généralement trouvées dans d'autres nations : il existe un assortiment matrimonial positif, qui a pour effet d'unir des conjoints appartenant à des milieux sociaux semblables ou peu différents, plus fréquemment que le réaliserait un simple assortiment au hasard.

Un moyen d'estimer les positions sociales respectives des nouveaux époux à partir des informations d'état-civil relatives à leur mariage, consiste à comparer leurs professions ou celles de leurs ascendants. C'est cette procédure qui a été employée dans le présent travail, les différentes occupations professionnelles déclarées par les époux et leurs ascendants ayant été réparties parmi les 93 rubriques qui traduisent l'éventail des métiers rencontrés dans le canton de Chateauponsac (cf. annexe 4). Ce code diffère en partie du code I.N.S.E.E. par la nécessité qu'il y avait d'y faire se cotoyer des professions disparues au début de ce siècle et d'autres d'apparition récente. Par ailleurs, la grande variété des métiers artisanaux et ses valeurs hiérarchiques, auraient été fort imparfaitement traduites par le code I.N.S.E.E. actuel.

Il n'en demeure pas moins deux grandes sources d'imprécision dans l'estimation des statuts sociaux :

- la première résulte du fait que jusqu'à 1940-49, près de 75 % des épouses ne déclarent pas de profession lors de leur mariage ;
- la seconde est conséquente des migrations saisonnières, qui entraînent une fraction des hommes à exercer temporairement un autre métier que celui auquel ils se destinent par vocation ou par filiation. (Les comportements matrimoniaux des « maçons-cultivateurs » sont examinés par G. Boetsch, infra).

1 — Les emplois déclarés au mariage

Les professions déclarées par chacun des conjoints ont été rassemblées par décennie dans les tableaux 6 et 7. Elles ont été condensées par grand groupe socio-professionnel

(agriculteurs ; commerçants ; ouvriers ; employés ; cadres et professions libérales ; artisans ; divers). La représentation en pourcentage pour chaque décennie, de la part prise par chacun de ces grands groupes, est exprimée par les figures 15 et 16.

Jusqu'à la fin de la guerre de 1914-1918, les catégories socio-professionnelles des hommes représentées dans les mariages, sont surtout agricole et artisanale (plus de 80%). Le tableau 6 et la figure 15 montrent en particulier que le pourcentage des maçons, extrêmement élevé pendant la décennie 1870-79, décroît ensuite régulièrement et pratiquement symétriquement à l'accroissement du nombre des agriculteurs. Il atteint à partir de 1920-29 un pourcentage voisin de 5%, qui reste stable par la suite, reflétant vraisemblablement la proportion de maçons stricts que peut absorber au niveau de l'économie locale, un canton tel que celui de Chateauponsac.

Outre la profession de maçon, l'artisanat paraît largement représenté dans la vie locale. Il occupe entre 10 et 20% des jeunes mariés à toutes les périodes, à l'exception de celle de la guerre de 1939-1945. Une autre catégorie socio-professionnelle atteint une représentation importante à cette même décennie : celle des ouvriers. Cet essor amorcé par l'implantation locale de petites industries de transformation entre les deux guerres, est accru par l'installation dans la commune de Chateauponsac en 1940 (suite à l'exode), des « Ateliers Mécaniques de Montmorency », qui emploieront jusqu'en 1976 plusieurs centaines d'ouvriers. Enfin, la mise en exploitation à partir des années 1955-1959 des gisements d'uranium du canton voisin de Bessines, procurera d'autres emplois ouvriers à la population masculine de Chateauponsac.

Bien entendu, ces informations obtenues par les actes de mariage, ne traduisent la distribution des professions dans la population que dans la mesure où les nouveaux époux expriment les fréquences des diverses catégories socio-professionnelles. Il est permis d'en douter, notamment pour ce qui concerne les décennies les plus récentes.

Afin d'apprécier ces écarts éventuels, on a comparé les fréquences du tableau 6 aux données statistiques par sexe et par csp calculées par l'I.N.S.E.E. à partir des recensements généraux de la population de 1954, 1962, 1968 et 1975.

On constate un très fort déficit de la représentation des agriculteurs dans les mariages. Alors que pendant la période 1950-59 il y a environ 60% d'hommes du canton de Chateauponsac actifs agricoles, ils n'apparaissent que pour 40% des mariés. Cet écart s'accroît pendant la décennie suivante, où l'on trouve 50% d'agriculteurs recensés, mais seulement 15% d'agriculteurs qui se marient. Ces proportions se maintiennent pendant la décennie 1970-79 (respectivement 38% et 14%). Cette sous-représentation des agriculteurs dans les actes de mariage des décennies récentes, est l'indice de vieillissement de cette catégorie socio-professionnelle. Les causes en sont vraisemblablement les nécessaires changements de structure des exploitations imposés dans les années 1950-1960, dont l'effet est entre autre, de rendre indispensable la disposition d'un capital important préalablement à la reprise d'une exploitation par un jeune. Par ailleurs, c'est à cette époque que le mode de vie citadin a commencé d'être présenté sous un aspect flatteur à tout habitant des zones rurales (par le canal des médias), provoquant une forte désaffection du mode de vie impliqué par l'agriculture.

Ce déficit de la proportion des agriculteurs représentés dans les mariages profite aux autres catégories socio-professionnelles, qui se trouvent constamment sur-représentées dans le marché matrimonial à partir de 1950. Les artisans, les commerçants, les employés et les cadres en sont les principaux bénéficiaires. La csp ouvrière s'en distingue : jusqu'en

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

C.S.P. des maris	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970
	1879	1889	1899	1909	1919	1929	1939	1949	1959	1969	1979
agriculteurs	206 27.0 %	267 35.0 %	298 42.3 %	360 47.2 %	236 48.7 %	457 60.2 %	249 56.0 %	239 47.6 %	150 40.4 %	53 15.0 %	54 14.2 %
commerçants	19 2.5 %	14 1.8 %	21 3.0 %	26 3.4 %	23 4.7 %	48 6.3 %	27 6.1 %	27 5.4 %	22 5.9 %	21 5.9 %	23 6.1 %
ouvriers	5 0.7 %	10 1.3 %	11 1.6 %	15 2.0 %	23 4.7 %	29 3.8 %	21 4.7 %	80 15.9 %	86 23.2 %	108 30.6 %	95 25.0 %
employés	12 1.6 %	16 2.1 %	19 2.7 %	21 2.8 %	23 4.7 %	39 5.1 %	22 4.9 %	29 5.8 %	18 4.9 %	45 12.7 %	61 16.1 %
cadres et prof. libérales	16 2.1 %	20 2.6 %	16 2.3 %	12 1.6 %	6 1.2 %	19 2.5 %	23 5.2 %	26 5.2 %	17 4.6 %	29 8.2 %	42 11.1 %
artisans	463 60.7 %	416 54.6 %	320 45.4 %	310 40.7 %	154 31.8 %	147 19.4 %	88 19.8 %	58 11.6 %	52 14.0 %	77 21.8 %	87 22.9 %
dont maçons	323 42.3 %	288 37.8 %	216 30.6 %	193 25.3 %	85 17.5 %	44 5.8 %	24 5.4 %	19 3.8 %	16 4.3 %	19 5.4 %	17 4.5 %
divers	42 5.5 %	19 2.5 %	20 2.8 %	18 2.4 %	20 4.1 %	20 2.6 %	15 3.4 %	43 8.6 %	26 7.0 %	20 5.7 %	38 10.0 %
Total	763 100 %	762 100 %	705 100 %	762 100 %	485 100 %	759 100 %	445 100 %	502 100 %	371 100 %	353 100 %	380 100 %

Tableau 6 : Distribution des emplois masculins déclarés lors du mariage

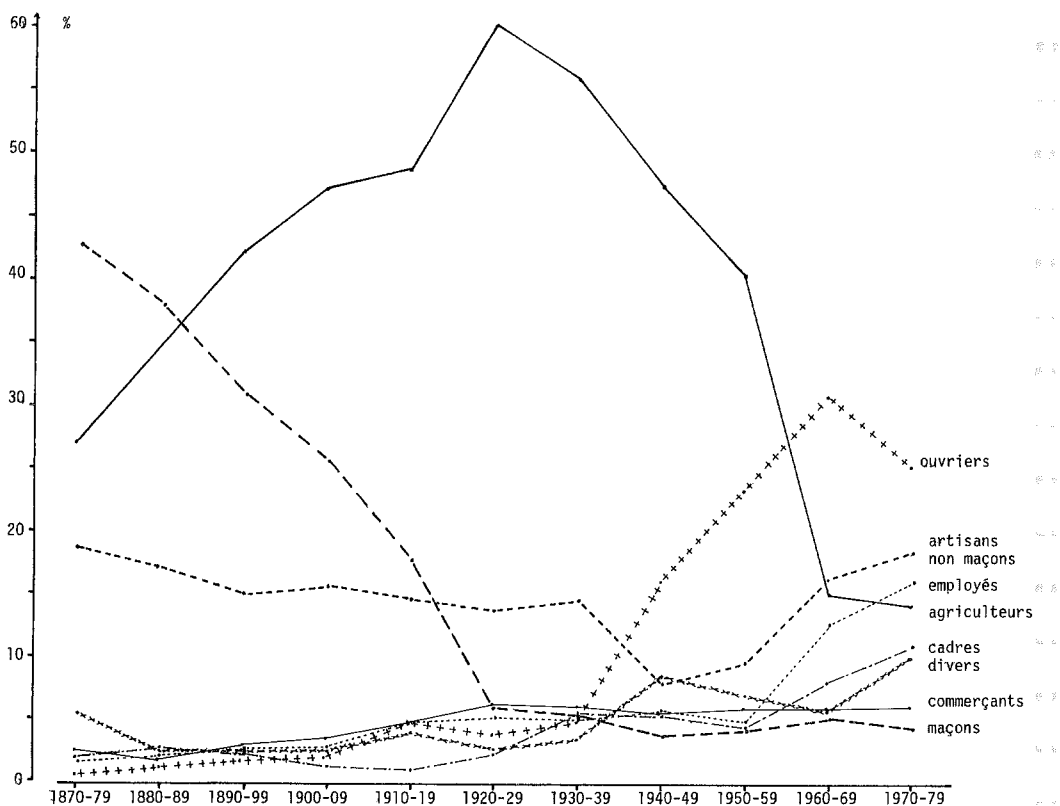


Figure 15 : Évolution décennale de l'emploi masculin déclaré lors du mariage

1970, il y a équivalence entre la proportion des ouvriers dans la population et leur fréquence dans les actes de mariage. Par contre, l'écart se creuse ensuite : alors que la population active masculine comprend 38% d'ouvriers au recensement de 1975, il n'apparaît que 25% d'ouvriers dans les actes de mariage de cette décennie. Il est vrai qu'à partir de cette période, le recrutement de jeunes s'est très vite tari dans cette csp.

L'évolution de l'emploi féminin est difficilement saisissable au travers des actes de mariage jusqu'à 1940. Avant cette date, la grande majorité des jeunes épouses sont déclarées sans profession dans les actes de mariage, ce qui pour une part peu estimable d'entre-elles mais certainement importante, ne tient pas compte de l'activité non salariée qu'elles exercent dans l'exploitation ou l'atelier familiaux. C'est à partir de la guerre de 1939-1945 que ces travailleuses accèdent enfin à une vie professionnelle socialement reconnue. C'est aussi à partir de cette époque qu'elles ont massivement accès aux emplois secondaires et tertiaires. Alors que plus de 70% des nouvelles épouses déclaraient ne pas exercer de métier en 1930-39, moins de 20% d'entre-elles se rangent dans cette catégorie en 1970-79 (tableau 7, figure 16).

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

C.S.P. des femmes	1870 1879	1880 1889	1890 1899	1900 1909	1910 1919	1920 1929	1930 1939	1940 1949	1950 1959	1960 1969	1970 1979
agricultrices	95 12.5 %	83 10.9 %	44 6.2 %	37 4.9 %	55 11.3 %	105 13.8 %	55 12.4 %	126 25.1 %	85 22.9 %	12 3.4 %	2 0.5 %
commerçantes	3 0.4 %	1 0.1 %	—	2 0.3 %	2 0.3 %	3 0.4 %	6 1.3 %	4 0.8 %	1 0.3 %	8 2.3 %	11 2.9 %
ouvrières	1 0.1 %	1 0.1 %	—	1 0.1 %	14 2.9 %	42 5.5 %	9 2.0 %	11 2.2 %	17 4.6 %	39 11.0 %	78 20.5 %
employées	—	—	—	1 0.1 %	1 0.2 %	9 1.2 %	8 1.8 %	30 6.0 %	42 11.3 %	82 23.2 %	134 35.3 %
cadres et prof. libérales	1 0.1 %	11 1.4 %	9 1.3 %	3 0.4 %	3 0.6 %	4 0.5 %	12 2.7 %	12 2.4 %	8 2.2 %	16 4.5 %	36 9.5 %
artisanes	77 10.1 %	68 8.9 %	64 9.1 %	70 9.2 %	59 12.2 %	39 5.1 %	24 5.4 %	27 5.4 %	9 2.4 %	8 2.3 %	2 0.5 %
divers	586 76.8 %	598 78.5 %	588 83.4 %	648 85.0 %	351 72.4 %	557 73.4 %	331 74.4 %	292 58.2 %	209 56.3 %	188 53.3 %	117 30.8 %
dont sans profession	545 71.4 %	566 74.3 %	559 79.3 %	632 82.9 %	341 70.3 %	551 72.6 %	327 73.5 %	269 53.6 %	191 51.5 %	164 46.5 %	66 17.4 %
Total	763 100 %	762 100 %	705 100 %	762 100 %	485 100 %	759 100 %	445 100 %	502 100 %	371 100 %	353 100 %	380 100 %

Tableau 7 : Distribution des emplois féminins déclarés lors du mariage

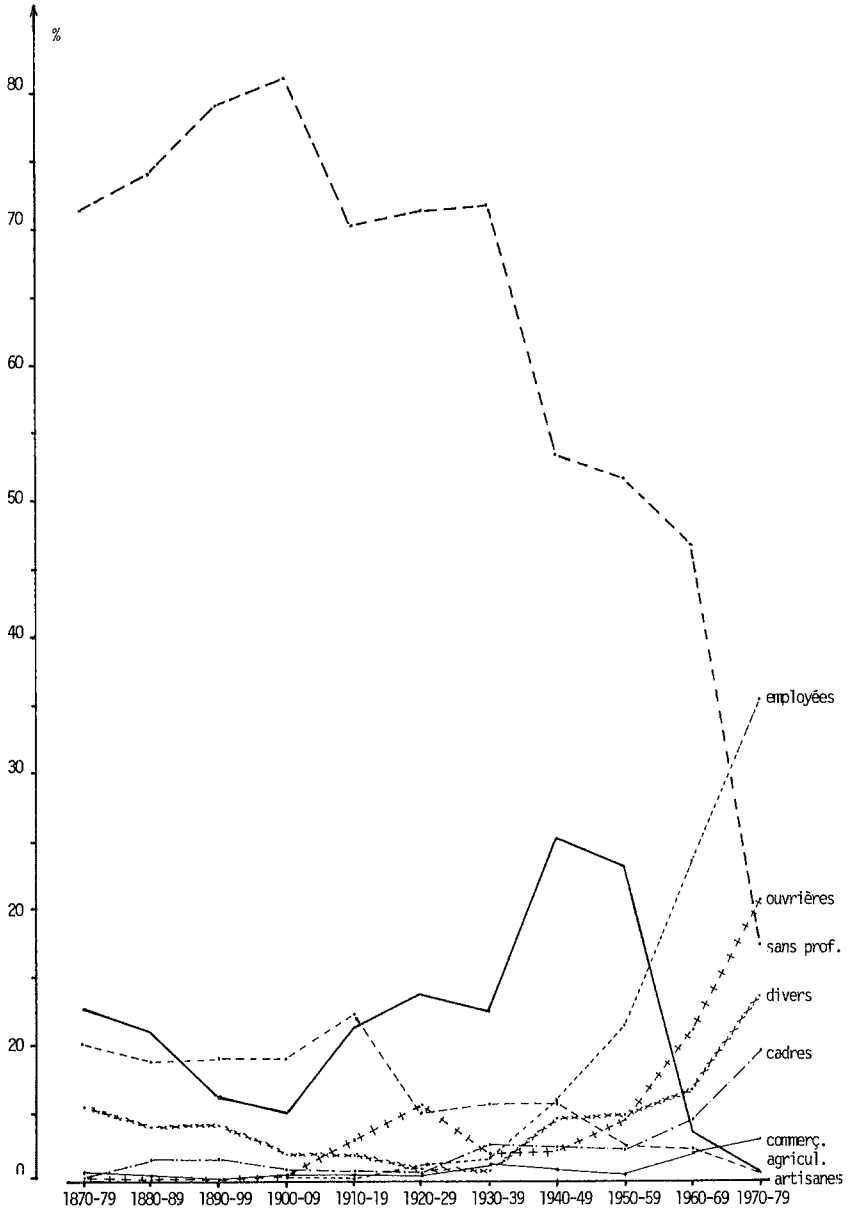


Figure 16 : Évolution décennale de l'emploi féminin déclaré lors du mariage

Ce qui paraît caractéristique de l'emploi féminin dans ces données, c'est l'association de son évolution avec les périodes de guerre. Le défaut d'ouvriers masculins pendant la décennie 1910-19 est sans doute responsable de l'accroissement sensible du nombre des femmes employées dans l'industrie à cette période (figure 16). Des observations analogues peuvent être faites à propos des agricultrices et des artisanes. Pour les premières, l'impulsion donnée par le conflit va se poursuivre après la fin des hostilités et se trouver multipliée par la guerre de 1939-1945. La comparaison des données matrimoniales et des statistiques de population active extraites des recensements, indique cependant de très grands écarts entre le nombre de femmes employées dans l'agriculture et le nombre de celles qui se marient (en 1954, ils sont respectivement 76 % et 23 %). Une part encore difficilement estimable des jeunes filles employées dans l'agriculture, doit encore à cette époque être déclarée sans profession. Il en va de même pour les décennies suivantes : 63 % d'agricultrices dans le canton en 1960-69 et seulement 3 % des mariages, 32 % et 0,5 % en 1970-79. Etant donné le vieillissement de cette csp constaté pour le sexe masculin, il y a tout lieu de penser que les agricultrices n'en sont pas exemptes, si bien que ce phénomène tendrait également à expliquer leur médiocre représentation dans les mariages des dernières décennies.

Alors qu'à partir des années 1950-59, les données extraites des deux sources d'information se correspondent pour ce qui concerne les femmes employées dans le commerce et l'artisanat, chez les cadres et dans les professions diverses, il apparaît un excès de représentation des ouvrières et des employées dans les actes de mariage. Ces résultats qui traduisent la jeunesse relative des membres de ces catégories socio-professionnelles, concourent avec la figure 16 à confirmer l'ouverture récente de ces professions aux personnes de sexe féminin.

2 - Les épouses déclarées « sans profession »

Afin d'estimer l'origine sociale de ces personnes, on a consigné dans le tableau 8 leur répartition décennale en fonction de la profession exercée par leur père, lorsque celle-ci est connue. Puis, dans le but d'apprécier en quoi cette distribution s'écarte éventuellement de la représentation des csp des pères pendant la même période dans la population, on a porté en regard les fréquences observées pour ces derniers.

On constate qu'à toutes les périodes, il y a plus de filles d'agriculteurs déclarées sans profession qu'on l'attendrait. Inversement, dans l'hypothèse d'une répartition des épouses sans profession indépendamment de la csp de leur père, il y a pour toutes les époques un défaut de filles d'artisans. Les professions artisanales masculines qui sont en majorité dévolues aux travaux du bâtiment, sont par nature peu ouvertes aux jeunes filles, tandis qu'elles trouvent toujours à s'employer efficacement dans une exploitation agricole. Il est donc naturel que ce soit dans les familles agricoles surtout, que les jeunes filles arrivent au mariage sans exercer d'activité déclarée. Notons pourtant que cette particularité tend à s'effacer pendant les décennies les plus récentes. Il demeure que la conformité de la représentation des divers groupes socio-professionnels au travers du contingent des épouses « sans profession », est d'une façon générale, partiellement altérée par un excédent d'individus d'origine agricole.

En fait, plus que la connaissance de la composition sociale de la population des épouses sans profession, ce qui importe surtout dans la perspective d'une étude de l'assor-

timent matrimonial sociologique, est de s'assurer que les choix exercés par ces personnes ne vont pas s'adresser sélectivement à certains groupes sociaux de variables masculines. Un moyen simple de s'en assurer consiste à mesurer l'écart entre les fréquences observées des professions des maris et les fréquences attendues dans l'hypothèse où ces femmes se répartiraient parmi les csp masculines sans exercer de choix à cet égard. Les résultats de ce calcul de chi-carré sont exprimés pour chaque décennie dans le tableau 9.

Périodes	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
1870 (F)	84	3	0.3	0.3	1	11	0.1
1879 (P)	60	4	1	0.1	1	33	0.1
1880 (F)	86	1	0.6	0.4	1	10	1
1889 (P)	63	2	1.7	0.8	0.8	30	1.5
1890 (F)	82	2	1	1	2	11	1
1899 (P)	64	2	1.5	1	2	29	1
1900 (F)	82	3	2	0.4	0.4	11	0.4
1909 (P)	66	3	2	0.9	0.9	26	1.2
1910 (F)	84	5	2	0	0.5	8	0.5
1919 (P)	66	4.6	2.4	0.7	1.2	24	1
1920 (F)	83	4	1	0	2	8	2
1929 (P)	72	3.5	2	0.3	1	19	2
1930 (F)	78	3	3	2	2	11	1
1939 (P)	67	3	5	2	2.4	20	0.8
1940 (F)	75	4	7	2	1	7	4
1949 (P)	69	4	6.5	3	2	10	4.3
1950 (F)	71	6	12	2	1	6	2
1959 (P)	66	4	11	3	3.5	11	2
1960 (F)	69	3	10	1	2	6	9
1969 (P)	54	5	17	4	2	9	9
1970 (F)	47	4	15	6	4	6	18
1979 (P)	42	6	21	6	7	6.2	12

Tableau 8 : Pourcentage des filles (F) qui se déclarent sans profession lors du mariage, selon la csp de leur père.(P) = pourcentage des pères dans chaque csp

Période	Chi-carré	ddl	Signification au seuil 5 %
1870-1879	5.65	9	—
1880-1889	6.67	9	—
1890-1899	7.11	8	—
1900-1909	2.01	8	—
1910-1919	6.60	8	—
1920-1929	2.83	6	—
1930-1939	4.15	7	—
1940-1949	2.60	7	—
1950-1959	3.90	7	—
1960-1969	10.30	7	—
1970-1979	10.34	7	—

Tableau 9 : Signification statistique des écarts entre la répartition observée des femmes sans profession parmi les csp masculines et la répartition attendue dans l'hypothèse d'une distribution au hasard par rapport à ce critère

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

Pour aucune période apparaît un écart dont la nature ait une forte probabilité d'avoir une signification autre qu'une simple fluctuation aléatoire résultant de l'échantillonnage. Il est donc peu probable que les épouses sans profession se soient réparties préférentiellement parmi certaines csp masculines.

3 – La mesure de l'homogamie socio-professionnelle

Connaissant pour chaque décennie la fréquence des mariages en fonction des csp des conjoints, il est aisé de représenter les données sous forme d'un tableau croisé (tableau 10a). Puis, à partir du nombre total des mariages célébrés et de la distribution socio-professionnelle des deux sexes, on peut proposer deux variantes du tableau précédent :

- une variante dans laquelle les mariages ne s'effectuent qu'en fonction du nombre de conjoints de l'autre sexe, sans tenir compte des métiers exercés et l'on aboutit alors aux fréquences du tableau 10b (fréquences panmictiques)
- ou bien au contraire une disposition telle que les conjoints correspondant à chaque catégorie socio-professionnelle s'épouseraient électivement, les surplus résultant du déséquilibre des sexes à l'intérieur de chaque catégorie étant ensuite répartis au hasard parmi les conjoints restants, indépendamment de leur profession. On aboutit alors au tableau 10c, qui exprime la situation homogamie maximum.

Période 1920-1929

Catégories : prof. époux/prof. épouse

	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers	Total
agric.	87	1	4	2	–	9	1	104
commerc.	–	–	–	1	–	2	–	3
ouvriers	9	10	4	3	1	15	–	42
employés	–	–	–	3	–	5	1	9
cadres	–	–	–	–	3	–	1	4
artisans	10	2	1	1	–	22	2	38
divers	1	–	–	–	–	1	7	9
Total	107	13	9	10	4	54	12	209

Tableau 10a : Matrice des mariages observés

	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
agric.	53.244	6.469	4.478	4.976	1.990	26.871	5.971
commerc.	1.536	0.187	0.129	0.144	0.057	0.775	0.172
ouvriers	21.502	2.612	1.809	2.010	0.804	10.852	2.411
employés	4.608	0.560	0.388	0.431	0.172	2.325	0.517
cadres	2.408	0.249	0.172	0.191	0.077	1.033	0.230
artisans	19.453	2.364	1.636	1.818	0.727	9.818	2.182
divers	4.608	0.560	0.388	0.431	0.172	2.325	0.517

Tableau 10b : Matrice panmictique théorique

	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
agric.	104						
commerc.		3					
ouvriers	3.000	10.000	9	1.000	–	16.000	3.000
employés				9			
cadres					4		
artisans						38	
divers							9

Tableau 10c : Matrice homogame théorique (Index d'homogamie : $\lambda = 0.612$)

Le cas présenté par le tableau 10a est intermédiaire. Il correspond à une situation telle qu'une fraction des époux se seraient choisis sur un critère socio-professionnel (conscient ou non), le reste s'étant marié au hasard par rapport à cette caractéristique. Sa position relative entre les pôles panmictique et homogamique, peut être estimée à l'aide d'un index d'homogamie λ décrit par Segalen et Jacquard (1971).

$$\lambda = \frac{\sum (h_j^i - p_j^i)(n_j^i - p_j^i)}{(h_j^i - p_j^i)^2}$$

h_j^i = nombre de mariages homogames de la ligne i et de la colonne j

p_j^i = nombre de mariages panmictiques de la ligne i et de la colonne j

n_j^i = nombre de mariages observés de la ligne i et de la colonne j

λ peut varier de 0 (absence de choix du conjoint par rapport au critère professionnel) à 1 (choix systématique du conjoint par rapport à ce même critère).

4 – L'homogamie socio-professionnelle des époux

La méthode décrite ci-dessus a été appliquée pour chaque décennie, à l'ensemble des actes de mariage dans lesquels les deux époux avaient déclaré une profession.

Les variations de l'index d'homogamie sont exprimées dans le tableau 11 et la figure 17.

1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970
1879	1889	1899	1909	1919	1929	1939	1949	1959	1969	1979
0,445	0,426	0,304	0,609	0,557	0,612	0,656	0,580	0,717	0,305	0,086

Tableau 11 : Variations décennales de l'index λ d'homogamie socio-professionnelle des époux

L'index tend à augmenter pendant les neuf premières décennies, passant de 0,445 en 1870-79 à 0,717 en 1950-59. Ces valeurs sont élevées. Elles traduisent une propension soutenue aux mariages « homosociaux ». (A titre de comparaison, les valeurs trouvées dans la commune de Vraiville par Segalen et Jacquard, sont pour la période 1883-1922 $\lambda = 0,493$ et pour la période 1923-1962 $\lambda = 0,259$). Dans le canton de Chateauponsac, les distributions décennales des professions sont jusqu'en 1920-29, sous la dépendance de deux catégories : les agriculteurs et les artisans. Outre des « images » de métiers, elles véhiculent aussi celles de modes de vie spécifiques (l'artisanat est alors associé aux migrations saisonnières). Il est dès lors concevable que ces deux csp aient pu constituer des



Figure 17 : Variations décennales de l'index d'homogamie sociale entre époux

sortes d'isolats sociaux, mutuellement perméables puisque beaucoup d'artisans migrants sont fils d'agriculteurs, mais relativement retranchés des autres couches de la population.

A partir de 1920-29 mais surtout au cours des décennies postérieures, se produit l'effritement de la csp artisanale, dont les membres vont se redistribuer dans les autres catégories socio-professionnelles. Le maintien d'un très fort contingent d'agriculteurs des deux sexes, qui conservent très vive, la tradition du mariage homogame et l'émergence numérique de deux groupes socio-professionnels qui tendent également à une très forte homogamie : les employés et les cadres, contribuent à renforcer le taux général d'homogamie de ces décennies.

A partir de 1960, se produit toutefois une dégradation très rapide de cette attitude matrimoniale, si bien que l'homogamie est pratiquement absente des unions contractées entre 1970 et 1979. Les causes en sont certainement complexes : l'image sociale du couple s'est modifiée, accompagnant les profondes restructurations socio-économiques de l'après-guerre, qui ont eu pour effet de modifier la palette des emplois masculins et de généraliser l'emploi féminin. Les tableaux décennaux des mariages dans le canton de Chateauponsac, nous indiquent qu'à partir des années 1950-59, la part représentée par les agriculteurs des deux sexes perd sa prépondérance. Chez les hommes, se produit un relatif nivellement des proportions d'actifs dans chacune des catégories, la moins bien représentée étant celle des commerçants. 60 à 70% des épouses sont ouvrières ou employées. Le mariage « hétérosocial » est donc inévitable. Mais dans la mesure même où les affinités sociales ne parviennent plus à s'exprimer librement par les statuts socio-

professionnels, on est fondé de se demander si des valeurs d'un autre ordre ne leur ont pas été substituées (opposition vie en ville et vie à la campagne, chômage et non-chômage, etc...).

Cette profonde inversion des comportements matrimoniaux traditionnels avait été précédée par trois infléchissements de l'index d'homogamie. Les deux plus récents sont aisément identifiables : ils coïncident avec les deux périodes qui comprennent les grands conflits du 20ème siècle. L'état de guerre, bien que moins directement ressenti dans la vie quotidienne de la population limousine qu'il ne l'a été parmi les populations incluses dans les zones de combat, amène cependant à chaque fois un plus large mouvement de la population et la modification momentanée de l'organisation sociale et des comportements sociaux. Le départ des hommes pour l'armée, l'arrivée des réfugiés, la mise en place d'activités nouvelles, transitoires ou définitives, le recours à la main-d'œuvre féminine, trouvent un écho dans les comportements matrimoniaux, qui se conforment moins qu'en temps de paix aux règles traditionnelles.

Le premier infléchissement de l'homogamie pendant la décennie 1890-99 est par contre d'une autre nature. Amorcé en 1880-89, il exprime surtout un déficit grandissant des mariages homosociaux dans les deux groupes dominants, les agriculteurs et les artisans. Les premiers dont 75% se marient sur un mode homogame en 1870-79, ne le font plus que pour 67% d'entre-eux en 1880-89, puis pour 52% en 1890-99 ; ce taux remonte à 81% en 1900-09. Il en va de même à propos des artisans pour lesquels ce taux est successivement 75%, 75%, 63% et 78% (cf. tableau 12). Sans prétendre expliquer ce phénomène, il est toutefois possible d'en tenter une interprétation à la lumière des changements sociaux de cette époque. A partir de 1880 et jusqu'à la fin du siècle, se produit une mutation de l'emploi. Les petits ateliers ruraux qui étaient la première forme d'industrialisation, vont laisser place à la concentration des usines dans les villes, que favorisent les communications ferroviaires. Il va s'en suivre un dépla-

Profession de l'époux et profession de l'épouse							
Périodes	agricult.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
1870-1879	75 %	67 %	—	—	—	7 %	50 %
1880-1889	67 %	0 %	0 %	—	100 %	75 %	70 %
1890-1899	52 %	—	—	—	100 %	63 %	63 %
1900-1909	81 %	0 %	—	100 %	100 %	78 %	60 %
1910-1919	73 %	0 %	43 %	100 %	100 %	80 %	25 %
1920-1929	84 %	0 %	44 %	33 %	75 %	58 %	78 %
1930-1939	89 %	33 %	17 %	38 %	92 %	42 %	33 %
1940-1949	84 %	0 %	27 %	62 %	67 %	41 %	8 %
1950-1959	90 %	0 %	53 %	75 %	63 %	11 %	0 %
1960-1969	75 %	25 %	54 %	59 %	44 %	38 %	20 %
1970-1979	50 %	27 %	32 %	65 %	31 %	50 %	33 %
Moyen. générale	74,5 %	15,2 %	33,7 %	66,5 %	77,2 %	55,5 %	40,0 %

Tableau 12 : Pourcentages de mariages homogames observés par rapport aux mariages attendus, dans l'hypothèse homogamique maximum

ment de main-d'œuvre et une modification des emplois offerts jusqu'alors. On peut imaginer que ce changement ait provoqué une désorganisation momentanée des catégories socio-professionnelles, qui se serait à son tour répercutée sur les comportements matrimoniaux.

L'étude de l'homogamie socio-professionnelle nous montre en fin de compte que le brassage des catégories sociales présentes dans le canton de Chateauponsac, est jusqu'à une époque récente, freiné par les traditions matrimoniales. Il serait intéressant de pouvoir apprécier à cet égard, dans quelles proportions les différents groupes sociaux élèvent des barrières aux unions hétérosociales.

Un moyen d'y parvenir consiste à évaluer dans chaque catégorie et pour chaque décennie, la proportion des mariages homosociaux observée, par rapport à celle que fournirait le modèle homogamique maximum. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 12. Comme on pouvait s'y attendre, les agriculteurs présentent un haut degré d'homogamie sociale. La spécificité de cette profession, le mode de vie qu'elle implique et la nécessité dans cette région de petits propriétaires-exploitants, de maintenir ou de parfaire l'outil de travail que constitue le capital terrien, sont des incitations naturelles à ce comportement.

D'une tout autre nature est celui de la catégorie des « cadres ». Rappelons que dans notre classification, elle regroupe à la fois les cadres moyens et supérieurs (pour l'essentiel des enseignants), les patrons du secteur privé et les professions libérales. Ayant le sentiment de constituer une élite (intellectuelle ou économique) ou d'être détentrice d'un pouvoir, cette catégorie présente une très forte inclination aux mariages homosociaux. Notons pourtant une tendance à l'abaissement de leurs barrières matrimoniales, peut être consécutive à la dévalorisation progressive de leurs images sociales.

Le groupe des employés offre une reproduction amoindrie de la catégorie précédente. Seulement 66,5 % des mariages sont en moyenne conformes au modèle homogame. Comme pour les cadres, ce sont les décennies qui voient apparaître ces professions dans le milieu local, qui présentent les taux d'homogamie les plus élevés. De nouveaux types d'emplois au bourg, un mode de vie qui exprime des caractéristiques citadines, tendent à ces époques, à refermer ce groupe social. Il s'ouvrira très vite entre les deux guerres et ne retrouvera des taux d'homogamie élevés que lorsque ce type d'emploi sera très répandu, après la guerre de 1939-1945.

Comme on pouvait le prévoir, le groupe artisanal est en moyenne moins fermé socialement. Il rassemble une grande variété de métiers qui ne sont pas nécessairement favorables au rapprochement de leurs membres. Entre les gens du bâtiment, ceux qui travaillent pour l'agriculture et ceux qui s'adressent à une clientèle domestique, il n'y a guère de points communs. De plus, on sait que c'est cette catégorie socio-professionnelle qui a reçu jusqu'en 1920 le trop-plein de l'agriculture, puis qui a fourni le premier contingent de la population ouvrière. Elle présente donc un contenu changeant dans le contexte local, qui n'est évidemment pas favorable au développement d'une conscience de groupe social.

Cette remarque s'adresse également aux catégories restantes (commerçants, ouvriers, divers) qui viennent au dernier rang de l'homogamie sociale. Ouvriers et commerçants procèdent pour leur grande majorité du milieu agricole, dont ils proviennent soit directement, soit après passage pendant une ou deux générations dans la catégorie artisanale.

5 – L'homogamie sociale entre l'époux et le père de l'épouse

Deux objectifs expliquent cette seconde approche :

- 1 – accroître le nombre des actes de mariage pris en considération en incorporant dans l'étude la majeure partie des épouses sans profession si le métier de leur père est connu
- 2 – alléger le poids des facteurs individuels de choix du conjoint, pour permettre aux considérations qui traduisent les réflexes sociaux de mieux s'exprimer.

Les index d'homogamie obtenus pour chaque décennie sont présentés dans le tableau 13 et la figure 18. On remarque la diminution de moitié des valeurs de l'index par rapport à l'étude précédente, ainsi que la plus faible amplitude des variations. Il est

1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970
1879	1889	1899	1909	1919	1929	1939	1949	1959	1969	1979
0,203	0,167	0,256	0,329	0,225	0,285	0,180	0,298	0,247	0,172	0,024

Tableau 13 : Variations décennales de l'index d'homogamie sociale des époux, mesuré par la profession du mari et celle de son beau-père



Figure 18 : Variations décennales de l'index d'homogamie sociale, mesuré à partir de la profession de l'époux et celle de son beau-père

vrai que leur signification n'est pas simple : aux facteurs qui intervenaient sur le choix du conjoint, se sont ajoutés des paramètres d'une autre nature, qui dépendent des modifications de la structure socio-professionnelle survenues localement pendant l'intervalle qui sépare la génération du mari de celle de son beau-père.

La comparaison pour chaque csp des mariages homogames observés par rapport au modèle homogame maximum, permet ici de se représenter la « fidélité sociale » de chaque catégorie (tableau 14). Les résultats obtenus indiquent qu'un seul groupe présente un haut niveau d'homogamie à toutes les périodes : celui des agriculteurs, dont le pourcentage de réalisation du modèle est semblable à celui qu'ils exprimaient dans le tableau 12. A l'exception du groupe des commerçants qui présente une légère hausse de cette valeur, tous les autres accusent une baisse prononcée.

Périodes	Profession de l'époux et profession de son beau-père						
	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
1870-1879	71 %	13 %	25 %	0 %	57 %	69 %	17 %
1880-1889	72 %	11 %	0 %	0 %	20 %	63 %	0 %
1890-1899	73 %	33 %	14 %	17 %	55 %	56 %	25 %
1900-1909	81 %	30 %	8 %	0 %	33 %	57 %	25 %
1910-1919	77 %	16 %	30 %	0 %	0 %	44 %	0 %
1920-1929	84 %	29 %	25 %	0 %	22 %	34 %	0 %
1930-1939	77 %	9 %	7 %	25 %	56 %	30 %	0 %
1940-1949	84 %	33 %	0 %	23 %	44 %	10 %	4 %
1950-1959	82 %	8 %	31 %	11 %	33 %	14 %	0 %
1960-1969	74 %	27 %	45 %	27 %	67 %	21 %	0 %
1970-1979	57 %	12 %	23 %	16 %	35 %	24 %	8 %
Moyen. générale	75,6 %	20,1 %	18,9 %	10,8 %	38,4 %	38,4 %	7,2 %

Tableau 14 : Pourcentages de mariages homogames observés par rapport aux mariages attendus dans l'hypothèse homogamique maximum

C'est en particulier le cas de la catégorie des cadres et professions libérales, très homosociale lorsque l'observation est faite à partir des époux, alors qu'elle ne l'est plus guère ici. Etant donné que la tendance pratiquement constante au cours des onze décennies est vers une augmentation régulière des représentants de cette csp, on ne peut suspecter que la cause de cette chute d'homogamie soit la difficulté que rencontrerait une fille de cadre, de trouver un conjoint dans la csp de son père. La raison de ce phénomène est probablement différente : un professeur, un médecin, un notaire ou un patron, n'épouse apparemment pas électivement la fille d'un homologue. Dans ce milieu social, les facteurs personnels doivent être décisifs par rapport à ceux qui proviennent de l'origine sociale. Il n'y aurait donc pas à proprement parler de comportement matrimonial de « classe » (tout au moins dans le contexte local).

Ce phénomène semble encore plus marqué dans la catégorie des ouvriers ou celle des employés. Le seul groupe socio-professionnel qui serait régi par des comportements collectifs, serait donc celui des agriculteurs.

6 – L'homogamie sociale mesurée par les professions des pères des époux

Le but recherché ici est d'abstraire au maximum les facteurs personnels de choix du conjoint pour ne retenir qu'une approximation de leur milieu social d'origine et estimer ainsi qu'elle importance il a revêtu dans les alliances.

Les valeurs de l'index d'homogamie (tableau 15, figure 19) sont de faible ampleur et leurs variations semblent indiquer qu'à partir de 1890 et jusqu'à la guerre de 1939-1945, la position socio-professionnelle des parents n'a tenu qu'une place tout à fait mineure dans les choix matrimoniaux de leurs enfants.

1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970
1879	1889	1899	1909	1919	1929	1939	1949	1959	1969	1979
0,143	0,195	0,090	0,053	0,096	0,148	0,160	0,295	0,239	0,183	0,075

Tableau 15 : Variations décennales de l'index d'homogamie sociale des époux, mesurées par les professions de leurs pères



Figure 19 : Variations décennales de l'index d'homogamie sociale, mesurées à partir des professions des pères des deux époux

Ce résultat peut sans doute être expliqué par les variations considérables du nombre des représentants des deux principales csp jusqu'en 1920-29 : les agriculteurs et les artisans. Ces incessantes fluctuations n'ont pu qu'avoir un rôle négatif sur la considérations portée aux professions paternelles dans les choix de conjoint des enfants.

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

La valeur la plus élevée de l'index λ (0,295), est rencontrée en 1940-49. Il semblerait donc que le poids des origines sociales sur le choix matrimonial ait été accru pendant la période de guerre. Cette observation rapprochée de la précédente (tableau 11) qui au contraire montrait un affaiblissement de l'homogamie entre époux pendant la même décennie, tendrait à faire penser que l'effet de la désorganisation sociale induite par le conflit, aurait été d'accroître le « réflexe social » aux dépens des facteurs « d'inclination personnelle » chez les mariables.

Le tableau 16 qui exprime pour chaque catégorie socio-professionnelle le taux de « fidélité » des mariages observés au modèle homogame maximum, indique à nouveau que seul le groupe des agriculteurs tend profondément aux mariages homosociaux. C'est d'autant plus net que dans les circonstances présentes, les paramètres à partir desquels l'observation est effectuée, ne peuvent exprimer que l'origine sociale des individus.

Professions des pères des deux époux							
Périodes	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
1870-1879	71 %	23 %	0 %	—	60 %	39 %	0 %
1880-1889	73 %	0 %	0 %	0 %	100 %	42 %	0 %
1890-1899	72 %	22 %	0 %	0 %	25 %	32 %	17 %
1900-1909	71 %	17 %	9 %	0 %	0 %	27 %	0 %
1910-1919	72 %	21 %	0 %	0 %	0 %	29 %	0 %
1920-1929	79 %	28 %	9 %	0 %	29 %	26 %	0 %
1930-1939	75 %	14 %	0 %	25 %	38 %	31 %	0 %
1940-1949	82 %	18 %	13 %	9 %	29 %	19 %	18 %
1950-1959	77 %	42 %	11 %	0 %	0 %	7 %	0 %
1960-1969	65 %	20 %	33 %	13 %	0 %	8 %	14 %
1970-1979	48 %	33 %	18 %	6 %	33 %	0 %	14 %
Moyen. générale	71,4 %	20,4 %	9,7 %	5,3 %	28,5 %	23,6 %	5,7 %

Tableau 16 : Pourcentages de mariages homogames observés par rapport aux mariages attendus, dans l'hypothèse homogamique maximum

Au terme de cette étude de l'homogamie sociale, le groupe socio-professionnel agricole apparaît en fin de compte comme le seul véritable groupe social différencié à l'échelle locale, c'est-à-dire comme un ensemble régi par des valeurs et des comportements collectivement acceptés, fondés sur une tradition, qui transcendent largement les attitudes individuelles et qui se transmettent de génération en génération.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET MIGRATIONS MATRIMONIALES

Les différences dans les attitudes matrimoniales constatées d'une catégorie socio-professionnelle à une autre, pourraient être associées à une hétérogénéité correspondante de l'espace géographique dans lequel l'individu choisit son conjoint. Dans cette hypothèse, il n'y aurait donc pas à un instant donné un cercle géographique de mariage, mais des cercles, dont on peut imaginer diverses formes d'imbrication.

Afin de savoir si une telle configuration existe, plaçons-nous dans des conditions qui exprimeraient avec le plus de force, d'éventuelles différences sociales de l'espace dans lequel se contractent les unions. On peut supposer que ces conditions sont réunies dans les cas de mariages homosociaux. Le tableau 17 expose les valeurs moyennes des distances séparant les lieux de naissance des époux ainsi que celles qui séparent leurs lieux de résidence pré-nuptiale, par catégorie socio-professionnelle et pour les mariages homosociaux seulement.

	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
nb mariages homosociaux	484	9	65	71	65	176	33
dist. moyen. des lieux nais.	45.7	93.2	144.1	192.1	177.6	34.8	174.3
dist. moyen. des lieux résid.	10.3	21.6	19.1	43.8	89.9	21.8	75.3

Tableau 17 : Valeurs moyennes (en km), des distances qui séparent les lieux de naissance et les domiciles pré-nuptiaux des époux, dans le cas de mariages homosociaux (Toutes périodes confondues)

Il apparaît clairement deux ensembles socio-professionnels. L'un est caractérisé par des distances brèves : c'est celui des agriculteurs et des artisans. L'autre est marqué par des distances « longues », il concerne les employés, les cadres et le groupe « divers ». Entre ces deux ensembles se placent les groupes sociaux des ouvriers et des commerçants, qui présentent des distances moyennes entre lieux de naissance relativement élevées, mais dont les distances entre lieux de résidence sont courtes.

Les distances entre lieux de résidence au moment du mariage, représentent en quelque sorte la mobilité des individus dans la recherche du conjoint et par voie de conséquence la dimension de l'espace inclu dans le cercle de mariage. A cet égard, agriculteurs, commerçants, ouvriers et artisans paraissent peu mobiles. Cette sédentarité (au moins pour l'agriculture, le commerce et l'artisanat), est conséquente de la profession exercée, qui fixe durablement l'individu à l'emplacement de son travail. Pour ces catégories sociales, on peut penser que les bals et fêtes locaux ou les relations de voisinage qui à l'échelle nationale seraient les circonstances permettant les rencontres de près de 40% des futurs couples (Girard, 1964), constituent la matérialisation du cercle de mariage. Dans le cas du groupe ouvrier, la mobilité liée à l'emploi est en théorie plus grande. Ce n'est probablement pas le cas pourtant dans ce milieu rural fort peu industrialisé, où l'ouvrier n'a guère de choix quant à l'entreprise dans laquelle il va s'employer et pratiquement peu d'occasion de changer d'emploi. Par ailleurs, la modicité du revenu et l'extraction agricole ou artisanale toute récente de la population ouvrière, ne peuvent que la maintenir dans les attitudes sédentaires.

L'ensemble formé par les employés, les cadres et les professions diverses est par essence plus mobile. L'exercice de la plupart des métiers qui s'y trouvent rassemblés suppose des changements de résidence fréquents et de surcroît une mobilité quotidienne inhérente au travail. Si pour certaines de ces familles sociales, les circonstances de rencontre du conjoint décrites ci-dessus restent valables, celles qui se rapportent à la fonction professionnelle y prennent vraisemblablement une grande importance.

La comparaison entre csp, des distances moyennes entre lieux de naissance exprimerait également cette mobilité, mais accrue par la mobilité des individus ou celle de leur famille, entre leur naissance et leur mariage. On comprend mieux dans ce contexte les fortes distances séparant les lieux de naissance des couples ouvriers et à un degré moindre des commerçants, par rapport aux groupes sociaux agricole et artisanal.

Bien entendu, en commentant les informations apportées par le tableau 17 nous nous sommes placés dans une situation extrêmement schématique. On sait que les distances de mariage ont connu une forte évolution au cours des 110 ans couverts par cette étude et d'autre part, les mariages homosociaux n'expriment qu'une minorité des unions, sauf dans le milieu agricole.

Pour mieux cerner les différences de comportement ainsi que les évolutions qu'ils ont connues depuis 1870, il faut rassembler pour chaque csp et par décennie, les informations qui ont trait aux distances séparant respectivement les lieux de naissance et les lieux de résidence de tous les couples. Les résultats obtenus sont présentés dans les tableaux 18 et 19. Ils ont été établis en adoptant comme catégorie socio-professionnelle du couple, celle qui est conférée par la seule profession toujours présente dans les actes de mariage, celle du mari.

Dans chacune des catégories sociales, l'évolution des distances moyennes pendant les 110 ans étudiés reproduit la tendance générale déjà décrite, à l'accroissement des migrations matrimoniales. Lorsqu'on compare les évolutions des deux types de distances d'une csp à une autre (figure 20), on constate que les formes des courbes des agriculteurs et des artisans sont très semblables. En 1870-79, les conjoints sont nés et résident en moyenne très près l'un de l'autre. Les distances qui les séparent ne vont connaître qu'une évolution très lente dans les décennies successives. Le parallélisme presque constant de l'évolution des distances entre lieux de naissance et des distances entre lieux de

Périodes	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
1870-1879	13.4 (207)	37.5 (20)	24.3 (5)	73.2 (12)	30.1 (16)	16.1 (462)	66.5 (30)
1880-1889	14.5 (269)	61.9 (14)	60.1 (10)	43.9 (16)	44.2 (20)	20.7 (414)	85.7 (17)
1890-1899	17.0 (301)	28.0 (21)	25.4 (11)	102.1 (19)	75.7 (16)	21.7 (319)	92.1 (14)
1900-1909	20.9 (361)	51.5 (27)	47.2 (15)	128.4 (15)	72.9 (18)	20.9 (310)	109.7 (11)
1910-1919	37.6 (236)	28.9 (23)	189.4 (23)	120.9 (23)	145.4 (6)	30.7 (153)	41.0 (19)
1920-1929	24.0 (457)	52.2 (48)	136.4 (29)	150.4 (38)	109.7 (19)	38.2 (147)	89.8 (13)
1930-1939	49.0 (249)	99.9 (27)	155.3 (21)	84.2 (22)	166.5 (23)	50.0 (88)	87.1 (14)
1940-1949	77.1 (239)	181.1 (27)	218.4 (80)	172.3 (29)	125.8 (26)	110.4 (57)	264.0 (38)
1950-1959	70.5 (150)	107.0 (22)	131.3 (86)	135.3 (18)	211.8 (17)	86.0 (52)	125.1 (19)
1960-1969	149.3 (53)	118.3 (21)	71.8 (108)	103.8 (45)	141.3 (29)	95.9 (77)	224.0 (18)
1970-1979	112.8 (37)	177.0 (23)	161.6 (16)	166.7 (58)	255.5 (42)	123.4 (87)	305.5 (30)

Tableau 18 : Distances moyennes par décennie et par catégorie socio-professionnelle, séparant les lieux de naissance des conjoints (Le nombre des couples est placé entre parenthèses)

Périodes	agricul.	commerc.	ouvriers	employés	cadres	artisans	divers
1870-1879	6.5 (207)	14.3 (20)	38.5 (5)	12.1 (12)	21.0 (16)	6.6 (462)	5.6 (30)
1880-1889	6.1 (269)	19.8 (14)	15.8 (10)	71.7 (16)	45.0 (20)	7.8 (414)	23.1 (17)
1890-1899	9.7 (301)	8.2 (21)	36.2 (11)	91.8 (19)	71.6 (16)	11.1 (319)	44.9 (14)
1900-1909	7.5 (361)	36.7 (27)	177.4 (15)	167.8 (15)	99.4 (18)	9.8 (310)	69.0 (11)
1910-1919	11.6 (236)	9.5 (23)	90.9 (23)	144.9 (23)	256.6 (6)	10.0 (153)	26.6 (19)
1920-1929	8.1 (457)	16.1 (48)	65.1 (29)	152.5 (38)	125.9 (19)	38.7 (147)	124.2 (13)
1930-1939	15.5 (249)	62.7 (27)	55.6 (21)	50.3 (22)	144.5 (23)	34.1 (88)	114.5 (14)
1940-1949	12.7 (239)	82.7 (27)	62.3 (80)	147.6 (29)	145.6 (26)	74.8 (57)	175.9 (38)
1950-1959	18.2 (150)	34.9 (22)	47.3 (86)	142.2 (18)	155.6 (17)	42.5 (52)	167.5 (19)
1960-1969	22.0 (53)	41.5 (29)	29.7 (108)	61.9 (45)	105.6 (24)	33.8 (77)	151.7 (18)
1970-1979	44.4 (37)	64.5 (23)	52.7 (96)	99.4 (58)	190.1 (42)	59.0 (87)	108.3 (30)

Tableau 19 : Distances moyennes par décennie et par catégorie socio-professionnelle, séparant les domiciles des époux (Le nombre des couples est placé entre parenthèses)

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

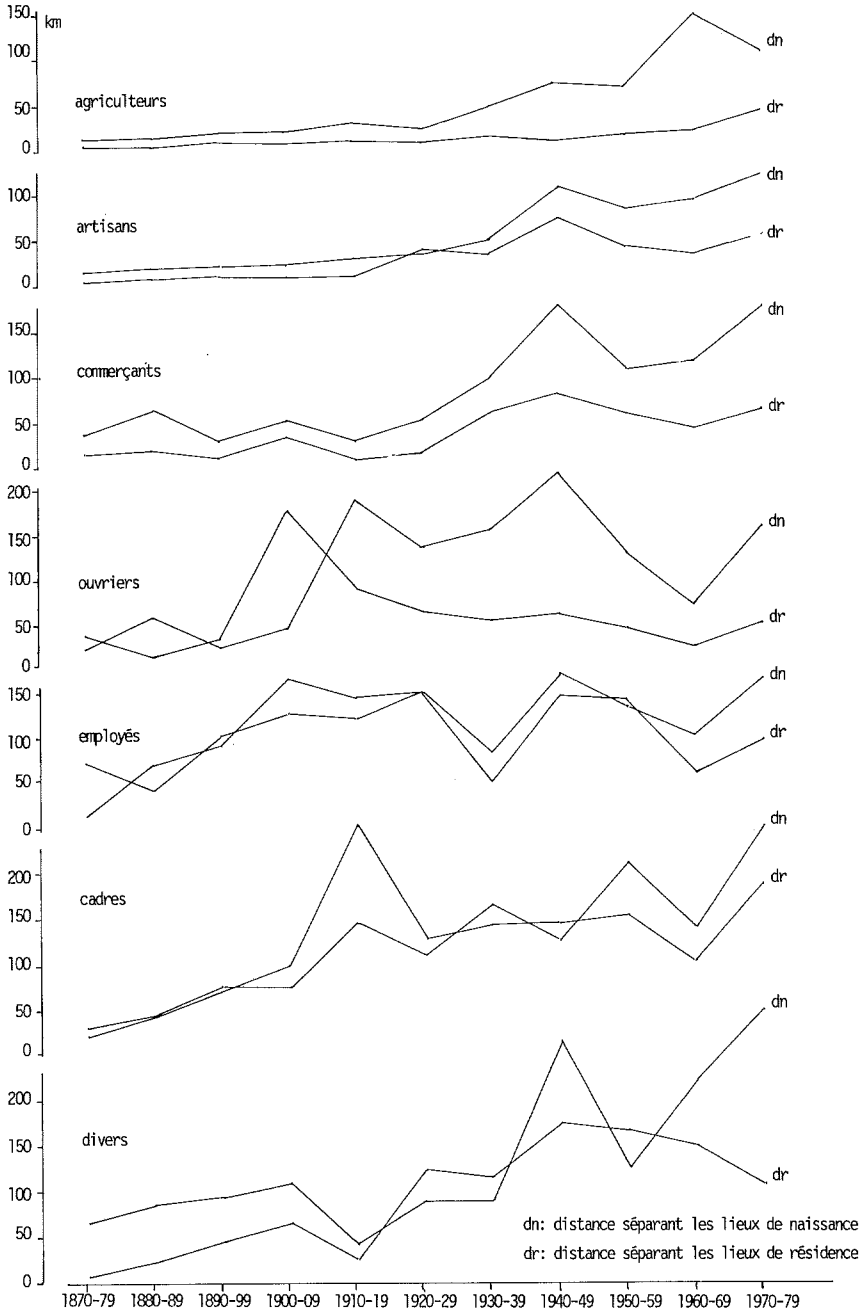


Figure 20 : Variations décennales des distances séparant les lieux de naissance et de résidence des époux, par grands groupes socio-professionnels

résidence, semble évoquer l'image d'un groupe social qui accentue très lentement sa mobilité au fur et à mesure qu'il accède aux moyens de transport mécaniques, plutôt que celle d'un groupe qui s'ouvrirait à des éléments sociaux d'origine plus lointaine.

Cet aspect des courbes est encore plus présent dans la catégorie des commerçants, mais avec un degré d'intensité inférieur au précédent. L'impact de la période 1940-49 sur les origines des époux y est plus fort. Sur un total de 27 mariages, 17 sont contractés entre individus nés à plus de 200 km l'un de l'autre. La perméabilité du cercle de mariage des commerçants aux « réfugiés » est manifeste.

Avec le groupe ouvrier, on rencontre une situation particulière : la distance qui sépare les lieux de résidence reste modérée à presque toutes les périodes. Une exception pourtant : la décennie 1900-09. Les données originales montrent que cette particularité tient au fait que 5 des 15 mariages ouvriers de cette période sont le fait d'un ouvrier parisien qui épouse une fille de son « pays ». Ces parisiens font partie de ces travailleurs migrants qui se sont établis en ville, mais qui restent en connexion étroite avec leur collectivité d'origine. A partir de 1910-19, la situation va s'inverser. Les distances entre lieux de naissance vont être élevées alors que celles qui séparent les lieux de résidence seront modérées. Pendant les décennies 1910-19 et 1940-49, cela correspond à un double apport : d'une part, des enfants de migrants limousins nés en ville vont revenir au pays pour la durée des hostilités et s'y marier, d'autre part des réfugiés dépourvus de lien organique avec la région vont suivre le même processus. Il y a donc un ouverture génétique relative de ce cercle de mariage pendant ces décennies ; on peut estimer l'apport de conjoints n'ayant pas d'ascendance locale à environ 20 %. En ce qui concerne les autres périodes, le groupe ne reçoit que très peu d'étrangers.

Les courbes des employés et des cadres présentent une caractéristique très particulière : dès les premières décennies étudiées, l'augmentation des distances entre époux est importante. Elle est marquée aussi bien par rapport aux lieux de résidence que par rapport aux lieux de naissance. Il en résulte un constant chevauchement des deux courbes, qui traduisent non seulement la mobilité des individus antérieurement à leur rencontre, mais aussi une mobilité comparable lors de la « recherche » du conjoint. A l'opposé de l'image qu'on s'est donné du cercle de mariage des agriculteurs et des artisans, profondément enraciné dans la population locale, c'est à un autre niveau social et démographique : celui de la région ou même de la nation, qu'il faut chercher le cercle de mariage de ces catégories socio-professionnelles.

Les couples placés dans le groupe « divers » se conforment irrégulièrement à cette attitude. Jusqu'au lendemain de la guerre de 1914-1918, ils sont essentiellement représentés par les gens de maison et les rentiers, et leur comportement matrimonial est parent de celui des catégories sociales traditionnelles (agriculteurs, artisans, commerçants). Par la suite, se produit l'accroissement rapide des distances entre époux et le chevauchement des courbes caractéristique des employés et des cadres. C'est qu'alors la composition professionnelle du groupe s'est modifiée. Il est en majeure partie exprimé par les professions de santé (infirmières, assistantes sociales, sage-femmes) et par les professions militaires et para-militaires, dont la mobilité est analogue à celle des autres professions du secteur tertiaire.

Etant donné les différences d'attitude accusées par les diverses csp à l'égard du facteur « distance », on est conduit à se demander si l'évolution des cercles de mariage observée dans la première partie de ce travail, (transformation des réseaux matrimoniaux

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

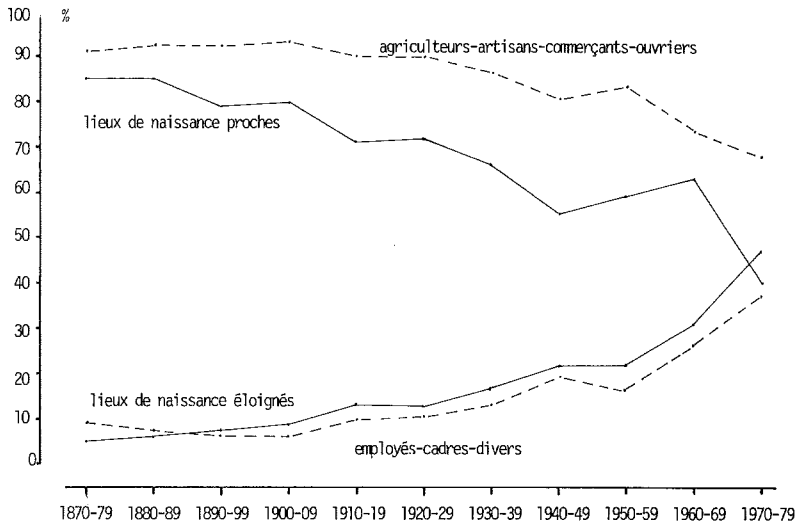


Figure 21 : Évolution décennale des distances séparant les lieux de naissance des époux, en fonction des changements concomitants des proportions de csp traditionnelles ou « nouvelles »

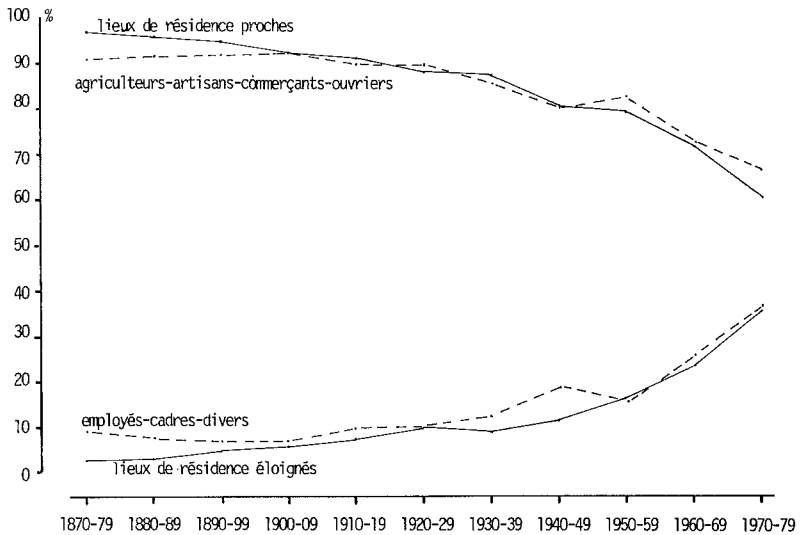


Figure 22 : Évolution décennale des distances séparant les lieux de résidence des époux, en fonction des changements concomitants des proportions de csp traditionnelles ou « nouvelles »

d'un tracé strictement localisé à la petite région à un mouvement de brassage régional ou national), correspond à un changement d'attitude des individus par transformation de leurs valeurs sociales ou bien traduit plutôt une modification du tissu social local.

En 1870 en effet, la distribution de la population active se répartit essentiellement entre l'agriculture et l'artisanat. Deux types d'activités marqués par des comportements matrimoniaux traditionnels. Les cercles de mariage sont étroits (endogamie communale et exogamie locale représentent près de 90% des unions selon les lieux de naissance et plus de 95 % selon les lieux de résidence). Progressivement, d'autres csp vont apparaître, affirmant simultanément des comportements différents : employés, cadres, qui se marient dans des cercles beaucoup plus vastes. L'évolution des parts respectives de ces diverses professions dans la population des époux du canton, est susceptible de produire le phénomène d'ouverture des cercles de mariage décrit précédemment.

Afin d'en estimer le poids, on a reporté sur des mêmes figures (21 et 22), les fréquences des mariages pour lesquels la distance entre époux est faible, celles pour lesquels elle est élevée et les fréquences des unions dans lesquelles le mari déclare une profession associée à un comportement matrimonial de type traditionnel (agriculteurs, artisans, commerçants et ouvriers puisque dans le contexte local les ouvriers paraissent émaner surtout de ces milieux sociaux), ou au contraire une profession traduisant l'apparition des structures tertiaires dans la région (employés, cadres, divers).

On constate que l'accroissement des mariages lointains suit de très près l'augmentation numérique des emplois tertiaires représentés dans les mariages, tandis qu'inversement la diminution de la fréquence des mariages à courte distance est liée à la décroissance de la fraction de la population active, qui représente à chaque décennie la souche traditionnelle. Les écarts observés entre la courbe des lieux de naissance proches et celle des professions « traditionnelles », s'expliquent par la mobilité élevée des commerçants et des ouvriers préalablement à leur mariage (cf. figure 20).

La remarquable association de l'évolution des deux types de paramètres a fort peu de chances d'être fortuite. Elle s'accorde avec l'hypothèse décrite ci-dessus et nous conduit donc à nuancer la première interprétation que nous avons formulée à propos de l'ouverture des cercles de mariage : si les « stocks géniques » communaux de 1870 se trouvent progressivement fondus dans un ensemble régional ou national, c'est d'une part à la suite de changements individuels du comportement qui se manifestent surtout à partir de 1920 et qui conduisent les mariages à accroître leur mobilité dans la recherche du conjoint (toutes les courbes de la figure 20 indiquent une évolution séculaire vers l'accroissement des distances entre époux), mais également par suite du changement profond de la structure sociale du milieu rural, qui dans ce même temps modifie le poids respectif des diverses catégories sociales et par voie de conséquence celui de leurs attitudes matrimoniales collectives.

LES ATTITUDES MATRIMONIALES ET LA STRUCTURE GENETIQUE DE LA POPULATION

Dans une société rurale comme celle qui est l'objet de cette étude et pendant la période historique considérée, deux phénomènes essentiels gouvernent la redistribution des gènes d'une génération à la suivante. Le premier, qui sans nul doute est le plus important, est représenté par les migrations. On sait que cette population limousine (comme à des degrés divers toutes les populations rurales de cette époque), subit à chaque génération une perte d'une fraction de ses membres, attirés par les villes. En dépit des réserves qu'on a émis à plusieurs reprises touchant la signification réelle de ces émigrations en termes d'éloignement sociologique et génétique, il n'est cependant pas douteux que pour une proportion non négligeable des émigrants, la rupture avec le milieu d'origine ait été définitive. Dans la mesure où ces derniers représentaient à chaque génération un échantillonnage des fréquences géniques et génotypiques non représentatif de l'ensemble dont ils étaient extraits, ils modifiaient nécessairement les structures correspondantes de celui-ci aux générations suivantes, hormis l'éventualité improbable que les fréquences en question aient été dans le même temps restaurées par un apport de gènes nouveaux convenablement dosés au sein de la population.

Par rapport à l'impact des migrations sur l'évolution de la structure génétique de cette population, il peut sembler futile de s'intéresser au deuxième facteur : les attitudes matrimoniales, qui dans ce contexte de population largement ouverte, ne peut avoir qu'une incidence bien moindre. Deux raisons expliquent pourtant ce choix. La première est le souci d'observer dans quelle mesure il est possible d'établir un parallèle entre l'évolution des structures sociales et celle de la structure génétique de la population. A ce titre, les mariages expriment non seulement les règles sociales qui régissent les alliances, mais aussi en partie les mouvements de fond qui animent le corps social tout entier. La deuxième raison est en relation directe avec les méthodes que la génétique des populations a élaborées dans le but d'appréhender précisément les modifications de ces structures génétiques. Ainsi, le fixation index « F » de Wright (1921) qui est une mesure de l'excès d'homozygotes observés par rapport à la proportion qui serait attendue dans l'hypothèse où les mariages se feraient au hasard, est une mesure de la consanguinité très largement utilisée par les chercheurs. Elle devrait théoriquement être calculée en référence à une population ancestrale parfaitement panmictique (Malécot, 1948). Ceci étant une fiction, il résulte qu'en pratique la valeur de « F » est étroitement liée à la somme des informations dont on dispose. La méthode des « path coefficients » de Wright qui procède par reconstruction des généalogies, fournit ainsi des résultats très différents selon qu'on s'occupe seulement des mariages récents ou de tous les mariages connus. Par

exemple, la valeur estimée de « F » dans le premier cas est de 0,186 et dans le second 0,0094 pour la même population Xavante du Brésil étudiée par Neel et Al. (1964).

Une méthode d'estimation de F qui échappe dans une certaine mesure à cet inconvénient car elle prend en considération la consanguinité éloignée et qui présente l'intérêt de pouvoir être appliquée aisément dans les cas où les reconstructions généalogiques sont difficilement réalisables (comme dans le cas présent à cause de l'importance numérique de la population), est la méthode isonymique décrite par Crow et Mange (1965). Elle repose sur une particularité commune à de nombreuses sociétés, qui veut que la transmission du nom de famille des parents à leurs enfants soit rigoureusement fixée par la coutume. Dans une société de système patrilinéaire comme c'est le cas en France, les enfants prennent régulièrement le nom de leur père en même temps qu'ils héritent approximativement de la moitié de ses gènes. Au fil des générations, le patronyme devient alors un marqueur du chromosome y. La distribution d'un patronyme dans un groupe familial, montre quelque soit la relation de parenté, que la probabilité pour que deux personnes portent ce même nom est quatre fois plus élevée que celle qu'ils présentent dans leur patrimoine génétique à un locus, deux gènes identiques (provenant de la duplication d'un même gène ancestral), c'est-à-dire quatre fois plus élevée que leur coefficient de consanguinité. On conçoit dès lors, que les fréquences des mariages entre personnes de même patronyme puissent être utilisées comme mesure de la consanguinité moyenne dans la population dont ils proviennent.

Ayant postulé que toute isonymie rencontrée dans la population est l'expression d'une ascendance commune des conjoints, il est possible de séparer les contributions au coefficient de consanguinité qui sont l'effet du hasard de celles qui ne le sont pas. Si les mariages sont contractés au hasard et qu'il y ait respectivement p_i maris et q_i femmes portant le $i^{\text{ème}}$ nom, la fréquence avec laquelle ils formeront un couple isonymique sera $p_i q_i$. Leur contribution au coefficient moyen de consanguinité de la population étant $p_i q_i / 4$. Pour tous les noms, cette contribution est :

$$F_r = \sum pq / 4$$

Elle est équivalente à la composante F_{ST} de Wright et mesure « la consanguinité qui serait survenue dans la présente génération, si tous les parents s'étaient mariés au hasard... » (Allen, 1965).

Si F est le coefficient de consanguinité de la population (équivalent au F_{IT} de Wright) et si F_n en est la composante provenant des mariages consanguins non aléatoires (équivalent de F_{IS} de Wright), la relation qui unit F, F_r et F_n est :

$$F = F_n + (1 - F_n) F_r$$

$$\text{avec } F_n = (P - \sum pq) / 4 (1 - \sum pq)$$

où P est la proportion des mariages isonymiques dans la population. Dans une population finie, F_r est toujours positif tandis que F_n peut être positif ou négatif, suivant que les unions consanguines sont recherchées ou évitées.

Si l'intérêt de pouvoir estimer les valeurs des deux composants F_r et F_n est grand lorsqu'on cherche à connaître le poids des attitudes socio-culturelles sur la structure génétique d'un groupe humain et s'il est avantageux de pouvoir par la méthode isonymi-

que, exprimer dans une certaine mesure la consanguinité éloignée, il reste cependant que cette méthode est sujette à des réserves importantes.

En premier lieu, elle repose sur le postulat que le nom est transmis régulièrement, sans modifications. Elle ne peut prendre en considération ni les cas d'illégitimité, ni les adoptions, ni les changements de nom. Elle suppose aussi que la population est monogame, que la consanguinité est due dans des proportions similaires aux ascendants masculins et féminins et qu'aucun des deux sexes n'est préférentiellement lié aux mouvements migratoires. Enfin, condition majeure : que chaque nom ne puisse provenir d'origines différentes, ce qui n'est pas exceptionnel en France, où les noms de famille proviennent souvent de noms de lieux, de fonctions, ou de sobriquets marquant une particularité individuelle.

Dans le cas du canton de Chateauponsac, cette dernière condition paraît être convenablement remplie. L'exigüité relative du territoire concerné, la petite dimension de la population et des éléments de recherches généalogiques, ont permis de lever les ambiguïtés touchant aussi bien l'origine des noms pour lesquels un doute était possible, que les déviations d'orthographe qui affectent les transcriptions sur les registres d'état-civil. Par contre, il est à redouter que des déséquilibres de la représentation des sexes dans les migrations aient été importants et nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer l'effet sur les résultats. De ce fait et compte tenu du caractère rudimentaire de la méthode isonymique, il ne convient pas d'attacher à ces derniers, d'autre valeur que celle d'une esquisse strictement interne à cette population, des modifications qui ont affecté sa structure génétique.

1 – Les modifications des coefficients de consanguinité de 1870 à 1979

Les travaux qui utilisent la méthode isonymique dans le but de retracer l'évolution dans le temps du coefficient de consanguinité d'une population, procèdent à une segmentation du continuum historique en unités qui varient au gré des auteurs. Crow et Mange (1965), adoptent un regroupement des données de mariage de la population huttérite sur 20 ans (1940-1961). Lasker et Al. (1972), fragmentent les données de vallées alpines italiennes en classes successives de 30 ans chacune. Lasker et Roberts (1982), choisissent un intervalle de 26 ans ; Roberts et Rawling (1974) ayant effectué deux découpages successifs respectivement de 15 à 25 ans d'intervalle sur les mêmes données de paroisses du Northumberland, ne trouvent guère de différences dans les résultats obtenus. En l'absence de critère objectif qui puisse déterminer l'étendue des subdivisions du temps, les auteurs opèrent donc des découpages arbitraires qui sont en général dictés par la nécessité de disposer d'une quantité suffisante de données pour effectuer les calculs nécessaires. Dans la mesure où l'on rassemble des mariages qui sont séparés dans le temps par un intervalle croissant, on doit toutefois craindre qu'une fraction croissante des patronymes rencontrés à plusieurs reprises (et qui interviennent dans l'estimation de F_T) proviennent d'individus en ligne d'ascendance directe, équivalant donc ainsi à mêler des générations successives.

Dans l'étude de la population de Chateauponsac, cet inconvénient n'est pas à redouter, car le choix d'intervalles courts (décennaux) est imposé par les résultats acquis dans les parties précédentes, afin que les modifications du coefficient de consanguinité de la

	1870 1879	1880 1889	1890 1899	1900 1909	1910 1919	1920 1929	1930 1939	1940 1949	1950 1959	1960 1969	1970 1979
nbre de mariages	782	764	658	766	482	765	440	489	372	343	379
nbre de noms différents	563	523	558	544	496	686	526	563	458	482	497
noms représentés une seule fois	319	307	372	244	286	478	349	444	376	408	421
proportion des noms « uniques »	0.57	0.59	0.67	0.45	0.58	0.70	0.66	0.79	0.82	0.85	0.85
nbre de mariages isonymiques	9	16	11	12	6	12	2	2	1	1	0
prop. mar. ison.	0.0115	0.0209	0.0167	0.0157	0.0124	0.0157	0.0045	0.0041	0.0027	0.0028	0.0000
Fr	0.0008	0.0009	0.0009	0.0007	0.0006	0.0006	0.0005	0.0004	0.0005	0.0004	0.0004
Fn	0.0020	0.0044	0.0032	0.0032	0.0025	0.0033	0.0006	0.0006	0.0002	0.0003	-(0.0004)
F	0.0029	0.0052	0.0042	0.0039	0.0031	0.0039	0.0011	0.0010	0.0007	0.0007	0.0000

Tableau 20 : Variations décennales de F, Fr et Fn dans le canton de Chateauponsac, d'après les fréquences d'isonymie

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

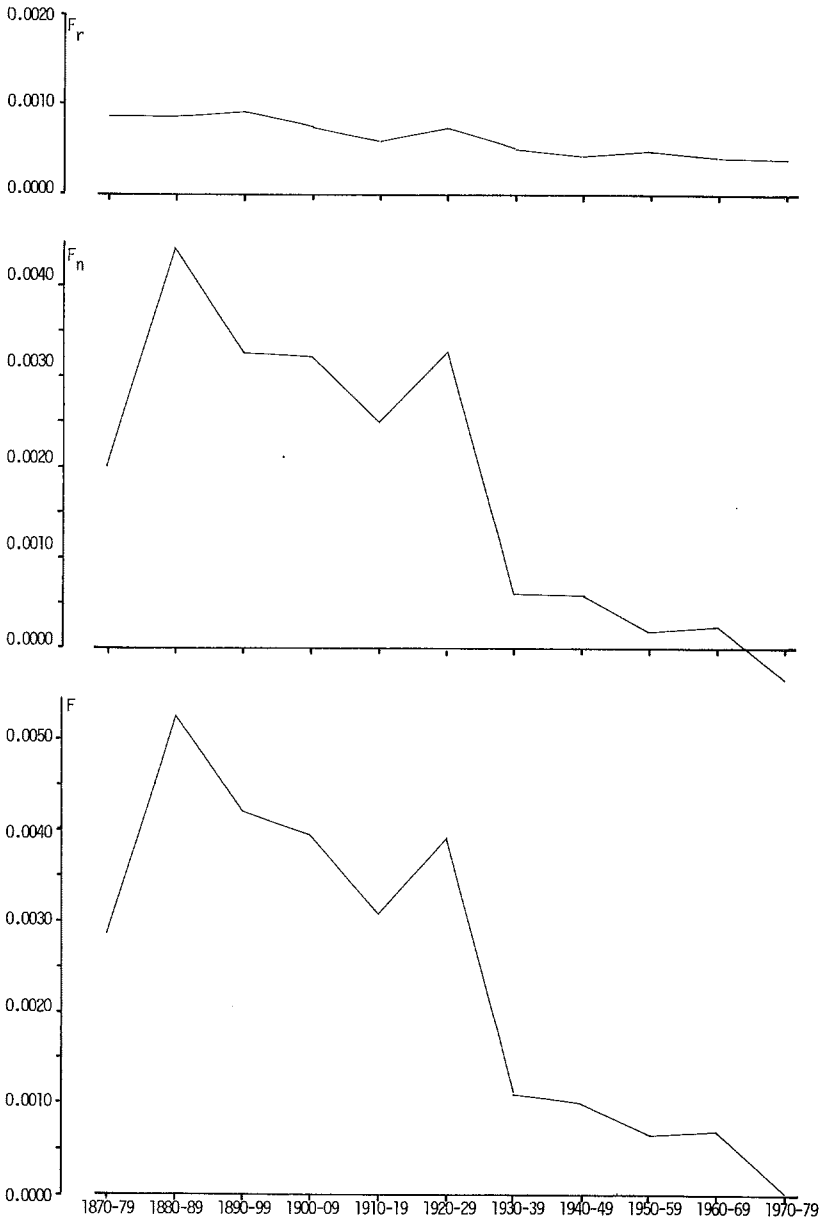


Figure 23 : Évolution décennale du coefficient moyen de consanguinité F et de ses composantes F_r et F_n , dans le canton de Chateauponsac

population puissent être examinées parallèlement aux changements des comportements matrimoniaux.

Les valeurs successives du coefficient moyen de consanguinité calculées pour chaque décennie à partir de l'ensemble des mariages célébrés dans le canton, sont exposées dans le tableau 20 et dans la figure 23.

On constate une augmentation à peu près régulière de la proportion des noms représentés une seule fois dans les actes de mariage, c'est-à-dire une participation croissante d'individus dépourvus d'une parenté locale. Par suite, la composante F_r perd progressivement de l'importance, observation qui indique que l'ouverture des cercles de mariage serait effectivement liée à l'ouverture génétique de la population.

Le nombre décennal des mariages isonymiques connaît de larges variations selon les époques. Dès la décennie 1890-99, s'amorce une décroissance de leur importance en proportion du nombre total des mariages, qui se poursuivra jusqu'à devenir nulle en 1970-79. Une seule inflexion passagère de cette tendance est notable en 1920-29. On a remarqué à plusieurs reprises combien cette décennie consécutive à la guerre de 1914-1918 se singularisait par la restauration des attitudes matrimoniales du début du siècle. C'était sensible dans le regain de fréquence de l'endogamie cantonale (figure 4) et le raccourcissement des distances séparant les lieux de naissance des conjoints (figure 13). Cette attitude de « retour au passé » ne s'adressait donc pas seulement à l'aspect formel du cercle dans lequel était choisi le conjoint, elle affectait également l'image profonde du couple avec un retour en faveur du mariage entre apparentés (dans la mesure où l'isonymie exprime la consanguinité). Lors de la décennie suivante, la tendance historique à l'ouverture aussi bien sociologique que biologique de la population va à nouveau s'exprimer et continuer de s'affirmer par la suite.

Le coefficient F_n dont la valeur est fortement dépendante de la proportion des mariages isonymiques, accuse encore plus nettement ce phénomène, si bien qu'une véritable césure apparaît entre les valeurs qu'il prend avant et après 1930.

Ces deux « époques » se retrouvent dans l'expression du coefficient F . Jusqu'en 1930 il est relativement élevé et la composante F_n lui confère de 70% à 85% de son ampleur, tandis qu'après 1930 il est très modeste et les deux composantes F_r et F_n concourent également à son expression.

Les variations communales

Si l'on considère la population cantonale comme la somme des six populations communales, les modifications de F , F_r et F_n au niveau du canton sont pour l'essentiel l'effet des variations combinées des paramètres communaux correspondants. Ces variations décennales calculées pour chaque commune sont exposées dans le tableau 21. Leur intérêt réside surtout dans l'observation de la période où chaque commune voit s'annuler définitivement la valeur de F , marquant ainsi l'accomplissement de son ouverture génétique.

On remarque que les résultats sont très indépendants d'une commune à une autre. Cet événement se produit en 1910-19 à St-Sornin-Leulac, en 1920-29 à Balledent, en 1930-39 à St-Amand-Magnazeix, en 1950-59 à Rancon et seulement en 1970-79 à Chateauponsac. Il n'est pas exclu que les périodes de guerre aient momentanément

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

Périodes	Chateauponsac	Rancon	St-Sornin-Leulac	St-Am.-Magnaz.	Balledent	St-Priest-le-B.
1870-1879	Fr Fn F	0.0015 0.0020 (145) 0.0034	0.0020 0.0001 (121) 0.0021	0.0019 0.0006 (103) 0.0024	0.0015 0.0070 (61) 0.0082	0.0018 - 0.0018 (23) 0.0000
1880-1889	Fr Fn F	0.0015 - 0.0015 (151) 0.0000	0.0018 0.0026 (113) 0.0044	0.0023 0.0086 (92) 0.0109	0.0030 0.0033 (40) 0.0063	0.0028 0.0105 (19) 0.0132
1890-1899	Fr Fn F	0.0014 0.0044 (128) 0.0059	0.0016 0.0007 (107) 0.0023	0.0018 - 0.0018 (96) 0.0000	0.0016 0.0045 (41) 0.0061	0.0000 0.0000 (14) 0.0000
1900-1909	Fr Fn F	0.0010 0.0048 (385) 0.0059	0.0013 0.0042 (91) 0.0055	0.0009 0.0016 (101) 0.0025	0.0015 - 0.0015 (42) 0.0000	0.0062 0.0071 (19) 0.0133
1910-1919	Fr Fn F	0.0011 0.0053 (78) 0.0064	0.0015 - 0.0015 (71) 0.0000	0.0016 - 0.0016 (65) 0.0000	0.0020 0.0036 (45) 0.0056	0.0000 0.0000 (6) 0.0000
1920-1929	Fr Fn F	0.0012 0.0009 (114) 0.0022	0.0013 - 0.0013 (120) 0.0000	0.0014 0.0014 (90) 0.0028	0.0011 - 0.0011 (45) 0.0000	0.0046 0.0094 (18) 0.0140
1930-1939	Fr Fn F	0.0011 - 0.0011 (57) 0.0000	0.0008 - 0.0008 (63) 0.0000	0.0012 - 0.0012 (68) 0.0000	0.0004 - 0.0004 (25) 0.0000	0.0019 - 0.0138 (16) 0.0157
1940-1949	Fr Fn F	0.0019 0.0029 (53) 0.0047	0.0008 - 0.0008 (50) 0.0000	0.0010 - 0.0010 (76) 0.0000	0.0016 - 0.0016 (35) 0.0000	0.0000 0.0000 (12) 0.0000
1950-1959	Fr Fn F	0.0008 - 0.0008 (58) 0.0000	0.0008 - 0.0008 (48) 0.0000	0.0011 - 0.0011 (50) 0.0000	0.0000 0.0000 (19) 0.0000	0.0039 - 0.0039 (8) 0.0000
1960-1969	Fr Fn F	0.0014 - 0.0014 (67) 0.0000	0.0005 - 0.0005 (46) 0.0000	0.0010 - 0.0010 (44) 0.0000	0.0008 - 0.0008 (18) 0.0000	0.0000 0.0000 (7) 0.0000
1970-1979	Fr Fn F	0.0017 - 0.0017 (84) 0.0000	0.0023 - 0.0023 (40) 0.0000	0.0007 - 0.0007 (43) 0.0000	0.0000 0.0000 (10) 0.0000	0.0000 0.0000 (7) 0.0000

Tableau 21 : Evolution décennale des coefficients de consanguinité des populations communales

réactivé les comportements favorables au mariage entre apparentés dans deux communes (Balledent en 1910-19 et Rancon en 1940-49). La commune de St-Priest-le-Betoux qui ne comprend à chaque décennie qu'un très petit nombre de mariages, a des variations qui dépendent étroitement de chacun de ceux-ci et qui ne sauraient donc être analysées par une méthode probabiliste.

Cette évolution paraît d'autant plus précoce que les communes concernées ont une population de petite taille. En effet, lorsqu'on porte sur une même figure les valeurs décennales de F estimées pour l'ensemble du canton et celles du nombre d'habitants fournies par les recensements successifs, on constate une similarité générale des deux courbes. Apparemment, l'effondrement numérique des populations communales à partir de la décennie 1920-29, aurait un lien avec la décroissance de la consanguinité moyenne. Une relation causale ne s'impose pourtant pas, car la diminution de l'effectif des individus pourrait au contraire susciter un relèvement de la fréquence des unions entre apparentés (cf. figure 24).

L'hypothèse la plus générale qu'on puisse émettre pour expliquer les résultats observés ici, est celle qui pose le principe que les sociétés rurales postérieurement au premier grand conflit, ne sont plus que des fantômes des sociétés paysannes du début du siècle. Les contraintes économiques, sociales, politiques de la société englobante et les valeurs éthiques qu'elle propage, s'imposeraient donc d'autant plus aisément, que l'inertie produite par l'ampleur démographique des populations se trouverait amoindrie par l'exode rural.

2 – Coefficient moyen de consanguinité et catégories socio-professionnelles

L'évolution des valeurs de F , F_T et F_n a pu être suivie par la méthode isonymique pour chacune des onze décennies, dans les deux csp les plus représentées dans le canton de Chateauponsac : les agriculteurs et les artisans, ainsi qu'à partir de 1920-29 dans la csp ouvrière. Dans tous les cas, l'affectation du couple à l'une ou l'autre csp a été déterminée par la profession exercée par le mari. Les résultats sont exposés dans le tableau 22 et la figure 25.

Les valeurs du coefficient F_T des agriculteurs et des artisans demeurent pratiquement identiques jusqu'en 1940. Elles divergent ensuite jusqu'en 1970, les valeurs nettement plus faibles du groupe artisanal le rapprochant pendant cet intervalle de celles de la csp ouvrière.

Cette similarité de F_T pendant les sept premières décennies évoque un degré semblable de fermeture génétique des deux groupes sociaux. On sait qu'ils ne sont pas historiquement très distincts, puisqu'à la fin du 19^{ème} siècle, de nombreux artisans ont une origine familiale agricole. On pourrait attendre pourtant qu'une ouverture génétique sensible ait amené très rapidement la csp artisanale à se singulariser, étant donné qu'elle se trouve en majeure partie composée de travailleurs migrants jusqu'en 1920. Or il n'en est rien ; les migrants n'ont apparemment pas contribué par leurs unions à faire entrer de nouveaux gènes dans la population locale. Cette observation s'accorde avec l'histoire sociale des migrants limousins. Corbin (1975), décrit l'isolement social rigoureux dans lequel se trouvent ces migrants pendant leurs séjours en ville. Séparés des autres ouvriers par leur absence de solidarité lors des mouvements sociaux, peu fortunés, tournés en dérision à cause de leurs manières paysannes, « ils ne peuvent même pas trouver de filles

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

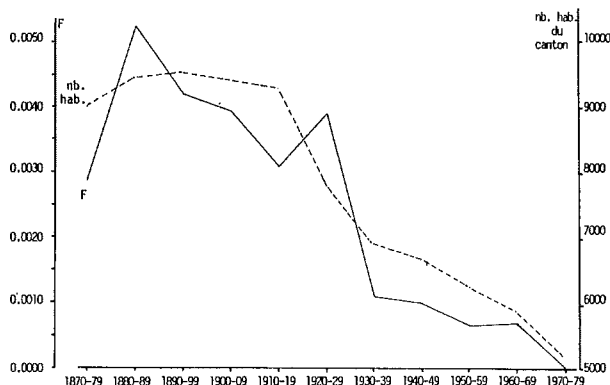


Figure 24 : Évolution du coefficient moyen de consanguinité de la population du canton de Chateauponsac parallèlement à l'évolution démographique

Périodes		Agriculteurs	Artisans	Ouvriers
1870-1879	Fr	0.0008	0.0011	
	Fn	0.0014 (232)	0.0022 (122)	
	F	0.0022	0.0033	
1880-1889	Fr	0.0008	0.0009	
	Fn	0.0052 (330)	0.0040 (408)	
	F	0.0061	0.0049	
1890-1899	Fr	0.0008	0.0010	
	Fn	0.0030 (330)	0.0037 (322)	
	F	0.0038	0.0047	
1900-1909	Fr	0.0007	0.0010	
	Fn	0.0019 (386)	0.0074 (298)	
	F	0.0026	0.0084	
1910-1919	Fr	0.0006	0.0007	
	Fn	- 0.0006 (242)	0.0036 (172)	
	F	0.0000	0.0044	
1920-1929	Fr	0.0008	0.0007	0.0010
	Fn	0.0035 (467)	0.0038 (167)	0.0067 (65)
	F	0.0043	0.0045	0.0077
1930-1939	Fr	0.0008	0.0008	0.0006
	Fn	0.0012 (248)	- 0.0008 (96)	- 0.0006 (21)
	F	0.0020	0.0000	0.0000
1940-1949	Fr	0.0007	0.0003	0.0004
	Fn	0.0013 (258)	- 0.0003 (70)	- 0.0004 (67)
	F	0.0019	0.0000	0.0000
1950-1959	Fr	0.0007	0.0002	0.0004
	Fn	0.0008 (160)	- 0.0002 (57)	- 0.0004 (76)
	F	0.0016	0.0000	0.0000
1960-1969	Fr	0.0006	0.0004	0.0005
	Fn	- 0.0006 (50)	- 0.0004 (71)	- 0.0017 (114)
	F	0.0000	0.0000	0.0000
1970-1979	Fr	0.0006	0.0006	0.0003
	Fn	- 0.0006 (34)	- 0.0006 (71)	- 0.0003 (110)
	F	0.0000	0.0000	0.0000

Tableau 22 : Evolution des coefficients de consanguinité des catégories socio-professionnelles (L'effectif des échantillons est placé entre parenthèses)

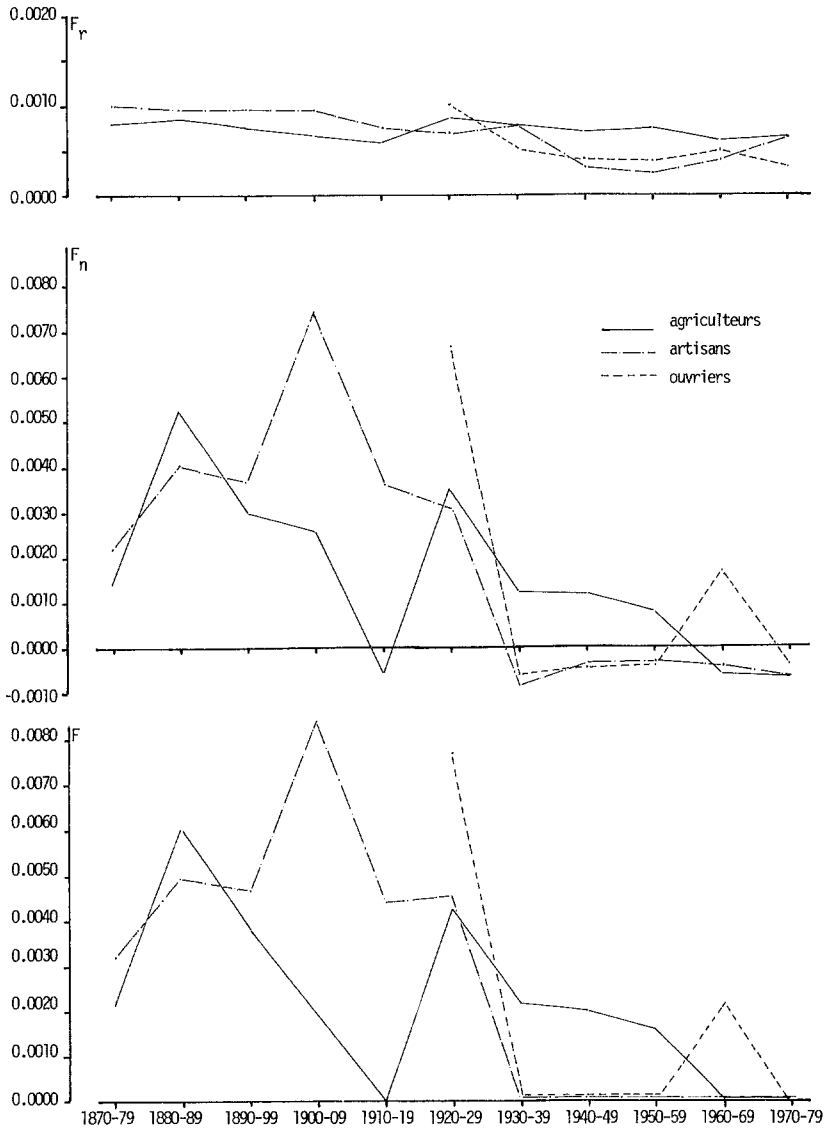


Figure 25 : Évolution décennale des coefficients moyens de consanguinité dans trois catégories socio-professionnelles

à faire danser dans les bals de barrière, dit Martin Nadaud dans ses mémoires (Nadaud, 1895).

Dans la mesure où ils restent attachés au « pays », c'est donc dans le cercle de mariage traditionnel, qu'ils recherchent leur conjoint.

L'ouverture génétique relative de cette csp après la fin des migrations saisonnières paraît alors paradoxale. C'est qu'elle exprime les grands changements qui ont affecté sa composition professionnelle.

Partagée autrefois entre les métiers du bâtiment et ceux qui étaient liés à l'agriculture, elle incorpore progressivement les professions qui vont de pair avec l'industrialisation : mécanique, électricité, plomberie, etc... La plupart de ces métiers parce qu'ils sont nouveaux, impliquent une formation professionnelle extérieure au cadre local et favorisent donc l'installation d'artisans venus surtout des centres urbains les plus proches. Ils entraînent donc également une ouverture génétique relative de cette csp.

Le groupe ouvrier présente un coefficient F_T qui est encore relativement élevé en 1920-29, ce qui traduit l'ascendance essentiellement locale de ses membres. Cette caractéristique va s'estomper progressivement pendant les décennies suivantes, ce qui résulte vraisemblablement de la mobilité de l'emploi, légèrement plus marquée dans cette catégorie que dans les deux autres.

Les attitudes matrimoniales par rapport à l'apparement des époux qu'exprime le coefficient F_n , sont nettement contrastées d'un groupe socio-professionnel à l'autre. L'évolution des valeurs de F_n est parallèle, mais non synchrone chez les agriculteurs et chez les artisans. A partir de 1870 elles augmentent jusqu'à un maximum, atteint en 1880-89 pour les premiers, mais seulement vingt ans plus tard pour les seconds. Elles décroissent ensuite jusqu'à devenir négatives pendant les trois décennies suivantes. Cependant, alors qu'elles restent ensuite constamment négatives dans le groupe artisanal, elles redeviennent positives dans le groupe agricole et le demeurent jusqu'en 1960.

Dans la csp ouvrière comme dans la csp artisanale, c'est la décennie 1930-39 qui marque un profond changement d'attitude à l'égard des unions consanguines. On retrouve ici les observations précédentes, rencontrées tout au long de cette étude, qui marquent la rupture survenue dans les attitudes matrimoniales au tournant des années « trente ».

Les variations du coefficient F dans ces trois groupes sociaux fournissent des indications qui aident à comprendre l'évolution de ses valeurs pour l'ensemble de la population cantonale (cf. figure 23). Alors que les « hautes » valeurs de F jusqu'en 1930 paraissent être la conjugaison des valeurs présentées par les deux groupes sociaux dominants de cette première période (artisans et agriculteurs), par la suite c'est à la csp agricole seule qu'on doit la subsistance d'une trace de consanguinité dans la population.

Les liens génétiques des groupes sociaux

L'un des points importants de l'histoire sociale de la population du canton de Chateauponsac, consiste dans l'apparition progressive des secteurs d'activité secondaire et tertiaire. On a vu dans les parties précédentes, à quel point ceux-ci sont liés aux modifications des comportements matrimoniaux. Par ailleurs, l'étude de l'homogamie socio-professionnelle nous a amené à percevoir divers degrés d'endogamie dans ces ensembles

sociaux. L'étape suivante voudrait naturellement qu'on mesurat le degré de proximité génétique qu'ils présentent les uns par rapport aux autres. Un moyen d'y parvenir consiste à calculer entre les diverses csp deux à deux, un coefficient de relation par isonymie R_i , défini par Lasker (1977) comme :

$$R_i = (S_{i1} S_{i2}) / 2 N_1 N_2$$

où S_{i1} et S_{i2} sont les fréquences respectives du $i^{\text{ème}}$ nom dans les groupes 1 et 2 et N_1, N_2 sont les effectifs des groupes correspondants.

Ce coefficient R_i a été utilisé à plusieurs reprises dans le but de caractériser la proximité génétique relative de communautés humaines : (Lasker, 1977, 1978, Raspe and Lasker, 1980, Lasker and Roberts, 1982). Il peut sans inconvénient être appliqué à des catégories socio-professionnelles d'une même population. Dans le cas présent, ce coefficient R_i a été calculé par décennie à partir des seuls individus masculins regroupés par csp (tableau 23). Etant donné la cohérence déjà constatée de ces sous-ensembles de la population du canton de Chateauponsac, il est peu douteux que cette méthode s'applique dans le cas présent dans d'excellentes conditions.

Périodes	agricul. artisans	agricul. ouvriers	artisans ouvriers	agricult. empl.cad.	artisans empl.cad.	ouvriers empl.cad.
1870-1879	0.0063					
1880-1889	0.0064					
1890-1899	0.0061					
1900-1909	0.0055					
1910-1919	0.0050					
1920-1929	0.0045	0.0035	0.0086			
1930-1939	0.0022	0.0031	0.0040			
1940-1949	0.0035	0.0043	0.0083	0.0123	0.0025	0.0042
1950-1959	0.0048	0.0045	0.0029	0.0195	0.0024	0.0089
1960-1969	0.0018	0.0007	0.0073	0.0018	0.0051	0.0075
1970-1979	0.0100	0.0083	0.0087	0.0047	0.0057	0.0055

Tableau 23 : Valeurs décennales du coefficient R_i de relation génétique, calculées entre agriculteurs, artisans, ouvriers et employés-cadres

Il serait cependant fallacieux d'attendre des résultats qu'elle produit, d'autres informations qu'une estimation grossière des relations génétiques entre groupes socio-professionnels, car les conditions requises par la méthode isonymique (notamment le monophylétisme des patronymes) restent nécessaires pour que les résultats aient un sens.

La relation génétique entre agriculteurs et artisans est la seule qu'on puisse suivre depuis le début de la période couverte par l'enquête. Elle atteint un maximum en 1880-89, puis s'efface ensuite progressivement jusqu'à un premier minimum en 1930-39, qui sera suivi par un second en 1960-69. Cette progression qui récapitule les principales

étapes déjà décrites de l'histoire sociale du canton, concorde également avec ce qu'on a dit de la communauté d'origine des deux catégories pendant la seconde moitié du 19ème siècle. Elle retrace l'évolution divergente de ces csp au cours du 20ème siècle, en conséquence d'activités et de modes de vie devenus étrangers l'un à l'autre.

Fait surprenant pourtant, la valeur la plus forte du coefficient R_i est rencontrée lors de la dernière décennie. Il paraît peu vraisemblable en l'occurrence qu'il s'agisse à nouveau d'un transfert professionnel d'agriculteurs vers l'artisanat (comme c'était le cas un siècle plus tôt) ou *vice versa*. Dès avant 1970, la situation locale de l'emploi est trop figée pour que de tels mouvements puissent être fréquents. Il paraît plus séduisant de voir là une conséquence de la dépression de l'activité économique, telle que les jeunes hommes qui se marient dans le canton de Chateauponsac à cette décennie, sont essentiellement ceux qui s'y trouvent rattachés par de puissants liens d'origine et de famille ; les autres ayant déjà quitté cette région en voie de nécrose économique.

La relation entre la csp ouvrière et les deux précédentes est claire. Les ouvriers procèdent plus de milieu artisanal que de milieu agricole, à l'exception d'une décennie : celle de 1950-59. L'explication est simple : c'est alors que s'offrent la majorité des emplois ouvriers (usine et mine) et c'est aussi pendant ces années là que la réforme de l'agriculture se fait le plus durement sentir en France. Il est dès lors normal que de nombreux hommes issus d'un milieu agricole condamné à moyen terme, saisissent l'opportunité d'emplois offerts sur place. Comme précédemment, la décennie 1970-79 est marquée par un relèvement du coefficient de relation génétique entre ouvriers et artisans aussi bien qu'entre ouvriers et agriculteurs, sans doute pour les mêmes raisons.

Dans la partie consacrée aux migrations matrimoniales en fonction des catégories socio-professionnelles, les attitudes des diverses csp avaient été regroupées en un ensemble à distances courtes (agriculteurs, artisans, commerçants, ouvriers), opposé à un ensemble plus mobile (cadres, employés, divers). Il était alors important de pouvoir évaluer la relation génétique des csp appartenant à ces deux ensembles. Dans ce but, il a été nécessaire de fusionner en un seul groupe les catégories employés et cadres, afin d'obtenir pour chaque décennie un nombre convenable d'individus.

Pendant les décennies 1940-49 et 1950-59, les employés-cadres qui se marient dans le canton de Chateauponsac paraissent présenter des liens génétiques très marqués avec le milieu agricole local. Comme dans le cas précédent du « passage » accru des agriculteurs vers la csp ouvrière en 1950-59, il est vraisemblable que l'origine agricole de nombreux employés-cadres de cette époque, traduise l'évasion nécessaire des jeunes hommes vers d'autres secteurs d'emploi.

A partir de 1960, il va en être tout autrement. La réforme agricole est déjà fortement engagée et en bonne voie d'accomplissement et la population employée dans cette csp est vieille. Ceux qui devaient quitter l'agriculture à cette génération l'ont en majorité déjà fait. D'où l'affaiblissement considérable de la relation génétique entre agriculteurs et employés-cadres pendant les décennies suivantes. Le phénomène inverse est observable de la part des artisans, qui ont une relation renforcée avec les employés-cadres à cette époque.

Dès 1940, on note un coefficient R_i relativement élevé entre les ouvriers et les employés-cadres. Il va s'accroître jusqu'en 1970, indiquant que ces groupes sociaux ne sont pas étrangers l'un à l'autre, ni mutuellement fermés. Des transferts d'individus d'un groupe dans l'autre interviennent, surtout dans les périodes récentes.

Cette observation est applicable à l'ensemble des csp pour lesquelles nous disposons de données isonymiques exploitables. La caractéristique de ce canton rural est que les clivages sociaux n'y ont guère de vigueur. On a vu dans l'étude d'homogamie sociale, que seul le groupe agricole présentait dans une forte proportion une tendance au mariage homosocial. Mais cette attitude est d'autant moins porteuse de ségrégation génétique, que les circonstances historiques font du milieu agricole le stock humain dans lequel sont puisés tour à tour les éléments constitutifs des nouveaux groupes socio-professionnels.

Au stade de l'histoire de ces populations où débute l'enquête, on trouve un double tronc agricole et artisanal d'où vont se différencier des groupes nouveaux qui conserveront une relation génétique avec leur origine. La csp ouvrière proviendrait plutôt d'une souche artisanale, tandis que celle des employés et cadres serait plus une émanation du milieu agricole.

CONCLUSION

Les changements survenus dans les attitudes matrimoniales de la population du canton de Chateauponsac au cours des 110 dernières années, témoignent de la profonde évolution sociologique du milieu rural.

En 1870, les communes rurales de cette partie du Limousin se présentent comme des unités sociales peu endogames, mais dont les cercles de mariage semblent essentiellement circonscrits par l'espace qui englobe la commune elle-même et ses voisines immédiates.

Ce type de cercle de mariage est en accord avec l'expression des valeurs de la société paysanne. Le conjoint peut y être intimement connu dans sa position, tant géographique, que sociale et familiale. Dès cette époque pourtant, se manifeste une évolution des comportements matrimoniaux qui tend à substituer à ce cercle, un type d'union dans lequel les conjoints ne peuvent plus être appréhendés de la sorte, parce qu'ils viennent de trop loin.

Ces deux conceptions radicalement différentes, expriment la confrontation de deux ordres sociaux étrangers l'un à l'autre. L'évolution de la structure des unions observée dans le canton de Chateauponsac, nous montre la substitution progressive du second au premier.

S'il est indéniable que les comportements matrimoniaux engendrés par la société industrielle ont en fin de compte eu raison des cercles de mariage paysans, il demeure cependant une très forte particularité qui reste une expression de la société paysanne : l'absence de véritables clivages sociaux dans ce milieu rural. Hormis chez les agriculteurs, l'homogamie sociale est en effet très modérée et les relations génétiques entre les ensembles sociaux montrent à toutes les périodes, la persistance d'un lien de parenté consistant.

Cet état de fait est vraisemblablement la conséquence d'un unique phénomène historique. C'est de la souche agricole que se sont tour à tour différenciés les groupes professionnels locaux qui représentent les activités non agricoles du milieu rural. L'artisanat d'abord, qui depuis le 16^{ème} siècle absorbe le trop plein du monde agricole, puis l'emploi ouvrier et enfin l'emploi administratif.

Il devrait résulter de cette double caractéristique : ouverture génétique croissante de la population et maintien de son homogénéité sociale, que celle-ci devrait avoir petit à petit dilué ses gènes originels dans le vaste creuset qu'est le pool génétique de la société moderne.

Est-ce bien certain ? Le fait que la composante aléatoire F_I du coefficient de consanguinité retrouve des valeurs élevées pendant les toutes dernières années ($F_I = 0.0017$ à Rancon et 0.0023 à St-Sornin-Leulac en 1970-79, cf. tableau 21) et que les coefficients de relation génétique R_i atteignent des valeurs records entre les trois grands groupes sociaux que sont les agriculteurs, les artisans et les ouvriers à cette même période (cf. tableau 23), semblent autant d'indices qui montrent que la population souche ancestrale n'a pas disparu. Confrontée aux besoins de renouvellement et de développement économiques du 20ème siècle, elle a incorporé des éléments étrangers. Reste à apprécier le degré d'assimilation de cette fraction. L'évolution récente indiquerait que celle-ci aurait été sensible aux incitations à la mobilité qui accompagnent les périodes de retrait de l'activité économique. C'est en tout cas ce qu'on pourrait déduire des résultats cités ci-dessus.

Bien que les attitudes matrimoniales actuelles soient défavorables aux mariages entre apparentés (comme l'indique l'annulation du coefficient moyen de consanguinité en 1970-79), il demeure dans le cadre géographique du canton de Chateauponsac, une population reliée par un solide réseau de parenté, dont l'évolution du dernier siècle n'a encore pu venir à bout.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEN G., 1965. Random and nonrandom inbreeding. *Eugenics Quarterly*, 12, 181-197.

ALSTROM C., H., and LINDELIUS R., 1966. A study of the population movement in nine Swedish subpopulations in 1800-49 from the genetic-statistical viewpoint. *Acta Genetica Statistica Medica*, 16, 1-44.

BOYCE A., J., KUCHEMANN C., F., and HARRISON G., A., 1967. Neighbourhood knowledge and the distribution of marriage distances. *Annals of Human Genetics*, 30, 335-338.

CARRON M.-A., 1965. Prélude à l'exode rural en France : les migrations anciennes des travailleurs creusois. *Revue d'Histoire Economique et Sociale*, 289-320.

CAVALLI-SFORZA L., 1962. The distribution of migration distances : models and applications to genetics. in « Les déplacements humains », J. Sutter ed., Hachette Pbl., Paris, 139-166.

CORBIN A., 1972. Migrations temporaires et société rurale au XIX^e siècle : le cas du Limousin. *Revue Historique*, 293-335.

CORBIN A., 1975. *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle, 1845-1880. La rigidité des structures économiques, sociales et mentales*. Marcel Rivière et Cie Pbl., Paris.

CROW J., and MANGE A., 1965. Measurement of inbreeding from the frequency of marriages between persons of the same surname. *Eugenics Quarterly*, 12, 199-203.

DAHLBERG G., 1929. Inbreeding in Man. *Genetics*, 14, 421-454.

GIRARD A., 1964. *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*. Institut National d'Etudes Démographiques, Travaux et Documents, cahier n° 44, P.U.F., Pbl., Paris.

HARRISON G.A., BOYCE A., J., 1972. Migration, exchange and the genetic structure of populations. In « The structure of Human populations », Harrison G., A., and Boyce A., J., Edit., Clarendon Press, Oxford. 128-145.

JACQUARD A., 1971. Les isolats, laboratoires naturels. *Génétique des Populations*, 60, 1159-1168.

LANGANEY A., 1976. Les isolats, impasse évolutive de l'anthropologie ?, in « L'étude des isolats, espoirs et limites ». Ecole Pratique des Hautes Etudes et Institut National d'Etudes Démographiques Pbl., Paris.

LASKER G., W., 1977. A coefficient of relationship by isonymy : a method for estimating the genetic relationship between populations. *Human Biology*, 49, 489-493.

LASKER G., W., 1978. Relationship among the Otmoor villages and surrounding communities as inferred from surnames contained in the current register of electors. *Annals of Human Biology*, 5, 105-111.

LASKER G., W., CHIARELLI B., MASALI M., FEDELE F., and KAPLAN B., A., 1972. Degree of human genetic isolation measured by isonymy and marital distances in two communities in an Italian Alpine valley. *Human Biology*, 44, 351-360.

LASKER G., W., and ROBERTS D., F., 1982. Secular trends in relationship as estimated by surnames : a study of a Tyneside parish. *Annals of Human Biology*, 9, 299-308.

MALECOT G., 1948. *Les mathématiques de l'hérédité*. Masson et Cie Pbl., Paris.

MENDRAS G., 1976. *Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie*. Armand Colin, coll. « U », Paris.

NADAUD M., 1895. *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*. Bourgneuf, Duboueix Pbl.

NEEL J., F., SALZANO M., JUNQUEIRA P., C., KEITER F., and MAYBURY-LEWIS D., 1964. Studies on the Xavante indians of the Brazilian Mato Grosso. *American Journal of Human Genetics*, 16, 52-140.

RASPE P., D., and LASKER G., W., 1980. The structure of the human populations of the Isles of Scilly : inferences from surnames and birthplaces listed in census and marriage records. *Annals of Human Biology*, 7, 401-411.

ROBERTS D., F., and RAWLING C., P., 1974. Secular trend in genetic structure : an isonymic analysis of Northumberland parish records. *Annals of Human Biology*, 1, 393-410.

SEGALEN M., et JACQUARD J., 1971. Choix du conjoint et homogamie. *Population*, 3, 487, 498.

SUTTER J., 1958. Evolution de la distance séparant le domicile des futurs époux. (Loir-et-Cher, 1870-1954, Finistère, 1911-1953). *Population*, 2, 228-258.

SUTTER J., TABAH L., 1951. Les notions d'isolat et de population minimum. *Population*, 6, 481-498.

ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES

SUTTER J., et TABAH L., 1955. L'évolution des isolats de deux départements français ; Loir-et-Cher, Finistère. *Population*, 10, 645-674.

SUTTER J., and TRAN-NGOC-TOAN, 1957. The problem of the structure of isolates and of their evolution among human populations. *Cold Spring Harbor Symposia on Quantitative Biology*, 22, 379-383.

SUTTER J., GOUX J.-M., DESSE G., GIOT P., REYNES F., 1972. *La luxation congénitale de la hanche*. Institut National d'Etudes Démographiques, Travaux et Documents, cahier n° 62, P.U.F., Pbl.

SWEDLUND A., L., 1972. Observations on the concept of neighbourhood knowledge and the distribution of marriage distances. *Annals of Human Genetics*, 35, 327-330.

WRIGHTS S., 1921. Systems of mating. *Genetics*, 6, 111-178.

DEUXIÈME PARTIE

**DIVERSITÉ DES EMPLACEMENTS HUMAINS
ET COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX**

DIVERSITÉ DES EMPLACEMENTS HUMAINS ET COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX

Daniel BLEY

Attaché de recherche au C.N.R.S.

INTRODUCTION

En milieu rural la commune est généralement l'espace privilégié des études de population. Deux raisons essentielles conditionnent un tel choix : il s'agit d'une circonscription administrative pour laquelle il est aisé d'obtenir de nombreux éléments statistiques tout en étant aussi un territoire où s'inscrivent bien souvent les repères de la vie collective. Cependant, un sérieux problème de définition de la population communale et a fortiori cantonale subsiste pour les pays européens, dans la mesure où cette population ne représente qu'une fraction d'un ensemble humain souvent plus vaste.

La première partie de l'étude sur l'évolution des structures matrimoniales de la population du canton de Chateauponsac (cf. Crognier, supra) apporte une réponse à cette question. Elle tend à montrer le rôle prédominant du concept de voisinage dans les distances matrimoniales, ainsi que la persistance d'un solide réseau de parenté malgré l'ouverture des cercles de mariages, en partie induite par les profondes mutations du monde rural depuis le début du 20ème siècle. Aussi, il paraît tout à fait légitime de considérer la population du canton de Chateauponsac comme un ensemble cohérent.

Il reste toutefois, pour confirmer ce résultat, à envisager l'influence de la répartition de la population au niveau de la circulation des conjoints dans l'espace intra-communal et intra-cantonal. C'est ce que nous nous proposons de réaliser dans ce travail.

Les caractères originaux du canton de Chateauponsac

La première impression qui ressort de l'examen de la figure 1, c'est la dispersion importante des emplacements humains. On dénombre 188 lieux d'habitats distincts

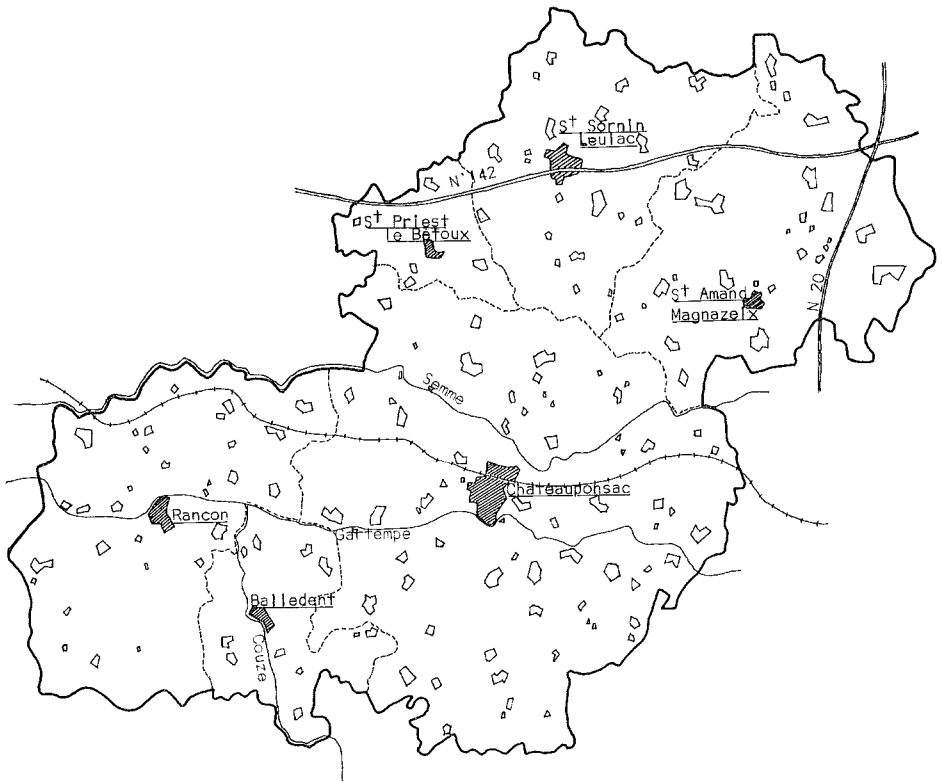


Figure 1 : Le canton de Chateauponsac

classés en bourgs, hameaux, écarts et lieux-dits (selon la définition de l'I.N.S.E.E.). Dans le canton de Chateauponsac c'est la structure de type hameau qui est nettement prédominante. Rares sont en effet les bâtiments isolés (à l'exception de quelques moulins) alors que des hameaux de toutes tailles, à l'aspect très ramassé, jalonnent l'ensemble du territoire cantonal. Cette structure de l'habitat correspond à un enracinement profond en Limousin où, de tradition séculaire, la communauté de hameau était l'élément central de l'organisation sociale et économique. Les bourgs présentent par contre une assez grande diversité. Ils peuvent ne pas être le groupement le plus peuplé alors qu'en d'autres cas ils représentent au sein de l'espace communal, voire même cantonal, un pôle attractif par l'importance de leur population et leur rôle économique.

Mis à part la distribution de l'habitat, d'autres éléments peuvent exercer une influence sur les mouvements matrimoniaux à l'intérieur du cadre cantonal. Par exemple, son territoire se trouve fortement entaillé d'est en ouest par deux rivières que sont la Gartempe et son affluent la Semne. Une voie ferrée mise en service vers 1870 et dont l'exploitation a été arrêtée il y a une vingtaine d'années emprunte d'ailleurs la plateforme située entre les deux rivières. Signalons aussi le passage de deux grands axes routiers anciens qui paraissent amputer les extrémités nord et est du canton.

Pour préciser le phénomène de la définition de la population au plan de son occupation de l'espace, le calcul des densités par communes est un bon indicateur. Des différences notables allant du simple au double apparaissent entre les communes du canton (de 20,8 pour la commune de St-Sornin-Leulac jusqu'à 41,4 pour celle de Chateauponsac). Pour tenir compte de la dispersion de l'habitat, il est également intéressant de calculer les densités éparses. On s'aperçoit alors que les communes du canton ont des densités beaucoup plus proches (de 16 à 20). Par conséquent on peut avancer l'hypothèse que l'espace cantonal se compose d'une trame de hameaux, d'égale répartition et de peuplement apparemment homogène, de laquelle se détacherait des groupements humains différents que sont les bourgs. C'est cet élément de diversité que nous retiendrons comme le plus probable pour une éventuelle différence dans les comportements matrimoniaux de la population du canton.

Problèmes de méthode

Pour appréhender les mouvements matrimoniaux selon la distribution spatiale des individus, nous avons effectué un relevé exhaustif de la domiciliation pré-nuptiale des conjoints (en précisant s'il s'agissait du bourg ou d'un hameau) à partir de la totalité des actes de mariages consignés dans les registres d'état-civil des six communes du canton, pour la période 1870 à 1979.

Afin de ne pas exclure de l'étude les individus pour la plupart d'origine locale, mais qui bien qu'habitant le canton et étant représentatifs des comportements matrimoniaux locaux n'y seraient cependant pas nés, c'est à partir des domiciles déclarés par chacun des conjoints qu'a été conduite l'étude. Ce choix s'accorde davantage avec la réalité qui veut que les individus résidant dans le canton participent à la vie locale au même titre que ceux qui en sont originaires.

Dans le travail de dépouillement il est apparu des imprécisions dans l'enregistrement des actes d'état-civil. Il s'agissait pour des conjoints domiciliés dans une commune de la région proche, de l'omission du lieu précis de résidence. Bien que sur l'ensemble de la période le nombre en soit faible, il faut cependant noter pour les communes de St-Sornin-Leulac depuis 1940 et St-Amand-Magnazeix de 1924 à 1947, une fréquence plus importante de ce type d'imprécisions. Nous n'avons pu dans ce cas retenir ces mariages lors de l'analyse. Par ailleurs, deux facteurs de distorsion sont à signaler : l'apport de réfugiés de l'est de la France lors de la deuxième guerre mondiale (entre 1939 et 1945 dans la commune de Chateauponsac, 25 % des mariages ont un conjoint au moins qui est réfugié), et dans les années récentes une tendance au mariage néo-rural (conjoints habitant tous deux en ville et se domiciliaient chez un parent originaire du canton). Toutefois, l'intensité de ces deux phénomènes ne nous a pas semblé suffisante pour influencer notablement sur l'analyse.

Comme dans l'analyse générale, nous avons fractionné les 110 années couvertes par l'enquête en périodes décennales. Il nous est également apparu nécessaire d'envisager l'évolution des attitudes matrimoniales suivant deux grandes périodes démographiques différentes. De 1870 à 1911 on remarque une relative stabilité de l'effectif de la population cantonale, alors qu'à partir du recensement de 1921 on assiste à une forte diminution (cf. Crognier supra, fig. 2, page 9). Nous avons retenu comme date charnière l'année 1914. Elle représente, outre l'aspect démographique, une rupture dans l'éco-

nomie et les mentalités qui la font souvent considérer comme le véritable début du 20ème siècle.

LES MARIAGES DE LA POPULATION DES HAMEAUX

Le premier problème qui se pose à propos de cette trame de peuplement du canton, c'est celui de la réelle homogénéité des attitudes matrimoniales de sa population. En d'autres termes, il s'agit de savoir s'il n'existe pas d'obstacles à la libre circulation des conjoints. Pour répondre à cette interrogation nous examinerons successivement l'impact possible des barrières naturelles (rivières et zones agricoles à vocation différentes) ainsi que politique et administrative (limites communales).

1 – Le rôle des barrières

Comme nous l'avions précédemment noté à propos du commentaire de la figure 1, le territoire du canton est traversé par deux rivières parallèles. Cela apparaît plus nettement dans la commune de Chateauponsac qui se trouve ainsi divisée en trois parties bien distinctes : le nord de la Semme, le sud de la Gartempe et la plate-forme située entre les deux rivières. Ces trois zones ainsi définies diffèrent d'ailleurs dans leur cadre physique et la nature de leurs activités. Au sud le relief est plus accidenté, les sols sont plus pauvres et les productions agricoles plus traditionnelles que dans la partie nord de la commune. La partie située entre les deux rivières, que nous qualifierons de zone intermédiaire, a par contre une vocation agricole faiblement marquée. On y trouve le bourg et la voie ferrée. Il est possible que ces rivières aient représenté un obstacle aux déplacements des individus, et donc à celui des unions, au cours des siècles précédents. On peut exclure cette possibilité pour la période que nous étudions, dans la mesure où elle a été marquée par le développement des moyens de transport individuels. Il reste cependant à envisager l'impact des différences naturelles et physiques entre le nord et le sud de la commune.

L'étude des unions exogamiques communales des habitants des 25 hameaux de la zone intermédiaire devrait permettre d'y parvenir. On dénombre de 1870 à 1979, 416 mariages concernant des individus résidant à l'intérieur de cette zone (bourg exclu) qui ont épousé une personne de la commune. Pour 172 d'entre-eux (soit 41 %) le conjoint provenait de la zone étudiée contre 137 (32 %) de la partie nord et 116 (27 %) du sud. On notera que les parties nord et sud de la commune de Chateauponsac fournissent une proportion voisine de conjoints à la zone centrale qui favorise ainsi le brassage de la population communale. Si la proportion la plus importante des unions a lieu à l'intérieur même de la zone, on peut très certainement l'imputer au facteur de proximité.

Par ailleurs, à l'intérieur de cette zone, il faut signaler le caractère particulier du hameau d'Auzillac, l'un des plus importants du canton (c'est pour lui que l'on compte le nombre le plus élevé de mariages de 1870 à 1979). S'il semble présenter le même type d'organisation économique et sociale que les autres hameaux, il se singularise néanmoins du fait de l'adhésion de la totalité de sa population au protestantisme, par rapport au reste de la commune qui est de confession catholique. En effet, vers 1850, les populations rurales de l'arrondissement ont été traversées par un courant de diffusion des

idées de la réforme et c'est à cette date que les habitants d'Auzillac ont choisi une conversion collective. Cela ne s'est pas fait sans provoquer des antagonismes dont il devient intéressant d'examiner les répercussions sur la structure des unions. Les habitants d'Auzillac, avec 14 % de mariages intra-hameau, n'ont pas un comportement plus endogame que la moyenne des autres hameaux de la commune. Il n'existe pas non plus de phénomène de rejet avec la population communale (43 % des mariages) ni de relation privilégiée avec la commune protestante de Villefavard, distante de six kilomètres (6,5 % des unions). On peut donc conclure que le clivage confessionnel n'a pas empêché les mariages entre les deux communautés.

Voyons maintenant l'impact des limites communales dans les échanges matrimoniaux à l'intérieur du canton. Pour étudier l'influence de cette frontière administrative nous avons choisi d'examiner les directions préférentielles d'unions des habitants des hameaux situés en bordure de commune. Pour chacun des hameaux considérés nous avons dénombré les unions exogames dans un rayon équivalent à la dimension de la commune. Puis nous avons classé ces unions selon que le conjoint était originaire de la même commune ou d'une commune voisine. Les résultats (cf. fig. 2) ne sont pas très

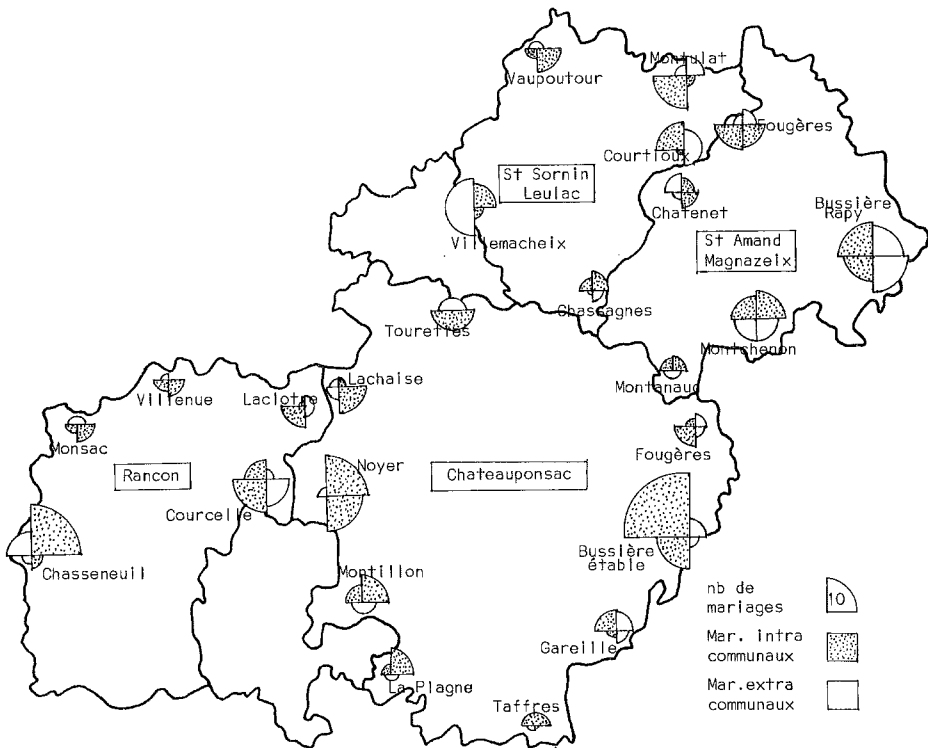


Figure 2 : Domicile des conjoints des individus résidant dans un hameau situé en limite communale

probants, même si l'on note pour certains hameaux des communes les plus importantes, une direction légèrement centripète des unions. Si l'on passe en revue les différentes communes, on s'aperçoit que celles de St-Sornin-Leulac et de St-Amand-Magnazeix sont assez semblables et ne présentent pas de réelles particularités. Par contre, la direction centripète des mariages est déjà un peu plus sensible dans les communes de Rancon et surtout Chateauponsac. On remarquera d'ailleurs que le phénomène est d'autant plus accentué que les hameaux ont une population importante, comme c'est le cas de ceux du Noyer et de la Bussière-étale à Chateauponsac. On serait tenté de penser que ce phénomène est induit par la présence d'un bourg très peuplé qui offrirait alors un potentiel de mariages plus important. Cette hypothèse ne se vérifie que partiellement pour le Noyer (10 mariages avec un habitant du bourg) et pas du tout pour la Bussière-étale. De surcroît ce hameau est à une distance équivalente du bourg de Bessines dont la population est très importante. On peut donc affirmer que pour la commune de Chateauponsac et dans une moindre mesure celle de Rancon il existe, même de façon atténuée, un sentiment d'appartenance communale.

2 — Endogamie et exogamie

D'après les résultats précédents il apparaît que le cadre communal pourrait constituer un espace préférentiel de mariage, il est par conséquent souhaitable d'observer si les attitudes matrimoniales des populations dispersées de chaque commune du canton sont semblables.

En premier lieu, décrivons l'endogamie de hameau. Elle varie d'un pourcentage nul jusqu'à 20 % de la totalité des unions pour les hameaux les plus importants. Cela n'a rien d'étonnant car plus le groupement humain est important et plus les possibilités de mariages intra-hameaux pour les cinq communes du canton, on s'aperçoit de la faiblesse des différences (de 5,3 % pour St-Amand-Magnazeix à 7,9 % pour la commune de Balledent). Cette uniformité inter-communale est probablement à rapprocher du fait que chaque commune, grande ou petite, possède un nombre sensiblement égal de hameaux de toutes tailles.

Il faut aussi s'intéresser à l'exogamie de hameau dans l'espace communal. Lorsqu'on relève pour chacun d'eux, et dans chaque commune, le nombre de hameaux différents avec lesquels il a échangé des conjoints, on constate que le mouvement matrimonial tisse un complexe réseau entre ces lieux d'habitats. Ainsi, (cf. tableau 1) pour la période 1870-1914, chacun des hameaux de la commune de Balledent a en moyenne échangé des mariages avec trois autres. A Chateauponsac, commune étendue et comprenant 80 hameaux, c'est avec près de 7 autres que chacun d'eux a échangé des conjoints. Si la distance intervient dans la régulation des mariages, on conçoit que dans une vaste commune les unions inter-hameaux soient fréquentes, peut être aux dépens des unions inter-communales. Les résultats contenus dans le tableau 1 s'accorderaient bien avec cette hypothèse. Ces migrations matrimoniales à l'intérieur de chaque commune permettent d'écarter l'éventualité d'un fractionnement humain de l'unité communale et ceci avec d'autant plus de certitude que les échanges d'époux, toujours importants entre hameaux et bourg, assurent un brassage supplémentaire des populations. On constate une diminution d'environ de moitié des échanges de conjoints entre hameaux à partir

EMPLACEMENTS HUMAINS ET COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX

	avant 1914	après 1914	nombre de hameaux
Chateauponsac	6,90	3,61	80
Rancon	5,56	2,05	32
St-Sornin-Leulac	5,63	2,88	22
St-Amand-Magnazeix	5,78	3,81	27
Balledent	3,19	2,19	21

Tableau 1 : Nombre moyen des hameaux de la même commune avec lesquels un quelconque d'entre-eux échange des conjoints

de 1915. Ce phénomène est lié à la désertion des hameaux consécutive à l'exode rural, qui a considérablement réduit l'importance de la population dispersée.

Reste enfin à apprécier la part de la population des hameaux dans l'exogamie communale. Pour ce faire nous appliquerons la méthode du « neighbourhood knowledge » qui consiste à établir l'équation de régression du nombre d'époux fourni par les communes environnantes, sur les distances qui séparent leur bourg de celui de la commune étudiée. Dans le cas présent, c'est une régression exponentielle décroissante ($y = ae^x$) qui s'ajuste le mieux aux données. Les figures 3 et 4 expriment les résultats obtenus pour chacune des cinq communes principales du canton au cours des deux grandes périodes (avant et après 1914).

Avant la guerre de 1914-1918, les communes présentent des courbes presque parallèles, dont les positions respectives traduisent essentiellement les écarts d'étendue de leurs territoires. Balledent ayant la superficie la plus faible, voit son bourg rapproché d'autant des bourgs voisins (d'où diminution de la distance, mesurée de bourg à bourg). Chateauponsac se trouve dans la position opposée. Un fait est cependant à noter. Alors que les hameaux de la commune de Rancon présentent une fréquence de mariages conforme à celle qu'on pouvait attendre dans les courtes distances compte-tenu de la taille de la commune, cette fréquence s'abaisse rapidement lorsque la distance excède 10 km, rejoignant alors la courbe de régression de la commune de Balledent. Sans prétendre expliquer ce phénomène, on peut toutefois le rapprocher de considérations topographiques. En effet, le quart sud-est de la commune est extrêmement boisé et par voie de conséquence peu habité. Ce qui revient dans la réalité à considérer l'étendue de Rancon comme amputée de près de 25 %, et donc se rapprochant de communes plus petites telle Balledent.

Après 1914, les communes de Balledent et de St-Sornin-Leulac ont toujours la même position. Pour Rancon, on remarque un accroissement de la fréquence des mariages exogames dans les distances les plus brèves, et une courbe qui devient semblable à celle des deux communes précédentes. Une explication possible peut être avancée en signalant que c'est la commune dont la population a le plus fortement diminué depuis le début du siècle. Par contre, la commune de St-Amand-Magnazeix diverge nettement de la tendance générale. La relation exponentielle n'est plus appropriée pour exprimer la régression des mariages exogames des hameaux sur la distance ($R^2 = 0,15$). Il est vrai que l'évolution démographique de cette commune est particulière à partir de 1950.

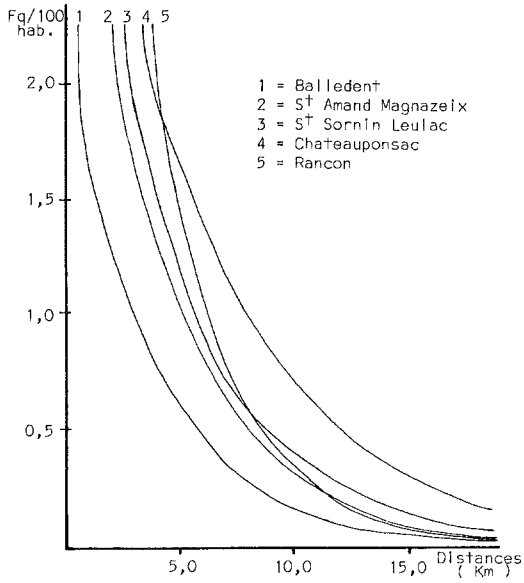


Figure 3 : Courbes de régression du nombre de mariages sur la distance, pour les habitants des hameaux des communes (1870-1914)

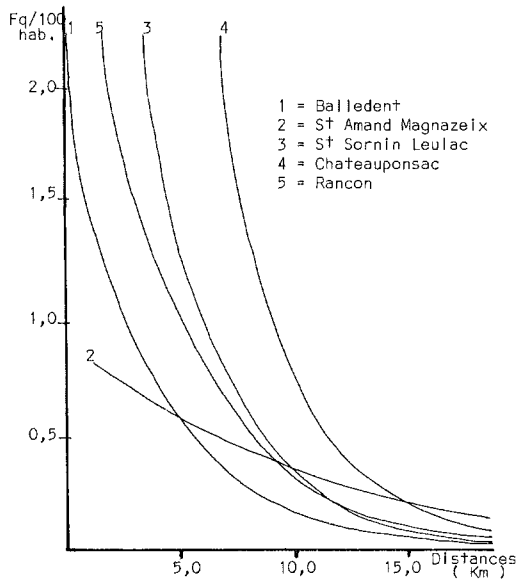


Figure 4 : Courbes de régression du nombre de mariages sur la distance, pour les habitants des hameaux des communes (1915-1979)

La mise en exploitation d'une importante zone uranifère dans la commune voisine de Bessines a provoqué un afflux de travailleurs qui a rapidement dépassé ses capacités d'absorption. Un grand nombre de ceux-ci se sont alors installés dans les maisons inoccupées des communes les plus proches, dont St-Amand-Magnazeix. On peut à juste titre, penser que ce phénomène a pu créer des rapports privilégiés entre ces communes et par là même influencer sur les comportements matrimoniaux de leurs habitants.

*
* *

Au vu des premiers résultats de l'étude des mariages de la population qui réside dans les hameaux, on ne peut que souligner l'homogénéité des attitudes matrimoniales pendant pratiquement toute la période couverte par l'enquête.

Il n'y a pas de barrière physique au mouvement des conjoints dans l'espace cantonal. La dispersion de l'habitat dans chaque commune ne paraît pas engendrer d'obstacle au brassage de sa population. S'il existe néanmoins un sentiment d'appartenance communale comme l'indique le fait que les hameaux périphériques aient un tropisme de mariage centripète (seulement pour Rancon et Chateauponsac), les échanges de conjoints avec les communes proches semblent cependant revêtir des formes tout à fait analogues pour les cinq communes analysées.

Ces divers éléments justifient donc parfaitement le choix de l'entité communale comme unité de population, mais aussi le canton dans la mesure où les communes qui le compose ont des comportements semblables.

LES MARIAGES DE LA POPULATION DES BOURGS

Il nous reste, dans cette deuxième partie, à envisager comment s'effectuent les unions des habitants des bourgs afin de percevoir si ceux-ci se comportent différemment de leur ensemble communal. Nous étudierons donc l'envergure de leurs cercles de mariages, ainsi que son évolution au cours de la période.

1 – Les cercles de mariages et leur évolution

Les mariages de la population des cinq bourgs du canton de Chateauponsac ont été notés et totalisés pour l'ensemble de la période (1870-1979). Les résultats sont présentés dans les tableaux 2 et 3.

Le premier des deux tableaux examine les cercles de mariages selon le lieu de résidence des individus. On s'aperçoit que la majorité des habitants des bourgs se marient avec un conjoint résidant dans la région proche (définie comme les cantons voisins de celui de Chateauponsac). Ce type de mariage, lié au facteur de proximité, représente en effet de 78% (Chateauponsac) à 92% (St-Amand-Magnazeix) des mariages totaux. Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, les relations avec la ville de Limoges, préfecture du département et seulement distante de 40 km, sont assez faibles. Cet état

% de mariages des habitants du bourg	même commune			cantons voisins			Limoges	Paris	reste France		Total
	bg	ham	tot	bg	ham	tot			urb.	rural	
Chateauponsac	34 %	21 %	55 %	11 %	12 %	23 %	5 %	7 %	4 %	6 %	100 %
Rancon	23 %	31 %	54 %	14 %	18 %	32 %	3 %	5 %	2 %	4 %	100 %
St-Sornin-Leulac	16 %	23 %	39 %	12 %	33 %	45 %	7 %	1 %	4 %	4 %	100 %
St-Amand-Magnazeix	9 %	40 %	49 %	7 %	36 %	43 %	0 %	4 %	0 %	4 %	100 %
Balledent	2 %	33 %	35 %	7 %	46 %	53 %	4 %	4 %	0 %	4 %	100 %

Tableau 2 : Pourcentages de mariages des habitants des bourgs du canton selon le lieu de résidence de leurs conjoints

% de mariages des natifs du bourg	même commune			cantons voisins			Limoges	Paris	reste France		Total
	bg	ham	tot	bg	ham	tot			urb.	rural	
Chateauponsac	14 %	16 %	30 %	14 %	21 %	35 %	5 %	5 %	9 %	16 %	100 %
Rancon	13 %	18 %	31 %	19 %	30 %	49 %	2 %	1 %	1 %	16 %	100 %
St-Sornin-Leulac	6 %	15 %	21 %	10 %	48 %	58 %	1 %	5 %	1 %	14 %	100 %
St-Amand-Magnazeix	2 %	24 %	26 %	15 %	48 %	63 %	2 %	2 %	0 %	7 %	100 %
Balledent	0 %	16 %	16 %	16 %	60 %	76 %	0 %	4 %	0 %	4 %	100 %

Tableau 3 : Pourcentages de mariages des natifs des bourgs du canton selon le lieu de naissance de leurs conjoints

de fait est peut être lié à la relative stagnation de la croissance urbaine de Limoges au 20ème siècle ou bien à la possible antériorité de la polarisation des populations rurales du département sur la capitale régionale. Les relations avec Paris ont un poids comparable à celles avec Limoges, ce qui peut beaucoup plus facilement s'expliquer par l'habitude prise par les populations d'effectuer des migrations temporaires de travail sur la capitale, et ce depuis plusieurs siècles. On constate également que les mariages endogames (intra-bourg) sont d'autant plus nombreux que la population est importante. Ce qui semble avoir pour corollaire de diminuer la fréquence des unions entre le bourg et les hameaux de sa commune.

Le tableau 3 traite des cercles de mariages en fonction du lieu de naissance des individus. On peut imaginer que les bourgs ont une population plus mobile et socialement plus diversifiée, et donc des comportements matrimoniaux différents. Les résultats sont pourtant conformes aux précédents, tout au moins dans l'expression générale du phénomène. On notera cependant qu'il y a moins de mariages entre natifs d'une même commune et plus de mariages contractés avec un partenaire né dans une région éloignée. Les participations des villes de Limoges et Paris sont toujours semblables et peu importantes.

Des différences apparaissent néanmoins entre les bourgs du canton, dans leurs rapports avec la région voisine. Plus les bourgs ont un pourcentage de population élevé

EMBLEMES HUMAINS ET COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX

et plus la fréquence des mariages endogames (intra-bourg) augmente. Le même phénomène est perceptible pour les mariages exogames lointains. Les différences perçues précédemment entre bourgs se confirment par l'examen des tableaux 4 et 5. D'une part les bourgs de Balledent et St-Amand-Magnazeix qui sont les moins peuplés sont ceux qui ont les relations les plus intenses avec les hameaux de la région. Les bourgs de St-Sornin-Leulac et Rancon occupent une position intermédiaire, ce dernier semblant avoir des échanges un peu plus forts avec les autres bourgs. Vient enfin celui de Chateauponsac qui se détache de l'ensemble par son étroite liaison avec les bourgs du voisinage et dans une moindre mesure ceux de régions plus éloignées. Ces résultats s'accordent assez bien avec l'hypothèse d'une hiérarchisation des bourgs en fonction de leur importance numérique, mais aussi économique et sociale.

	Bourgs			Hameaux			Total
	région proche	reste France	Total	région proche	reste France	Total	
Chateauponsac	45 %	16 %	61 %	33 %	6 %	39 %	100 %
Rancon	37 %	10 %	47 %	49 %	4 %	53 %	100 %
St-Sornin-Leulac	28 %	12 %	40 %	56 %	4 %	60 %	100 %
St-Amand-Magn.	16 %	4 %	20 %	76 %	4 %	80 %	100 %
Balledent	9 %	8 %	17 %	79 %	4 %	83 %	100 %

Tableau 4 : Pourcentages de mariages des habitants des bourgs du canton selon que le conjoint réside dans un bourg ou un hameau

	Bourgs			Hameaux			Total
	région proche	reste France	Total	région proche	reste France	Total	
Chateauponsac	28 %	19 %	47 %	37 %	16 %	53 %	100 %
Rancon	32 %	4 %	36 %	48 %	16 %	64 %	100 %
St-Sornin-Leulac	16 %	7 %	23 %	63 %	14 %	77 %	100 %
St-Amand-Magn.	17 %	4 %	21 %	72 %	7 %	79 %	100 %
Balledent	16 %	4 %	20 %	76 %	4 %	80 %	100 %

Tableau 5 : Pourcentages de mariages des natifs des bourgs du canton selon que le conjoint est originaire d'un bourg ou d'un hameau

Nous nous sommes intéressés jusqu'à présent à caractériser les cercles de mariages pour la totalité de la période 1870-1979, mais il faut aussi regarder si leur évolution obéit aux mêmes règles que l'ensemble de la population cantonale, marquée par une décroissance des unions endogames et l'apport accru de conjoints d'origine lointaine. Examinons les figures 5 et 6 qui présentent respectivement les droites de régression du pourcentage d'unions lointaines par décennies et celles de mariages endogames communaux (union d'un habitant du bourg avec un conjoint résidant dans la même commune). Les bourgs

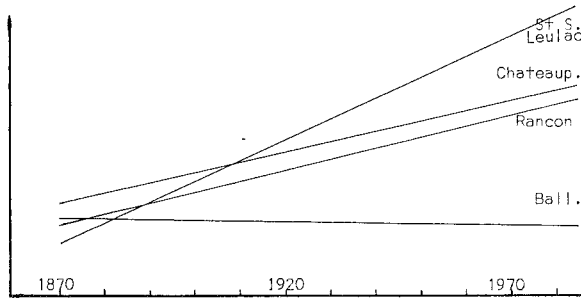


Figure 5 : Evolution des mariages exogames lointains pour les habitants des bourgs du canton depuis 1870

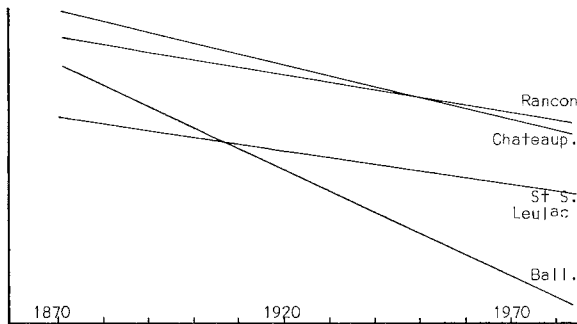


Figure 6 : Evolution des mariages endogames communaux pour les habitants des bourgs du canton depuis 1870

de Chateauponsac, Rancon et St-Sornin-Leulac satisfait au comportement général par une chute de l'endogamie et une augmentation séculaire des unions exogames « lointaines ». Par contre, les bourgs de Balledent et de St-Amand-Magnazeix évoluent de façon particulière. Dans le premier, les unions lointaines décroissent très légèrement avec le temps alors même que les mariages endogames connaissent une chute rapide, ce qui indiquerait que l'exogamie locale est la forme d'union qui tend à croître. Dans le second, on observe que les variations décennales des taux d'endogamie « lointaine » sont erratiques. Il ne se dégage aucune tendance évolutive séculaire, si bien que nous n'avons pas représenté la droite de régression correspondant aux données de ce bourg dans les figures 5 et 6. On ne peut que noter la singularité des comportements matrimoniaux de ce bourg sans pouvoir en proposer d'explication simple. Il se dégage donc une similitude de l'évolution des cercles de mariages des bourgs de Chateauponsac et de Rancon. La position de celui de St-Sornin-Leulac est déjà plus éloignée, celle du bourg de Balledent l'est encore davantage tandis que St-Amand-Magnazeix ne semble même pas participer à une évolution séculaire de ce type.

2 — *La notion de voisinage*

Les mariages décroissent en effet de façon exponentielle en fonction de la distance et, comme nous l'avions déjà noté, près de 80 % ont lieu avec un conjoint de la région voisine (une vingtaine de km de rayon). Il paraît d'ailleurs possible de définir à l'intérieur de cette zone, un voisinage immédiat correspondant à l'espace communal, et un voisinage plus éloigné composé des communes restantes.

Les rapports bourg-hameaux (voisinage immédiat) vont nous permettre d'apprécier dans quelle mesure les bourgs du canton exercent une réelle influence sur leur propre commune. Celui de St-Priest-le-Betoux ne peut être analysé, vu l'extrême faiblesse du nombre d'unions. Pour Balledent, la difficulté est la même, puisque 25 résidents du bourg seulement ont épousé un conjoint provenant d'un hameau. La situation n'est guère différente pour la population du bourg de St-Amand-Magnazeix, trois hameaux ayant un nombre d'unions équivalent à celui du bourg et deux un nombre supérieur. La comparaison du bourg et de ces hameaux ne permet pas de conclure à la spécificité de celui-ci dans le territoire communal. Le bourg de St-Sornin-Leulac se détache par un nombre déjà plus important de mariages (154) sur la période. Son influence paraît néanmoins restreinte.

La position de celui de Rancon est nettement différente. Aussi bien par son effectif de population que par celui de ses unions, il se distingue de l'ensemble communal sur lequel son emprise est réelle. La totalité des hameaux lui fournit des conjoints et les échanges s'équilibrent entre le nord et le sud de la commune. L'exemple du hameau de la Courcelle est significatif. Situé sur la rive nord de la Gartempe, en limite communale de Chateauponsac et à proximité de gros hameaux comme le Noyer et Auzillac, il possède cependant des relations plus intenses avec son bourg. Il n'est en effet pas possible d'expliquer ce fait par sa seule importance numérique.

En ce qui concerne celui de Chateauponsac, sa prédominance est telle que le nombre de ses unions est près de dix fois supérieur à celui du plus grand hameau de sa commune. Nous avons vu que si son pourcentage de mariages intra-bourg est le plus élevé du canton (34 %), celui des mariages avec ses hameaux est le plus faible (21 %). En valeur absolue ce dernier représente toutefois 207 unions. Leur distribution se répartit en 67 mariages avec un conjoint résidant au sud de la Gartempe, 32 au nord de la Semme et 108 dans la zone intermédiaire. L'influence du bourg sur son territoire ne paraît pas uniforme. Il faut malgré tout nuancer cette première impression en notant que la zone nord est celle qui participe le moins aux échanges, mais aussi qu'elle est la plus petite et la moins densément peuplée. Les relations plus fortes avec la zone intermédiaire, où se trouve le bourg, peuvent être tout simplement imputables au facteur de proximité. Remarquons cependant que certains hameaux importants (Auzillac, la Bussière-étable) ont peu d'échanges avec le bourg sans qu'ils entretiennent par ailleurs des rapports privilégiés.

Dans le canton, le bourg de Chateauponsac est le seul qui ait accru son influence sur son territoire depuis 1870 (82 unions avant 1914, 125 après). La période antérieure à 1915 se caractérise par l'uniformité du rayonnement du bourg alors que des différences apparaissent dans la deuxième période. Un nombre plus grand de hameaux participent aux échanges et l'intensité de leur contribution est très inégale. On s'aperçoit que ce sont quelques hameaux comme la Josnière, Bicheuil et Létrade qui fournissent de nombreux conjoints ainsi que les villages des quadrants nord-ouest et principalement sud-est de la

commune. Il convient de noter que ce phénomène de déséquilibre dans les relations doit en partie être du à la désertification des hameaux, et parfois à leur inégale dépopulation.

Dans un voisinage plus lointain, celui des communes de la région, les bourgs prennent un pourcentage de conjoints qui dépend de l'importance de leur effectif de population (de 23 % pour Chateauponsac à 53 % pour Balledent). Malgré ces différences, il n'est pas absurde de penser que le rôle joué par la distance est toujours un facteur essentiel. Pour l'envisager nous avons procédé comme pour les hameaux, en calculant la régression des contributions des communes voisines sur la distance à chacun des bourgs du canton, pour les périodes antérieures et postérieures à 1914 (figures 7 et 8). L'allure générale des courbes se présente différemment de celle observée à propos des hameaux,

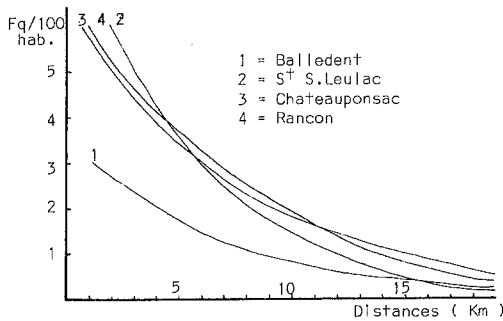


Figure 7 : Courbes de régression du nombre de mariages sur la distance, pour les habitants des bourgs du canton (1870-1979)

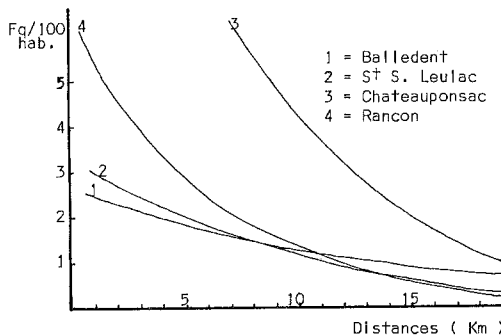


Figure 8 : Courbes de régression du nombre de mariages sur la distance, pour les habitants des bourgs du canton (1915-1979)

EMPLACEMENTS HUMAINS ET COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX

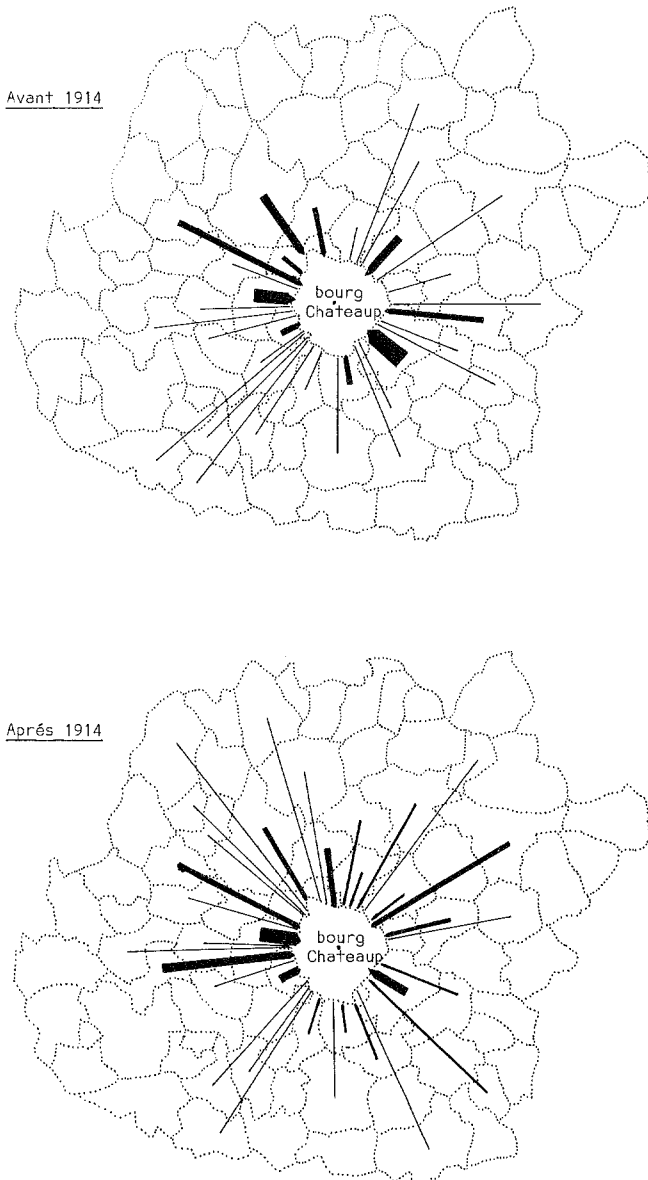


Figure 9 : Évolution du nombre de mariages des habitants du bourg de Chateauponsac avec un conjoint domicilié dans une commune de la région voisine

avec une fréquence d'unions plus faible dans les courtes distances. Le bourg de St-Amand-Magnazeix se singularise à nouveau par l'absence de liaison entre distance et nombre de mariages. Il a été omis dans les figures. Jusqu'en 1914, les bourgs de Chateauponsac, Rancon et St-Sornin-Leulac se ressemblent. Seul celui de Balledent ne se conforme pas à la tendance générale, ce qui doit être en grande partie du au petit nombre de mariages pris en compte. Après la guerre, des écarts apparaissent. Si les bourgs de Balledent et de Rancon ont une position analogue à celle qu'ils avaient durant la période antérieure, il n'en est plus de même du bourg de Chateauponsac dont le nombre d'unions augmente sensiblement avec la distance. Quant au bourg de St-Sornin-Leulac, la fréquence de ses mariages ne présente plus de liaison avec le temps.

Il ressort une fois de plus que seuls les bourgs de Chateauponsac et de Rancon sont remarquables par la régularité des comportements matrimoniaux de leur population. Voyons comment se répartissent les mariages de ces deux bourgs dans l'espace étudié. Pour Rancon, le phénomène est relativement simple : son influence s'est restreinte aux communes jointives ou très proches dans lesquelles, Chateauponsac chef-lieu de canton et Bellac chef-lieu d'arrondissement, fournissent la grande part des conjoints. Pour Chateauponsac, 31 communes entrent dans les réseaux d'échanges avant 1914 et 34 après (cf. figure 9). Cette participation n'est cependant pas égale, surtout avant 1914 où les conjoints proviennent en plus grand nombre de Rancon et Bessines (pour les communes limitrophes), Magnac-Laval et le Dorat (pour les communes éloignées). Après 1914 on assiste à une uniformisation de l'apport des communes jointives, alors qu'aux communes lointaines qui participaient antérieurement au cercle viennent s'ajouter celles de la Souterraine et de Bellac. Le bourg de Chateauponsac prend donc pour une grande part ses conjoints dans les communes proches (rôle de la distance) et dans les communes plus éloignées sièges d'un chef-lieu de canton (rôle des facteurs économiques et sociaux), phénomène qui s'accroît au cours du dernier siècle.

3 – *Les directions préférentielles d'unions*

Afin de mieux définir comment se distribuent les unions de la population des bourgs dans le voisinage, il faut également déterminer s'il existe des directions préférentielles. La méthode que nous avons utilisée est celle qu'avaient employée Boyce et col. (1971) sur la région d'Oxford et qui permet d'exprimer sous la forme de courbes équiprobables le pourcentage de conjoints fournis par les villages situés aux alentours de la commune étudiée. Nous avons procédé ainsi pour les bourgs du canton, en calculant le pourcentage de conjoints issus de chaque hameau, écart et lieu-dit de la région. La figure 10 représente la courbe d'égale contribution des hameaux pour 1 % de la totalité des mariages.

On perçoit alors aisément la zone qui est en relation sans discontinuité avec chacun des bourgs. Par exemple, celui de Balledent prend l'essentiel de ses conjoints sur sa propre commune et sur les bordures des communes adjacentes situées au nord et au sud. Le bourg de St-Amand-Magnazeix offre les mêmes caractéristiques en limitant son influence à son seul territoire communal. Il se trouve inclu dans l'aire d'attraction de St-Sornin-Leulac, qui possède aussi des relations avec un petit secteur de la commune de Magnac-Laval à l'ouest. Pour Rancon, l'espace concerné est plus étendu, il se compose du territoire communal ainsi que ceux de Balledent à l'est, de Roussac au sud et de Droux au nord. Le bourg de Chateauponsac couvre naturellement sa propre commune et une partie

EMPLACEMENTS HUMAINS ET COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX

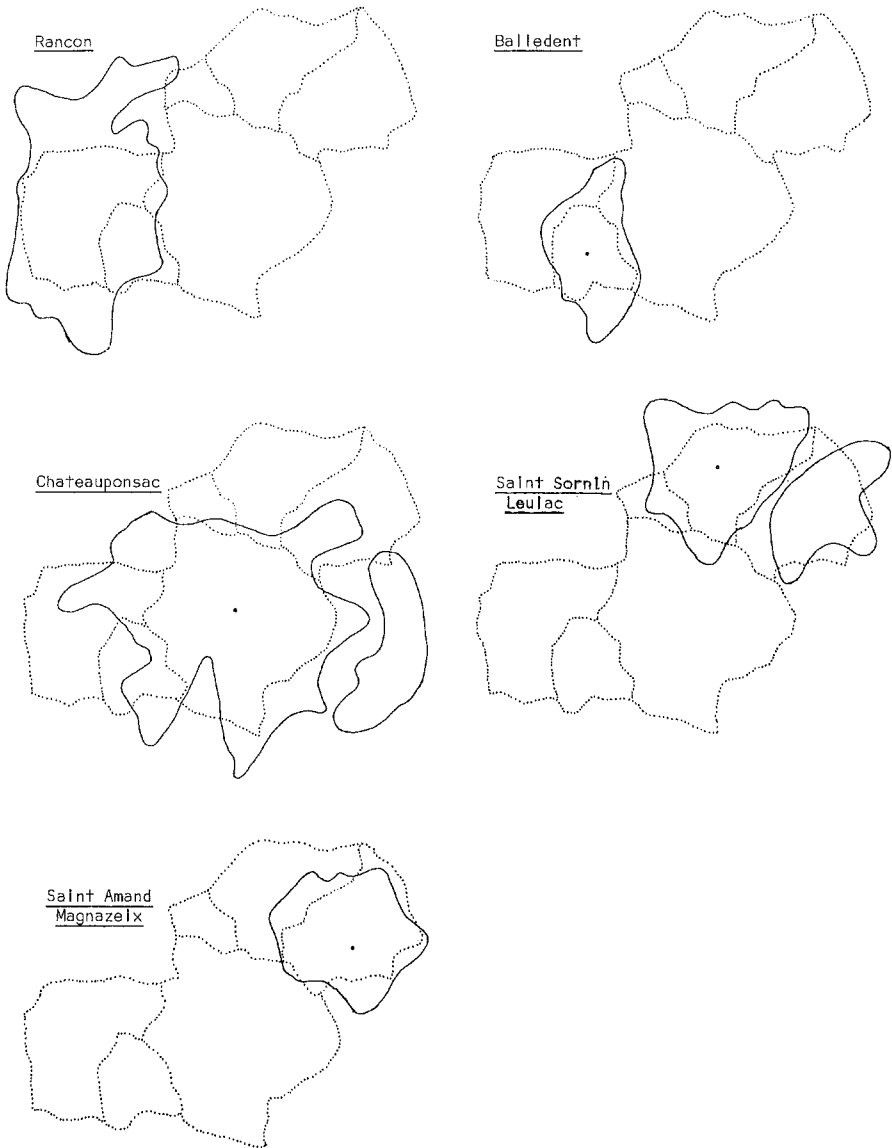


Figure 10 : Zone de continuité dans laquelle chaque groupement humain fournit au moins 1 % de conjoints du total de mariages exogames aux bourgs du canton (1870-1979)

des communes limitrophes à l'ouest, au sud et principalement à l'est. Au plan de l'espace il est intéressant de voir que trois bourgs suffisent à couvrir le canton, celui de St-Sornin-Leulac englobant la zone de St-Amand-Magnazeix, Rancon qui englobe Balledent et enfin Chateauponsac. Si l'on additionnait les aires d'influence de ces trois bourgs, qui d'ailleurs se recoupent partiellement, on obtiendrait une zone continue couvrant le canton et la majorité des communes qui le cerment.

*
* *

Les populations des bourgs du canton de Chateauponsac présentent donc une même attitude matrimoniale générale avec cependant des caractères spécifiques marqués pour les bourgs d'effectif important.

Comportements matrimoniaux communs dans la mesure où tous les bourgs prennent la majorité de leurs conjoints dans une même zone, spécificité dans le fait que ceux de Balledent et de St-Amand-Magnazeix ne diffèrent pas de leur ensemble communal tandis que ceux de St-Sornin-Leulac, Rancon et Chateauponsac offrent une ouverture de leur cercle de mariages tout en maintenant leur influence sur la région voisine. Le phénomène se réduit après 1914 où seule la population des bourgs de Rancon et de Chateauponsac exercent encore un réel impact sur leur territoire et les communes voisines. Ce dernier étant le seul à renforcer son attraction sur la région tout en développant des échanges avec les régions lointaines. Ce qui n'est pas très étonnant, compte tenu qu'il est le chef-lieu de canton et qu'il joue le rôle de petit centre local par son effectif de population et sa position économique.

CONCLUSION

Il nous faut revenir à notre hypothèse de travail qui était d'observer si le canton de Chateauponsac pouvait être considéré comme une entité humaine à partir de l'étude des comportements matrimoniaux de sa population. C'est ainsi que nous avons énoncé comme critère principal d'étude la diversité de la distribution des emplacements humains dans le canton.

Dans cet espace géographique, nous avons mis en évidence l'absence de barrières dans les échanges de conjoints. L'étude des bourgs a permis de montrer que les plus importants d'entre-eux, en particulier celui de Chateauponsac chef-lieu de canton, pouvaient différer de l'ensemble cantonal par la plus grande fréquence de mariages exogames lointains. Cependant, l'essentiel des unions s'effectuant dans le voisinage, on peut aussi dire que ces bourgs ont une action de ciment entre les groupements humains du canton.

En conclusion, dans la mesure où les différences communales ne sont pas significatives et où aucun clivage n'est nettement perceptible, on est tout à fait fondé à reconnaître le canton de Chateauponsac comme un ensemble cohérent de population.

BIBLIOGRAPHIE

BENOIST J., 1976. « Pour une sociologie des barrières génétiques ». *L'étude des isolats*, Paris, INED, 37-42.

BOYCE A.-J., KUCHEMAN C.-F., HARRISON G.-A., 1967. « Neighbourhood knowledge and the distribution of marriage distances ». *Annals of Human Genetics*, 30, 335-338.

BOYCE A.-J., KUCHEMAN C.-F., HARRISON G.-A., 1971. Population structure and movement patterns, in « Biological aspects of demography », London, Taylor and Francis, 1-9.

IVème Colloque de démographie du C.N.R.S., 1975. *Migrations intérieures. Méthodes d'observation et d'analyse*, Paris, C.N.R.S., 564 p.

EMPEREUR-BISSONNET I., 1981. *Paroisses et communes de France*, Paris, C.N.R.S., 329 p.

FRIEDMAN G., 1953. *Villes et campagnes, civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, A. Colin, 480 p.

GIRARD A., 1964. *Le choix du conjoint*, Paris, PUF, Travaux et documents, n° 44, 201 p.

HENRY L., 1968. « Problèmes de nuptialité. Considérations de méthode ». *Population*, 23, 835-844.

I.N.S.E.E., 1968. *Etude sur la répartition et la densité des hameaux, écarts et lieux-dits habités du département de la Haute-Vienne*, Limoges, I.N.S.E.E., 5 p.

I.N.S.E.E., 1973. *Tableaux économiques du Limousin*, Paris, Impr. Nationale, 382 p.

JOLLIVET M., 1965. « L'utilisation des lieux de naissance pour l'analyse de l'espace social d'un village ». *Revue Française de sociologie*, 6, 74-95.

LACOTTE R., 1967. « Quelques problèmes démographiques du nord de la Haute-Vienne ». *Norais*, 55, 399-420.

LARIVIERE J.-P., 1975. *La population du Limousin*, Paris, Champion, 2 vol., 725 p.

LEPAGE Y., 1981. *Assortiment matrimonial en Belgique, approche socio-démographique. Méthodes et résultats ruraux et urbains*, Thèse, Bruxelles, 189 p.

MOREL A., 1972. « L'espace social d'un village picard ». *Etudes rurales*, 45, 62-80.

PONSOT P., 1981. « Voisine marions-nous ! Le choix du conjoint dans une communauté bocagère (Romenay, en Bresse) ». *Ann. Démogr. Historique*, 18, 189-193.

SEGALIN M., 1976. La difficulté de définir une population en pays d'habitat dispersé : l'exemple de St-Jean-Trolimon (Sud-Finistère), in « L'étude des isolats », Paris, INED, 57-63.

SWEDLUND A.-C., 1972. « Observations of the concept of neighbourhood knowledge and the distribution of marriage distances ». *Ann. Hum. Genet.*, 35, 327-330.

TROISIÈME PARTIE

**L'INFLUENCE DE LA STRUCTURE SOCIALE
SUR LE COMPORTEMENT MATRIMONIAL
D'UNE POPULATION AGRICOLE**

L'INFLUENCE DE LA STRUCTURE SOCIALE SUR LE COMPORTEMENT MATRIMONIAL D'UNE POPULATION AGRICOLE

Gilles BOETSCH
Attaché de recherche au C.N.R.S.

INTRODUCTION

Toute société humaine est régie à la fois par des structures matérielles et par une conscience collective : elle n'est pas une réunion éphémère d'individus. De nombreux travaux ont déjà montré que les mariages ne s'effectuaient pas au hasard. L'homogamie est la règle générale : qui se ressemble s'assemble.

Ce travail se propose de montrer l'influence de la structure sociale d'une communauté agricole sur le comportement matrimonial des individus qui la composent et si cette influence est demeurée la même depuis la fin du 19^{ème} siècle, alors que face aux changements économiques qui n'ont cessé de bouleverser les traditions sociales du monde rural, cette communauté a dû, tour à tour, se reproduire, augmenter, se diviser, diminuer.

I – LA POPULATION AGRICOLE ET SA NUPTIALITE

1) Définir la population agricole

L'analyse des actes de mariage des agriculteurs permet d'observer la définition que ceux-ci donnent d'eux-même au moment de leur union. Le terme « agriculteur » représentant une fonction et non un statut, il nous est apparu important de voir quel est le statut que se donne l'agriculteur lorsqu'il se marie.

Le moment du mariage correspond, chez le jeune agriculteur, à ses débuts dans l'activité économique, et son statut ne peut être précisé en raison de sa place transitoire à l'intérieur de la structure familiale (1). Une fraction seulement du groupe des agriculteurs se définit donc nettement (propriétaires, journaliers, ...) alors que la majorité en reste à un terme générique : cultivateurs.

Un phénomène de transformation des mentalités apparaît entre 1870 et 1979 : pour la décennie 1870-79, 62 % des agriculteurs se déclarent « cultivateurs » au moment du mariage, mais pour la décennie 1970-79, les cultivateurs représentent 100 % des agriculteurs (ce phénomène lent et continu ne subit pas de coupure lors de la guerre de 1914-1918 (tableau 1). Ceci pourrait exprimer une évolution des structures économiques dans le monde rural depuis les 110 dernières années. A la fin du 19ème siècle, la population agricole, détentrice de l'activité économique principale, présentait un éventail de professions variées ; de nos jours, la diminution importante de ses effectifs a entraîné une simplification dans la présentation du statut socio-économique.

Nous allons définir les différentes catégories agricoles énoncées entre 1870 et 1979 dans les actes de mariages :

Propriétaires : ils possèdent la terre qu'ils travaillent, ainsi que le matériel agricole. Cette dénomination ne nous informe pas sur l'étendue du capital foncier. Il ne nous a pas été possible, à partir des actes de mariages, de distinguer les propriétaires-exploitants des propriétaires faisant exploiter leurs terres par d'autres personnes, mais le canton de Chateauponsac étant dominé par la petite propriété, les propriétaires vivant uniquement de la rente foncière ont du toujours être très minoritaires.

Métayers : ils sont fréquemment dénommés « colons » dans la Haute-Vienne. Ils ne sont pas propriétaires des terres qu'ils cultivent, mais seulement du matériel agricole nécessaire à la conduite de l'exploitation. Ils cultivent en général de grands domaines, et partagent profits et pertes avec le propriétaire du capital foncier. La présence de métayers dans le canton indique qu'il existait quelques grands propriétaires, mais ces derniers peuvent avoir une autre activité et se déclarer comme tel au moment du mariage.

Fermiers : ils possèdent leur propre matériel mais louent la majorité des terres qu'ils cultivent en contre-partie d'un loyer (fixé à la valeur de x quintaux de céréales). Ce type d'exploitant est très rare dans la région et pour le canton, 2 agriculteurs seulement se sont déclarés fermier au moment du mariage.

Journaliers : comme leur nom l'indique, ils vendent leur travail à la journée auprès d'un propriétaire ou d'un colon. Ils peuvent être spécialisés dans un travail agricole précis. Bien que leur activité principale soit le travail chez autrui, ils exploitent parfois quelques terres qui leur sont personnelles.

Domestiques agricoles : ils ne possèdent ni terres ni matériel agricole important. Ils travaillent de façon continue pour un employeur (propriétaire ou colon). A partir

(1) A l'exception des 10 % de cas de remariage.

STRUCTURE SOCIALE ET COMPORTEMENT MATRIMONIAL AGRICOLE

	1870 1879	1880 1889	1890 1899	1900 1909	1910 1919	1920 1929	1930 1939	1940 1949	1950 1959	1960 1969	1970 1979	Total
Cult.	126	175	259	338	225	444	223	222	137	46	35	2230
%	62	65	86	91	93	95	90	92	93	85	100	87
Prop.	53	58	16	10	3	3	3	2	2	-	-	150
%	27	21	5	3	1	1	1	1	1	-	-	6
Méta.	4	8	1	-	-	-	1	-	-	-	-	14
%	2	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Jour.	3	6	10	3	5	12	9	8	5	2	-	63
%	1	2	3	1	2	3	4	3	3	4	-	2
Dom. A.	15	25	18	18	8	-	11	7	5	6	-	113
%	7	9	6	5	3	-	5	3	3	11	-	4
Tot. Agri.	201	272	304	369	241	459	247	239	149	54	35	2570

Tableau 1 : Evolution décennale des différentes catégories d'agriculteurs, d'après la déclaration de l'époux

	1870 1879	1880 1889	1890 1899	1900 1909	1910 1919	1920 1929	1930 1939	1940 1949	1950 1959	1960 1969	1970 1979	Total
Maç.	326	291	224	195	83	45	23	19	16	19	16	1257
%	88	88	83	85	94	82	88	90	94	95	90	87
T. de p.	20	15	11	9	3	2	2	-	-	-	-	62
%	5	5	4	4	3	4	8	-	-	-	-	4
Pav.	8	7	10	7	-	3	1	-	-	-	-	36
%	2	2	4	3	-	6	4	-	-	-	-	2
Sc. de l.	12	8	10	8	1	3	-	-	1	-	-	43
%	3	2	4	4	1	6	-	-	6	-	-	3
Charp.	7	7	11	8	2	1	-	1	-	1	1	39
%	2	2	4	4	2	2	-	5	-	5	5	3
Terras.	1	2	2	1	-	-	-	1	-	-	1	8
%	-	1	1	-	-	-	-	5	-	-	5	1
Total	374	330	268	228	89	54	26	21	17	20	18	1445

Tableau 2 : Evolution décennale des différentes catégories d'ouvriers du bâtiment d'après la déclaration de l'époux

des années 1920-29, la dénomination « domestique » va être peu à peu remplacée par celle d'ouvrier, aussi les avons-nous regroupés en une seule catégorie.

Cultivateurs : ils ne possèdent pas un statut bien défini (2), et ceci pour différentes raisons : il peut s'agir d'un statut mixte où les agriculteurs, bien que possédant des terres personnelles, devront en louer d'autres afin de pouvoir exploiter une surface suffisamment importante pour leur permettre de faire vivre leur famille, mais il peut s'agir surtout ainsi que nous l'avons remarqué précédemment, de jeunes hommes ne détenant pas encore de statut précis (ce sont les pères qui le possèdent), ou qui n'en disposeront même jamais s'il s'agit de cadets (ce sont les aînés qui en hériteront) sauf s'ils font un mariage qui leur permettrait de changer de statut social (ce qui nécessite d'épouser une fille unique ou une veuve) (3).

Ces différentes catégories d'agriculteurs ne se répartissent pas d'une manière uniforme au cours du temps et elles ne sauraient représenter l'ensemble réel de la population agricole. Pour déterminer l'étendue sociologique de cette dernière, on ne peut se limiter seulement à la partie de la population masculine se déclarant « agriculteur » au moment du mariage.

Dans ce pays de petite propriété, la communauté agricole ne peut employer l'ensemble des hommes jeunes sur l'exploitation familiale.

Pour Corbin (1975), ceci implique pour une grande partie des jeunes agriculteurs limousins, l'obligation de prendre un emploi « saisonnier » (ou temporaire, terme plus générique dans la mesure où les migrations dureraient la plus grande partie de l'année et généralement plusieurs années), dans les métiers du bâtiment. Ces hommes se rendaient en groupes dans les villes au début du printemps, et on peut se demander si leur activité temporaire a eu pour conséquence de modifier leur comportement matrimonial par rapport à celui des jeunes gens demeurés attachés à la terre. Le métier de prédilection des agriculteurs migrants de la région nord-ouest du Limousin est celui de maçon. Pour le canton de Chateauponsac, nous avons relevé d'autres professions « migrantes » : tailleurs de pierres, paveurs, scieurs de long, charpentiers, terrassiers (tableau 2).

Ces migrants représentaient une partie très importante de la population active masculine du 19^{ème} siècle (en 1848, 1 800 migrants ont été dénombrés pour le canton) et influençaient fortement les structures économiques locales (cf. Crognier supra).

Chatelain (1967) a montré que contrairement à l'idée admise jusqu'alors, les migrants temporaires ne se recrutaient pas uniquement parmi les classes les plus pauvres de la société rurale, mais qu'on y rencontrait des individus appartenant à la catégorie des petits et moyens propriétaires.

(2) Dupaquier (1967) constate que le cultivateur ayant un statut peu défini peut aussi exercer une activité artisanale rurale et que réciproquement, les artisans ruraux peuvent avoir quelques champs qu'ils cultivent. Mais nous n'avons considéré, pour cette étude, que la déclaration faite par les individus au moment de leur mariage.

(3) Bourdieu (1972) a montré l'importance que l'on doit attacher à l'étude des stratégies matrimoniales envisagées par les familles agricoles pour tenter de préserver le capital social. Mais cette étude ne peut être effectuée à partir des seuls registres de mariages.

Maçons : c'est le groupe de migrants le plus important, aussi bien pour le canton de Chateauponsac que pour l'ensemble de la région nord du Limousin (zone comprenant le nord de la Haute-Vienne et le nord de la Creuse). Ce groupe représente 45 % des époux du canton pour la décennie 1870-79. Un problème méthodologique important s'est posé : il n'a pas été possible, à la seule lecture des actes de mariage, de faire la différence entre les maçons « migrants » originaires en grande partie du monde agricole, et les maçons « sédentaires » qui sont des artisans locaux. Aussi avons nous choisi de prendre l'ensemble de la profession en considération. Une bonne indication de la représentation réelle des maçons « sédentaires » parmi les nouveaux mariés, est fournie par l'observation du nombre de mariages de maçons après la disparition des migrations temporaires (guerre de 1914-1918).

A partir de cette période, la migration viagère va peu à peu supplanter la migration saisonnière. Cette nouvelle forme de migration va pouvoir se développer dans un premier temps grâce aux besoins en reconstruction des départements du nord durement touchés par la guerre (Prival, 1981), mais dans un deuxième temps, celle-ci va être freinée par la concurrence de l'immigration étrangère (italienne au début), puis par l'avènement du modernisme technique (bétonnière électrique, grue, parpaings).

Le nombre de nouveaux mariés ouvriers du bâtiment va se stabiliser autour de 18 par décennie pour l'ensemble du canton.

Tailleurs de pierres : ce groupe de migrants, que Corbin (1975) a assimilé au groupe des maçons parce qu'il lui en paraissait proche par la nature du travail, disparaîtra totalement avec la fin des migrations temporaires. Nous les avons volontairement distingués des maçons afin de voir s'ils présentaient un comportement matrimonial similaire, car leurs gains étaient parmi les plus élevés (avec ceux des paveurs) et ils formaient l'élite des travailleurs du bâtiment (Carron, 1965).

Paveurs : ils forment un groupe un peu à part, dans la mesure où ils étaient généralement tous originaires du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Les paveurs qui se marient dans le canton de Chateauponsac le font principalement dans la commune de St-Sornin-Leulac, et dans une moindre mesure dans celle de St-Amand-Magnazeix, toutes deux limitrophes du canton de St-Sulpice-les-Feuilles (tableau 4).

Terrassiers : ce groupe est très peu représenté dans les mariages du canton. Il correspond à un statut de travailleurs du bâtiment peu spécialisés, et les gains rapportés au pays par les membres de ce groupe figuraient parmi les plus bas (Carron, 1965). La faiblesse de son effectif n'est guère surprenante dans ce pays dominé par la petite propriété.

Charpentiers : d'une manière similaire à celui des maçons, ce groupe comprenait une partie très importante de migrants temporaires.

Corbin (1975) a localisé leur principale origine dans les cantons du nord de la Creuse ; pour le canton de Chateauponsac, les nouveaux mariés charpentiers représentent 3 % des époux migrants entre 1870 et 1914.

Scieurs de long : l'activité de ce groupe laisserait penser qu'ils ne participaient pas aux migrations de printemps vers les grands centres urbains. Corbin (1975) les classe dans une catégorie de migrants partant travailler l'hiver dans les campagnes (principale-

	1870 1879	1880 1889	1890 1899	1900 1909	1910 1919	1920 1929	1930 1939	1940 1949	1950 1959	1960 1969	1970 1979	Total
Agricul. %	201 26	272 36	304 43	369 48	241 50	469 62	247 56	239 48	149 40	54 15	35 9	2570 41
Trav. bât. %	374 49	330 43	268 38	228 30	89 18	54 7	26 6	21 9	17 5	20 6	18 5	1445 23
Autres prof. %	188 25	160 23	133 19	165 22	155 32	236 31	172 38	242 43	205 55	279 79	327 86	2272 36
Total	763	762	705	762	485	759	445	502	371	353	380	6287

Tableau 3 : Evolution décennale des mariages d'agriculteurs et de travailleurs du bâtiment par rapport à l'ensemble des mariages du canton de Chateauponsac

	1870 1879	1880 1889	1890 1899	1900 1909	1910 1919	1920 1929	1930 1939	1940 1949	1950 1959	1960 1969	1970 1979
Agricul.	0,53	0,58	0,60	0,58	0,41	0,40	0,26	0,21	0,19	0,11	0,14
Trav. bât.	0,78	0,83	0,83	0,81	0,63	0,40	0,31	0,05	0,18	0,15	0,28

Tableau 4 : Evolution décennale de l'« indice saisonnier » des mariages d'agriculteurs et de travailleurs du bâtiment

	Chateau- ponsac	Balledent	Rancon	St-Sornin- Leulac	St-Amand- Magnazeix	St-Priest-le- Betoux	Total Canton
Cult. %	999 84	164 89	327 87	322 88	353 92	63 76	2228 86
Prop. %	70 6	4 2	19 5	33 9	11 3	11 16	150 6
Mét. %	6 1	1 1	2 1	1 -	3 1	1 1	14 1
Journ. %	47 4	3 2	8 2	- -	5 1	- -	63 3
Dom. A. %	55 5	12 6	18 5	12 3	12 3	4 5	113 4
Tot. Agr.	1177	184	374	368	384	83	2570
Maç. %	555 86	99 94	227 90	166 78	195 89	15 94	1257 87
T. de p. %	32 5	1 1	7 3	12 6	10 5	- -	62 4
Pav. %	4 1	- -	1 -	25 12	16 3	- -	36 2
Sc. de l. %	25 4	2 2	10 4	2 1	5 2	- -	43 3
Charp. %	23 4	1 1	4 2	8 4	2 1	1 6	39 3
Terras. %	3 -	2 2	3 1	- -	- -	- -	8 1
Total	642	105	252	213	218	16	1445

Tableau 5 : Répartition intercommunale des différentes catégories d'agriculteurs et de travailleurs du bâtiment selon la déclaration de l'époux au moment du mariage (1870-1979)

ment landaises) ; selon Goursaud (1976), les scieurs de long se recrutent principalement parmi les fils de domestiques agricoles. En effet, peu de bras étaient employés dans les campagnes durant la saison hivernale, aussi les jeunes hommes appartenant aux catégories agricoles les plus pauvres devaient trouver un complément de ressources grâce à des travaux saisonniers.

Mais on peut aussi penser qu'ils participaient à la construction urbaine : Veltier et Lamothe (1976) citent, pour la ville de Paris en 1870, 8 000 ouvriers de la charpente répartis entre patrons (280), ouvriers qualifiés (3 500), puis aides, machinistes et scieurs de long.

Pour Carron (1965), leurs salaires étaient très bas et face à la concurrence économique des autres catégories de migrants, ils n'ont pu avoir un accès facile à la terre. Aussi beaucoup de ceux qui sont partis à Paris y resteront, se reconvertisant en cochers puis en chauffeurs de taxi, après la fin des grands travaux.

Au niveau cantonal, nous remarquons qu'une partie des hommes composant ce groupe est originaire d'autres parties du Limousin (18 % des scieurs de long qui se marient dans le canton sont nés dans le nord-est du département de la Corrèze).

2) L'évolution de la nuptialité de la population agricole depuis 1870

Une certaine régularité apparaît dans l'ensemble des mariages contractés au sein du canton, pour la période allant de 1870 à la guerre de 1914-1918, avec une moyenne d'environ 75 mariages/an.

Après un « rattrapage » de nuptialité durant la décennie 1920-29, le nombre de mariages annuels va s'établir autour de 40 (tableau 3).

Le nombre de mariages d'agriculteurs (stricto sensu) augmente régulièrement entre 1870 et 1909, passant de 26 à 48 % du nombre total de nouveaux mariés.

Après la chute du nombre de mariages d'agriculteurs (en valeur absolue) lors de la décennie 1910-19, nous observons une augmentation importante de ceux-ci lors de la décennie suivante. Ceci correspond d'une part, à une « sur-nuptialité » après les années de guerre, mais surtout à la fin de la période des migrations temporaires : les jeunes gens du monde agricole ne pouvant migrer se déclaraient de nouveau agriculteurs au moment du mariage.

Après cette décennie, une lente mais irréversible baisse du nombre de mariages d'agriculteurs va s'effectuer en deux temps : entre 1930 et 1959 cette diminution, correspondant aux répercussions des premiers effets de l'introduction de l'économie de marché dans l'agriculture limousine, est assez lente, puis elle s'accélère de 1960 à 1979 (pour cette dernière décennie, les époux cultivateurs ne représentent plus que 9 % du nombre total des mariés). La répartition socio-professionnelle des époux reflète médiocrement l'activité économique exercée par l'ensemble de la population active pour une période considérée, mais par contre, en exprime les potentialités. Ainsi, durant la décennie 1960-69, les agriculteurs représentaient seulement 15 % des nouveaux époux, alors que dans le même temps, la population active agricole formait 56 % de la population

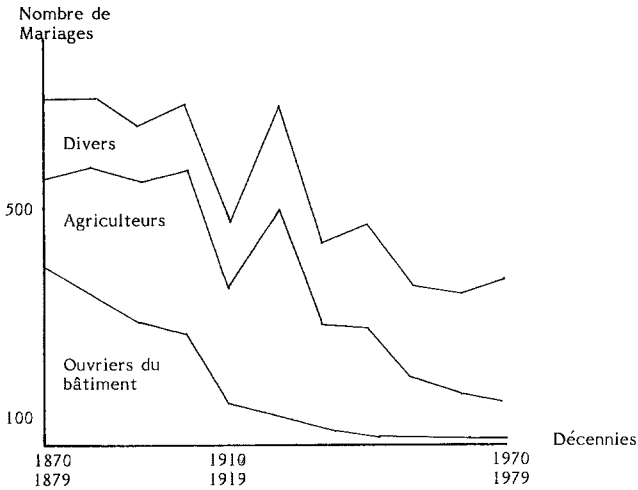


Figure 1 : Evolution du nombre de mariages contractés dans le canton de Chateauponsac de 1870 à nos jours

active cantonale (4). Ce sont les 15 % de nouveaux époux qui représentent la potentialité socio-économique de l'agriculture à long terme, alors que les 56 % ne sont que le reflet d'une situation passée (5).

A – La disparition des migrations temporaires

Considérant les nouveaux maris qui se déclaraient agriculteurs, on peut se demander comment un canton à vocation essentiellement agricole pouvait ne présenter qu'un taux moyen de 40 % de maris agriculteurs avant la guerre de 1914, alors que ce taux s'élève à 60 % après celle-ci.

La chute du nombre de mariages de migrants temporaires, issus directement de la population agricole, au lendemain de la première guerre mondiale, confirme bien la fin d'un transfert professionnel de jeunes agriculteurs. En effet, pour la décennie 1870-79, 50 % des hommes nouvellement mariés déclarent appartenir à un corps de métier du bâtiment ; ce groupe socio-économique ne représente plus que 7 % des mariés pour la décennie 1920-29 (6). Ceci confirme le fait que l'on ne peut effectuer une étude du

(4) Source : I.N.S.E.E., 1962.

(5) Le phénomène est plus complexe car on a assisté, dans les années 1960-1961, à une arrivée importante de couples migrants agricoles provenant en particulier des départements normands (Bouet, 1977). Ceci a bien sûr permis de relancer l'activité économique agricole locale, mais comme il s'agit de couples déjà formés, ce facteur n'apparaît pas au niveau des mariages.

(6) L'émigration définitive a commencé à se substituer à la migration temporaire dans les années 1880-1890 (Carron, 1965), mais cette dernière ne disparaîtra, de fait, qu'après la guerre de 1914.

comportement matrimonial de la communauté agricole, tout du moins pour la période antérieure à 1914, sans tenir compte des migrations temporaires d'une partie des hommes jeunes qui conservaient en général des attaches très fortes avec leur canton et leur milieu social d'origine. Ces migrants partaient pour la ville entre les mois d'avril et de décembre, ne rentrant au pays, où ils avaient laissé terre, famille et éventuellement fiancée, que pour y passer les trois mois d'hiver. Comme le reste de la population sédentaire, bien souvent composée de leurs frères ou de leurs cousins, ont-ils épousé des filles issues du même lieu qu'eux, voire du même milieu social ?

L'analyse de la fréquence des unions contractées durant les trois premiers mois de l'année donne un bon critère d'évaluation de l'importance du phénomène des migrations temporaires. Afin de se garder d'en tirer des conclusions hâtives, nous avons comparé les variations mensuelles des mariages contractés par les hommes migrants avec celles des hommes agriculteurs sédentaires, pour voir si la migration était le seul facteur responsable d'une augmentation saisonnière du mariage, ou s'il n'existait pas une tradition locale dans le choix des mois de nuptialité. Le rapport de la somme décennale des mariages contractés durant les mois de janvier, février et mars à la somme décennale du nombre total des mariages est de 0,58 pour les agriculteurs avant 1914 (tableau 4).

Valeur élevée, mais cependant nettement moins importante que celle des migrants (0,80). A partir des années 1920-29, cet « indice saisonnier » va suivre la même variation chez les agriculteurs et chez les artisans du bâtiment.

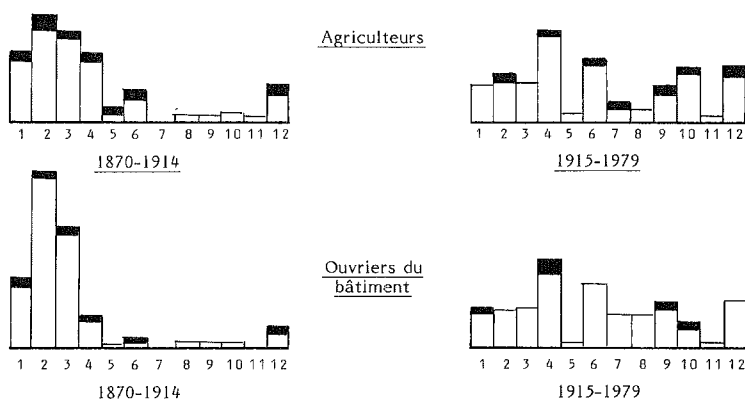


Figure 2 : Distribution mensuelle des mariages
(en noir : remariage de l'époux)

La figure 2 montre la répartition mensuelle des mariages et confirme une tradition saisonnière, pour la période 1870-1914.

Le retour au pays d'une partie importante des jeunes hommes permettait de procéder à des mariages parmi la population agricole toute entière.

Au-delà du mariage, c'est l'ensemble de la vie sociale villageoise qui s'organisait en fonction du rythme des migrations. A titre d'exemple trois bals de foires (c'est-à-dire

ayant lieu le soir de la foire) avaient lieu dans la commune de Chateauponsac, respectivement les 3 et 15 décembre et le 3 janvier. Mais le bal le plus important était celui de la fête de la St-Thyrse, un des deux Saint-Patrons de la commune. Ce bal, surnommé « lo bouero-pila » (Baritaud, 1968), avait lieu le 29 janvier et les maçons, de retour à cette époque, y étaient présents.

A cette occasion, des alliances étaient conclues, aboutissant au mariage dans les deux mois suivants. En 1890 et 1900, ce bal avait même été déboulé dans les deux cafés du bourg. Les membres de la population rurale, sédentaire ou migrante, se regroupaient en fonction de leur sentiment d'appartenance à telle ou telle fraction sociale : l'un des bals était fréquenté par les « tolards » (les « paysans ») et l'autre par les « vil-lauds » (les gens de la ville, c'est-à-dire du bourg).

Des bals similaires ont existé dans les communes de Bessines et de Saint-Pardoux, toutes deux limitrophes du canton de Chateauponsac (7).

Après 1914, les mariages se répartissent plus régulièrement tout au long de l'année, à l'exception toutefois des mois de mai (8) et de novembre (9) que la tradition populaire a continué de considérer comme des mois où l'on ne devait pas s'épouser.

B – La tendance à l'homogénéité sociale des agriculteurs

Les catégories sociales agricoles se définissent dans leur rapport à la propriété foncière. Au sommet de cette échelle sociale se situent les propriétaires et à sa base, les domestiques agricoles. Notons que les petits propriétaires n'ont pas forcément un niveau de vie très élevé, il est souvent moins important que celui de certains métayers, mais ils possèdent un capital foncier, patrimoine autant matériel que symbolique (10).

Dès 1870, le groupe des maris « cultivateurs » domine au moment du mariage (11). L'augmentation constante de son pourcentage de 1870 à nos jours, exprime une volonté collective d'uniformisation du statut.

(7) Ces bals ont disparu vers 1930... mais d'autres les ont remplacés depuis ; de nos jours, des bals sont organisés par diverses sociétés locales et leur fonction sociale demeure la même : faciliter les rencontres.

(8) Varagnac (1968) a observé « cette singulière interdiction des mariages en mai, bien connue des folkloristes pour qui elle est demeurée jusqu'à présent un rébus ».

(9) « Certains départements qui ont une nuptialité normale en décembre, comme la Creuse par exemple, ont cependant une nuptialité très forte en octobre. C'est que se superpose à la règle catholique du mariage en décembre, un usage qui veut que l'on ne se marie pas en novembre » (Bourgeois-Pichat, 1946).

(10) Le statut de chaque individu dépend de sa place dans le groupe familial. A titre d'exemple, lors d'une déclaration de décès datant de 1880, les hommes d'une même famille résidant ensemble à « La Josnière », restituent fort bien la complexité des statuts dans la structure familiale : le fils aîné (48 ans) est propriétaire (il était cultivateur lors de son mariage en 1862), le cadet (39 ans) est cultivateur (il était maçon lors de son mariage en 1870), le benjamin (22 ans) célibataire et décédé est maçon, le père enfin (70 ans) est journalier (il était colon lors de son mariage en 1840).

(11) Alors que sur la liste électorale de 1855, la commune de Chateauponsac comprenait 51,5 % de propriétaires, 9 % de journaliers et 3 % de cultivateurs, ce qui illustre le décalage qui a pu exister au 19^{ème} siècle entre le statut déclaré au mariage et celui correspondant à une période plus avancée dans l'intégration sociale des individus.

La catégorie des propriétaires, seconde par ordre d'importance en 1870-79, diminue constamment au cours du temps. Relativement peu importants en 1870-79, les mariages de métayers disparaissent vers la fin de la décennie suivante : il n'existait pas de nombreuses métairies dans ce pays dominé par la petite propriété (12).

Au cours des 110 dernières années, les mariages des journaliers et des domestiques agricoles sont peu importants mais constants, sauf pendant la dernière décennie où ils n'apparaissent pas. Les mariages des domestiques agricoles sont toujours plus nombreux que ceux des journaliers.

La figure 3 exprime la tendance à l'homogénéité du groupe agricole dans la présentation de son statut professionnel depuis 1870. Elle représente l'évolution décennale du nombre de mariages homosociaux rapporté au nombre total de mariages d'agriculteurs, lorsque le mari et sa femme, ainsi que le père du mari et le père de la femme appartiennent à une catégorie agricole.

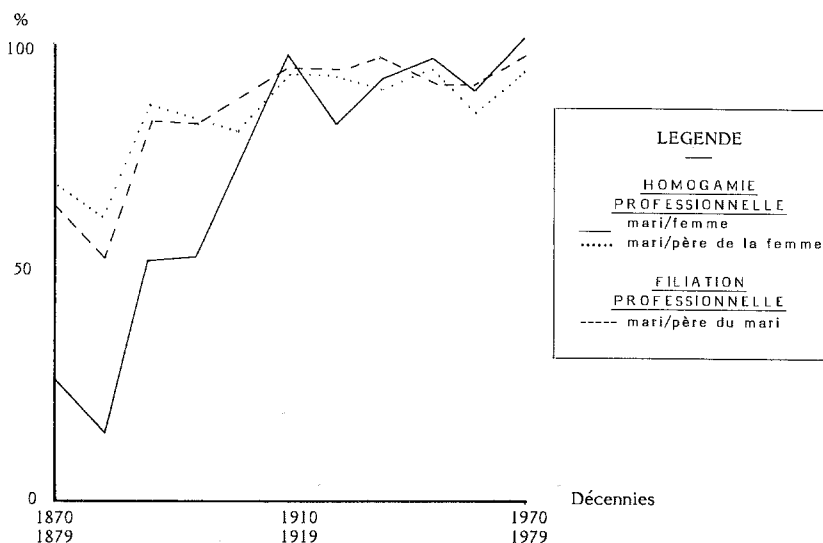


Figure 3 : Evolution décennale du nombre de mariages homosociaux agricoles rapporté au nombre total de mariages d'agriculteurs

(12) Réciproquement, dans les zones de colonat important, les migrations temporaires étaient faibles. Une exception a été observée par Corbin (1975) dans la partie nord-ouest de la Haute-Vienne (cantons du Dorat et de Mézières-sur-Issoire) où un colonat important n'avait pas empêché une émigration temporaire importante de se développer. Ces modes de faire-valoir ne restent pas sans influence sur la structure familiale : le colon, face à la nécessité d'exploiter des domaines souvent importants, avait tendance à maintenir une structure familiale complexe alors que le petit propriétaire a vu une évolution plus rapide vers la famille nucléaire.

3) Répartition des professions des maris entre les différentes communes du canton de Chateauponsac

Le canton de Chateauponsac est divisé administrativement en 6 communes mais cette unité administrative n'implique pas forcément une unité socio-économique (13).

La répartition des professions des maris agriculteurs et travailleurs du bâtiment laisse apparaître quelques disparités. Les communes de St-Sornin-Leulac et de St-Priest-le-Betoux ont le plus grand pourcentage de mariages de propriétaires et aucun mariage de journaliers (tableau 5). Quoique peu nombreux, les mariages de métayers se retrouvent dans toutes les communes du canton.

Les mariages des travailleurs du bâtiment ne se répartissent pas non plus d'une manière uniforme. Dans les communes de Balledent et de St-Priest-le-Betoux, le pourcentage de mariages de maçons est très élevé, alors que dans les communes de St-Sornin-Leulac et de St-Amand-Magnazeix, ce pourcentage, moins important, est compensé par des mariages de paveurs et de tailleurs de pierres. Les mariages de charpentiers sont relativement plus importants à St-Priest-le-Betoux et ceux de scieurs de long à Chateauponsac et à Rancon.

Avant 1914, le rapport entre le nombre de mariages d'agriculteurs et celui de migrants du bâtiment n'était pas le même dans chaque commune.

Balledent, Rancon, et St-Sornin-Leulac ont une fréquence de mariages de migrants supérieure à celle des agriculteurs. Si la répartition des sous-catégories d'agriculteurs, dans les différentes communes du canton, semble plus régulière que celle des sous-catégories de migrants, elle n'en est pas pour autant significative.

$$X_{16}^2 = 56,5 \text{ pour } X_{16}^2 = 104,5 \quad (14)$$

II – COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX ET HIERARCHIE SOCIALE

La coexistence de deux grands groupes d'origine agricole, qui se sont différenciés par l'activité professionnelle, montre la complexité rencontrée pour établir une hiérarchie sociale dans l'ensemble de la communauté agricole. Les critères sociaux doivent dans la mesure du possible, comprendre d'une part la situation de l'individu dans son rapport avec le patrimoine foncier et d'autre part s'il s'agit d'un migrant temporaire (15), son rang dans le métier qu'il occupe et le prestige qui en découle. Ce dernier facteur est très important car il influe fortement sur les structures matrimoniales.

(13) Le canton de Chateauponsac ne comprend plus que cinq communes depuis le 01.01.1973 : la commune de St-Priest-le-Betoux a été rattachée administrativement à celle de St-Sornin-Leulac, mais l'état-civil demeure toujours distinct.

(14) Pour le calcul du chi-carré, nous avons dû regrouper la commune de St-Priest-le-Betoux avec celle de St-Sornin-Leulac et éliminer la catégorie des terrassiers, trop peu représentée.

(15) Bien que travaillant en ville, le migrant appartenant à une famille de petits propriétaires continuera à veiller à la gestion du domaine.

Naître limousin n'implique aucune prédisposition pour les métiers du bâtiment, aussi le jeune migrant devra apprendre au sein d'un groupe composé de travailleurs plus expérimenté que lui ; c'est peu à peu qu'il devra gravir les échelons de la hiérarchie sociale des migrants.

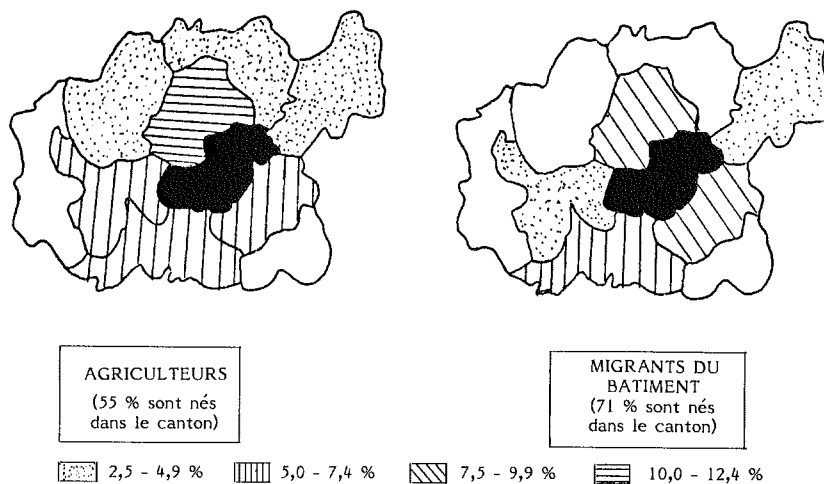


Figure 4 : Cantons de naissance des maris agriculteurs et migrants qui se sont mariés dans le canton de Chateauponsac (1870-1914)

Corbin (1971), a expliqué que les filles préfèrent, en général, épouser des migrants du bâtiment plutôt que des agriculteurs sédentaires, parce qu'ils ont une profession mieux considérée et qu'ils sont en moyenne plus riches. Les relations que le migrant entretient avec ses compagnons de village logeant dans le même « garni » que lui, empêchera que n'éclate le groupe de connaissances villageoises. Le choix d'une épouse, lors du retour au pays, s'en trouvera souvent facilité.

Pour ces raisons, l'aire matrimoniale nécessaire à la recherche du conjoint sera peut-être moins étendue pour les migrants qu'elle risque de l'être pour les agriculteurs sédentaires, puisqu'il semble que les derniers exercent un attrait moins important que les premiers sur les femmes appartenant à un même groupe social. En conséquence, l'agriculteur serait obligé de parcourir une distance géographique plus élevée pour trouver une épouse correspondant à son statut.

1) Origine géographique des époux

Le comportement matrimonial de cette population agricole ne peut être appréhendé sans qu'ait été reconnue l'aire matrimoniale réelle des individus se mariant dans le canton, car ceux-ci n'en sont pas forcément originaires.

Pour la période allant de 1870 à 1914, une différence apparaît entre le groupe des migrants et celui des agriculteurs sédentaires : chez les premiers, le pourcentage des mariages où les deux conjoints sont natifs du canton est de 56 % alors que chez les seconds, le pourcentage n'est que de 40 % (tableau 6).

Pour percevoir l'étendue de l'aire matrimoniale de la population agricole, nous avons choisi de suivre le déplacement du mari. Premièrement, le mariage est uxori-local dans plus de 80 % des cas, et deuxièmement le comportement social du mari (lié à son statut social) nous semble davantage révélateur de la mentalité du monde rural.

Jusqu'en 1914, les agriculteurs ont un comportement moins endogame que celui des migrants.

Si l'on considère l'aire d'attraction des maris, on s'aperçoit que celle-ci est beaucoup plus étendue pour les époux agriculteurs que pour les époux migrants (55 % des agriculteurs qui se marient dans le canton y sont nés, alors qu'ils sont 71 % chez les migrants).

Ainsi l'ouverture sur le monde du groupe des migrants socio-professionnels est contrebalancée, dans son comportement matrimonial, par un repliement de cette communauté sur elle-même.

La densité de population est aussi un facteur important, car se sont les communes les moins peuplées qui présentent l'endogamie la moins élevée (tableau 7).

Ceci exprime, d'une manière générale, la nécessité de rechercher un conjoint à l'extérieur de la commune lorsque le choix local est peu important ; ainsi, l'aire d'attraction des maris est plus importante pour des communes comme Rancon ou St-Amand-Magnazeix que pour la commune de Chateauponsac (cf. figures 5a, 5b, 5c, 5d, 5e, 5f).

Si les agriculteurs présentent, dans leur ensemble, une origine géographique plus éloignée que celle des migrants, ils ne se comportent pas pour autant d'une manière homogène (tableau 8).

a) La catégorie des propriétaires est celle qui se marie le plus sur son lieu de naissance : l'endogamie a pu conserver pour corollaire une homogamie locale.

b) Les maris métayers et journaliers ne sont nés qu'une fois sur trois dans la commune où ils se marient, mais un autre tiers des époux métayers est natif de la première couronne entourant le canton.

c) Les maris domestiques agricoles qui se marient dans le canton y sont encore plus rarement nés (23 %) : ils sont originaires de régions relativement éloignées, extérieures à la couronne de communes qui échangent traditionnellement des conjoints avec le canton de Chateauponsac.

Avant 1914, les propriétaires formaient le groupe résident le plus dans le canton, alors qu'après 1914, ce seront eux qui y résideront le moins. Une plus grande mobilité leur devient nécessaire pour trouver une épouse : les aires de relations sociales et de relations matrimoniales s'agrandissent (16) et les propriétaires doivent accroître la distance géographique pour conserver l'homogamie sociale.

(16) Si l'on rapporte le nombre de maris agriculteurs nés à plus de 5 km des limites cantonales au nombre de maris agriculteurs nés à moins de 5 km des limites cantonales, on peut en déduire un accroissement de la distance géographique entre leur lieu de naissance et leur lieu de mariage (1,17 avant 1914 et 1,23 après).

STRUCTURE SOCIALE ET COMPORTEMENT MATRIMONIAL AGRICOLE

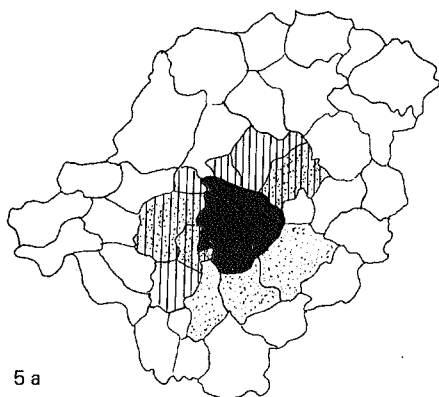
	Agriculteurs	Migrants du bâtiment	Autres professions
Les deux époux sont nés dans une même commune du canton (Même hameau)	24 % (4 %)	33 % (6 %)	20 % (7 %)
Les deux époux sont nés dans le canton	40 %	56 %	31 %
Un des deux époux est né dans la 1ère couronne de communes	25 %	25 %	18 %
Un des deux époux est né hors de la zone d'influence du canton	12 %	14 %	39 %
Les deux époux sont nés hors du canton	13 %	5 %	12 %
Total	100 %	100 %	100 %

Tableau 6 : Endogamie, exogamie et immigration des nouveaux époux suivant la profession du mari (1870-1914)

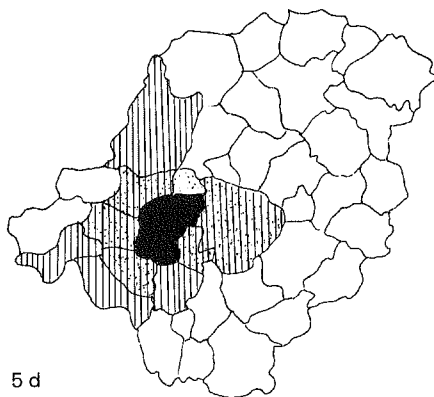
	1870-1914			1915-1979		
	Population communale (1)	Agriculteurs	Ouvriers migrants du bâtiment	Population communale (2)	Agriculteurs	Ouvriers du bâtiment
Naissance						
Chateauponsac	3952	47	59	3225	41	41
Rancon	1872	37	56	1104	27	34
Balledent	691	18	36	425	33	45
St-Sornin-Leulac	1232	38	48	856	45	20
St-Amand-Magn.	1395	42	52	938	42	45
St-Priest-le-Bet.	229	0	23	161	0	0
Canton	9371	55	71	6709	53	53
Résidence						
Chateauponsac	3952	67	70	3225	68	54
Rancon	1872	48	66	1104	57	62
Balledent	691	51	56	425	49	64
St-Sornin-Leulac	1232	57	58	856	61	45
St-Amand-Magn.	1395	62	62	938	58	60
St-Priest-le-Bet.	229	0	0	161	0	0
Canton	9371	74	80	6709	74	72

Tableau 7 : Pourcentage de maris qui sont nés ou qui résident dans leur commune de mariage

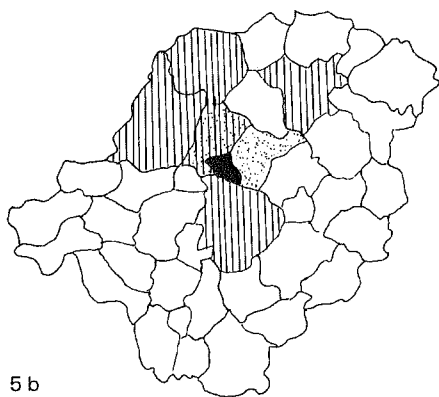
(1) Moyenne des recensements de 1872 à 1911. (2) Moyenne des recensements de 1921 à 1975.



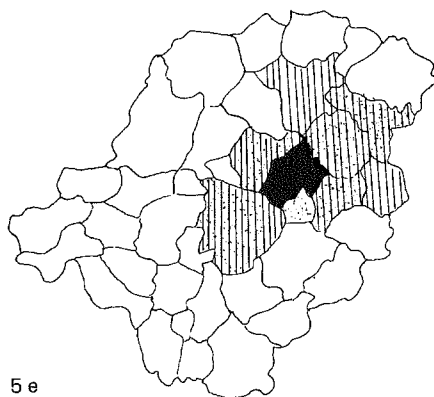
5 a



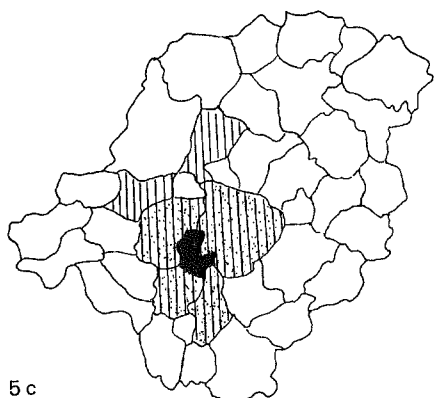
5 d



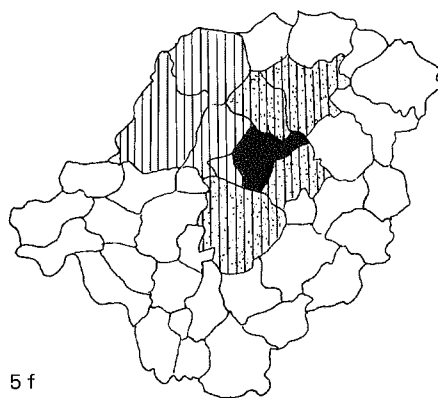
5 b



5 e



5 c



5 f

Figure 5 : Communes de naissance des hommes se mariant (1870-1914) dans les communes suivantes :
 5a : Chateauponsac, 5b : St-Priest-le-Betoux, 5c : Rancon, 5d : Balledent, 5e : St-Amand-Magnazeix
 5f : St-Sornin-Leulac

N.B. : Les communes en hachuré procurent des maris cultivateurs et les communes en pointillé des maris migrants. Ces communes doivent fournir au moins 2,5 % de maris à la commune citée pour être représentées (ceci est commun aux 6 figures).

STRUCTURE SOCIALE ET COMPORTEMENT MATRIMONIAL AGRICOLE

		Propriétaire	Métayer	Journalier	Dom. agricole
Lieu de naissance					
canton	{ av. 1914	73	39	39	23
	{ ap. 1914	73	—	34	28
1ère couronne de communes	{ av. 1914	16	31	08	17
	{ ap. 1914	09	—	05	17
autres communes	{ av. 1914	11	31	53	60
	{ ap. 1914	18	—	41	55
Lieu de résidence					
canton	{ av. 1914	79	67	50	72
	{ ap. 1914	64	—	76	67
1ère couronne de communes	{ av. 1914	17	25	21	22
	{ ap. 1914	18	—	0	23
autres communes	{ av. 1914	04	08	29	06
	{ ap. 1914	18	—	24	10

Tableau 8 : Répartition des lieux de naissance et de résidence des maris appartenant à une catégorie agricole définie et qui se sont mariés dans le canton de Chateauponsac (en %)

	Enfants naturels		Enfants trouvés	
	Epoux	Epouse	Epoux	Epouse
Cultivateurs	33	38	7	5
Propriétaires	7	0	0	0
Métayers	0	0	0	0
Dom. agricoles	106	88	35	27
Journaliers	0	16	16	16
Maçons	49	21	1	1
T. de pierres	0	16	0	0
Paveurs	0	28	0	0
Charpentiers	0	0	0	0
Scieurs de long	23	47	0	0
Terrassiers	125	0	0	0

Tableau 9 : Taux (pour 1 000) d'enfants naturels et d'enfants trouvés, parmi les nouveaux époux, suivant la profession du mari

Par contre, les maris domestiques agricoles, bien que rarement natifs du canton, y résident dans leur grande majorité (72 % des cas).

Cet apport de domestiques agricoles confirme un certain type d'organisation sociale dans l'économie agricole locale, tout du moins pour la période 1870-1914. Le départ des fils de petits propriétaires vers les villes était compensé par un apport de domestiques agricoles venus de régions éloignées. Le migrant pouvait avec son salaire urbain, rétribuer l'ouvrier agricole travaillant à sa place, et payer la « soulte » à ses puînés.

2) Origine sociale des époux

La distance sociale permettant de situer les catégories agricoles les unes par rapport aux autres peut s'établir d'une part, en observant la filiation du statut professionnel entre le père et son fils, et d'autre part, par l'homo ou l'hétérogamie socio-professionnelle entre les époux, le père de la femme et le mari, ou encore entre les pères des deux époux. Ce mode de détermination de la distance sociale demeure assez approximatif dans la mesure où la profession n'est qu'un reflet déformé de la position sociale de l'individu en milieu rural. De plus, les relations sociales villageoises sont fortement conditionnées par les liens de parenté.

La profession des pères de l'époux ou de l'épouse est parfois absente de l'acte de mariage, et ceci pour deux raisons : parce qu'ils sont décédés ou qu'ils ne sont pas connus.

A – Enfants trouvés et enfants naturels

La fréquence des époux « enfants trouvés » ou « enfants naturels » varie selon les catégories agricoles ou migrantes considérées.

Une remarque s'impose : ces deux « origines » n'ont pas la même signification, que ce soit sur le plan social ou génétique. En effet tous les époux originaires de l'assistance publique sont nés ou ont été trouvés à Limoges et par conséquent, présentent une probabilité extrêmement faible d'avoir des ancêtres locaux ; de plus, ils doivent s'intégrer socialement à la communauté villageoise.

Les fréquences les plus élevées d'enfants trouvés se rencontrent chez les domestiques agricoles puis chez les journaliers, et enfin, mais dans une moindre mesure, dans l'important groupe des cultivateurs. Remarquons que les enfants trouvés sont quasiment inexistantes chez les migrants ou leurs épouses (tableau 9).

Pour les enfants naturels, les rapports sociaux avec le reste de la population locale se présentent d'une manière différente. Le père de l'individu n'a pas voulu ou n'a pas pu le reconnaître, mais rien ne nous indique qu'il ne soit pas originaire du même endroit que la mère. Ces enfants naturels sont restés intégrés dans des groupes familiaux et les professions de leurs mères se distribuent de la même manière que celles des épouses.

Au moment du mariage, les mères décédées dominent chez les agriculteurs « enfants naturels », alors que ce sont les mères « sans profession » qui sont davantage représentées chez les migrants, simplement parce que ces derniers, en se mariant plus jeunes que les premiers (moyenne de 27,7 ans contre 27,3 ans), ont encore le plus souvent leur mère en vie.

Parmi les mères célibataires exerçant une profession, ce sont les cultivatrices qui dominent lorsque le fils est cultivateur, et les journalières lorsque le fils est migrant. Une distinction s'opère déjà entre les migrants qui ont une mère journalière, et ceux qui ont un père propriétaire.

B – Filiation socio-professionnelle (père-fils)

Avant 1914, 49 % des fils d'agriculteurs sont eux-mêmes agriculteurs. A l'intérieur du groupe agricole, la filiation du statut professionnel est importante : la diagonale de la matrice présente les fréquences les plus élevées (tableau 11).

Les maçons, les tailleurs de pierres et surtout les paveurs ont davantage de pères propriétaires que les cultivateurs, alors que les terrassiers et les scieurs de long n'ont aucun père propriétaire (tableau 13).

Certains pères d'agriculteurs ont conservé un métier migrant alors que leurs fils travaillent la terre, mais ce phénomène, contraire à la tradition qui semblent prôner l'inverse, est plutôt rare (5 %) (tableau 12).

Après 1914, la filiation professionnelle reflète la situation générale des capacités d'emploi dans le monde agricole : 60 % seulement des fils d'agriculteurs sont eux-mêmes agriculteurs, mais les migrations temporaires n'existant plus, elles ne peuvent compenser le manque d'emplois dans l'agriculture.

C – Homogamie professionnelle entre époux

On peut penser, comme Salitot-Dion (1975) que le premier objectif social du fils est de retrouver le statut et le pouvoir économique que possédait son père. Le mariage peut lui permettre d'atteindre ce but, voire de le dépasser.

L'activité professionnelle de l'épouse, au moment du mariage, nous donne peu de renseignements car celle-ci se déclare souvent « sans profession » (tableau 10). D'ailleurs, plus le mari a un statut professionnel agricole élevé, moins son épouse déclare exercer une activité.

Parmi celles qui déclarent en exercer une, la plus fréquemment rencontrée est celle de servante de ferme.

On s'attendrait à trouver une faible proportion de domestiques agricoles parmi les épouses de propriétaires car la distance sociale dans le monde agricole est importante. Seulement, les maris propriétaires se remarient une fois sur quatre et les conditions sociales du mariage et du remariage ne sont pas les mêmes : dans le premier cas, mariage et établissement doivent coïncider, alors que dans le second, il s'agit surtout de remplacer un individu et on peut épouser quelqu'un de condition moins élevée que la sienne pourvu qu'il soit plus jeune (Segalen, 1981).

Le cinquième des propriétaires qui se remarient, épouse une célibataire « servante de ferme ». L'âge moyen au mariage des propriétaires est de 37,7 ans et celui de leurs épouses est de 26,5 ans ; alors que celui de l'ensemble des agriculteurs est de 26,3 ans et celui des épouses de 22 ans.

Chez les migrants, ce sont les paveurs qui épousent le moins de femmes domestiques agricoles, et les scieurs de long et terrassiers qui en épousent le plus

Prof. de l'épouse	sans profession	active soit :	cultivatrice	propriétaire	journalière	dom. agri.	artisane	ouvrière	divers	sans profession	active soit :	cultivatrice	propriétaire	journalière	dom. agri.	artisane	ouvrière	divers
Prof. de l'époux																		
Cultivateur	85	15	22	0	5	55	18	0	0	67	33	75	1	2	4	6	5	8
Propriétaire	87	13	6	22	11	44	11	0	8	64	36	25	0	0	0	50	0	25
Métayer	62	38	20	0	0	80	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Journalier	50	50	8	0	8	46	23	8	0	77	23	6	0	31	13	6	38	6
Dom. agricole	49	51	5	0	0	67	29	0	0	53	47	0	0	0	71	7	7	14
Total agricul.	82	18	17	2	4	55	19	0	0	67	33	70	0	3	6	6	6	8
Maçon	80	20	9	0	1	41	49	0	0	63	37	16	0	4	7	25	32	19
T. de pierres	83	17	0	0	0	40	60	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paveur	81	19	0	0	33	17	50	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Scieur de long	62	38	0	0	7	53	33	0	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charpentier	91	9	0	0	0	0	67	0	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrassier	50	50	0	0	33	67	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total migrants	80	20	7	0	3	41	48	0	1	63	37	16	0	4	7	25	32	19
1870-1914										1915-1979								

Tableau 10 : Profession de l'épouse
lorsque le mari exerce une activité agricole ou migrante (exprimée en %)

STRUCTURE SOCIALE ET COMPORTEMENT MATRIMONIAL AGRICOLE

Situation du père de l'époux	Profession de l'époux											
	Père inconnu	Père décédé	Prof. père connue soit :	cultiv.	propr.	métay.	journ.	dom. a.	migr. bât.	artisan	ouvrier	divers
Cultivateur	4	25	71	71	12	5	1	1	5	3	0	1
Propriétaire	1	40	59	22	70	0	1	0	2	2	0	2
Métayer	0	31	69	11	0	78	0	0	0	11	0	0
Journalier	0	50	50	0	8	0	50	0	0	25	0	17
Dom. agricole	12	43	45	43	3	3	14	16	5	11	0	5
Total agric.	4	28	68	64	17	5	2	1	5	4	0	2
1870-1914												
Cultivateur	4	15	81	89	1	0	1	0	0	3	4	1
Propriétaire	0	18	82	44	33	11	0	11	0	0	0	0
Métayer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Journalier	3	38	59	17	0	1	39	0	0	9	13	22
Dom. agricole	20	20	60	61	0	6	0	6	0	0	17	11
Total agric.	4	15	81	86	1	1	2	1	0	2	4	2
1915-1979												

Tableau 11 : Professions des pères de maris agriculteurs (en %)

Situation du père de l'épouse	Profession de l'époux											
	Père inconnu	Père décédé	Prof. père connue soit :	cultiv.	propr.	métay.	journ.	dom. a.	migr. bât.	artisan	ouvrier	divers
Cultivateur	4	18	78	66	12	0	2	0	11	6	0	1
Propriétaire	0	22	78	14	64	2	0	0	14	9	0	3
Métayer	0	23	77	40	30	10	0	0	10	10	0	0
Journalier	4	21	75	33	0	11	28	0	22	6	0	0
Dom. agricole	8	28	64	40	2	19	10	2	12	12	0	4
Total Agri.	4	19	77	58	17	4	2	1	11	7	0	1
1870-1914												
Cultivateur	4	21	75	81	2	0	2	0	0	5	7	2
Propriétaire	0	36	64	43	43	0	0	0	0	14	0	0
Métayer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Journalier	3	26	71	36	0	4	25	4	0	17	18	7
Dom. agricole	19	29	62	40	0	13	13	0	0	13	12	13
Total agri.	5	22	73	81	2	1	3	0	0	5	7	3
1915-1979												

Tableau 12 : Professions des pères des épouses d'agriculteurs (en %)

Après 1914, les femmes d'agriculteurs sont plus nombreuses à exercer des professions et celles-ci sont plus diversifiées, mais les 3/4 des épouses demeurent agricultrices. Les domestiques agricoles atteignent une forte fréquence d'homogamie socio-professionnelle (71 %) (17).

D – Homogamie professionnelle entre le mari et le père de sa femme

Le milieu social dont est originaire l'épouse est plus significatif que la profession de cette dernière (Girard, 1964).

Les agriculteurs épousent des filles originaires de leur milieu social. Si les propriétaires et les métayers épousent volontiers des filles « servantes de ferme », ils n'épousent aucune fille de domestiques agricoles ou de journaliers : ils épousent principalement des filles de propriétaires (45 % des servantes de ferme épousées par des propriétaires et des métayers sont des filles de propriétaires).

Ceci implique que les servantes de ferme travaillent souvent sur l'exploitation agricole de leur propre père.

Les migrants et leurs épouses ont le même pourcentage de pères migrants (27 %) et agriculteurs (63 %) (tableaux 13 et 14) et les statuts professionnels agricoles de ces derniers sont assez identiques : à titre d'exemple, ce sont les paveurs, surtout fils de propriétaires, qui épousent le plus de filles de propriétaires.

Ces modes de filiation et d'homogamie socio-professionnelle confirment la hiérarchie sociale telle que nous l'avons déjà décrite chez les agriculteurs et montrent, chez les migrants, une structure socio-professionnelle complexe qui se superpose à celle du groupe agricole : maçons, paveurs, tailleurs de pierre et charpentiers ont des liens importants avec le sommet de la hiérarchie agricole, alors que les terrassiers et les scieurs de long semblent davantage liés au secteur artisanal et aux groupes agricoles les moins élevés socialement (surtout journaliers).

Aucun groupe de migrants ne semble avoir de liens avec le groupe des domestiques agricoles.

E – Evolution de l'homogamie

Durant les 110 dernières années, les mariages homosociaux dominent chez les agriculteurs. Mais l'homogamie demeure-t-elle constante au cours du temps ? Pour mesurer cette variation à l'intérieur du groupe agricole, nous avons employé la méthode décrite par Segalen et Jacquard (1971), qui consiste à encadrer l'ensemble réel des unions contractées dans la population agricole durant chaque décennie par des modèles théoriques : l'un homogame maximum et l'autre panmictique (cf. Crognier supra.). La même méthode a été utilisée pour mesurer l'évolution de la filiation professionnelle entre le père et son fils. La fig. 6 exprime bien la tendance à l'homogénéité socio-professionnelle du groupe agricole entre 1870 et 1979.

La variation de l'Index d'homogamie (tableau 15) semble la plus apte pour refléter la réalité sociale du groupe agricole puisqu'il concerne les professions

(17) Desrosières (1978) a observé pour la France entière un taux de consanguinité plus élevé chez les ouvriers agricoles que chez les agriculteurs exploitants.

STRUCTURE SOCIALE ET COMPORTEMENT MATRIMONIAL AGRICOLE

Situation du père de l'époux	Père inconnu	Père décédé	Prof. père connue soit :	cultiv.	prop.	méta.	journ.	dom. a.	migr. bât.	artisan	ouvrier	divers
Maçon	5	14	81	46	14	2	2	1	25	6	0	5
T. de pierres	0	19	81	36	15	0	0	0	43	4	0	2
Paveur	0	3	97	42	39	0	3	0	16	0	0	0
Sc. de long	3	14	83	29	0	0	3	0	62	6	0	6
Charpentier	0	12	88	30	7	0	3	0	50	6	0	6
Terrassier	17	33	50	33	0	0	0	0	33	0	0	33
Total	4	14	82	44	14	2	2	0	27	4	0	5
1870-1914												
Maçon	5	9	86	47	0	0	6	0	0	4	34	10
T. de pierres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paveur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sc. de long	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charpentier	0	20	80	100	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrassier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	5	10	85	49	0	0	6	0	0	4	34	9
1915-1979												

Tableau 13 : Professions des pères de maris ouvriers du bâtiment (en %)

Situation du père de l'épouse	Père inconnu	Père décédé	Prof. père connue soit :	cultiv.	prop.	méta.	journ.	dom. a.	migr. bât.	artisan	ouvrier	divers
Maçon	2	11	87	44	15	2	2	1	26	8	0	2
T. de pierres	2	24	74	40	14	2	2	0	23	12	0	7
Paveur	3	9	88	35	29	0	0	0	21	14	0	0
Sc. de long	5	11	84	30	6	9	3	0	36	9	0	6
Charpentier	0	12	88	43	20	0	0	0	27	10	0	0
Terrassier	0	33	67	50	0	0	0	0	50	0	0	0
Total	2	12	86	43	15	2	2	1	27	8	0	2
1870-1914												
Maçon	2	15	83	57	2	1	8	2	0	12	10	8
T. de pierres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paveur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sc. de long	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charpentier	0	20	80	100	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrassier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2	16	82	59	1	0	6	2	0	11	10	7
1915-1979												

Tableau 14 : Professions des pères des épouses d'ouvriers du bâtiment (en %)

	Index de filiation	Index d'homogamie		
	mari/père du mari	mari/femme	mari/père de sa femme	père du mari/père de sa femme
1870-1879	0,596	0,810	0,323	0,657
1880-1889	0,675	0,545	0,592	0,707
1890-1899	0,572	0,678	0,985	0,484
1900-1909	0,466	0,530	0,221	0,440
1910-1919	0,711	1,000	0,784	0,780
1920-1929	0,412	0,821	0,233	0,470
1930-1939	0,435	0,989	0,599	0,665
1940-1949	0,630	0,288	0,464	0,470
1950-1959	0,250	0,761	0,989	0,027
1960-1969	1,000	1,000	0,574	1,000
1970-1979	1,000	1,000	1,000	1,000

Tableau 15 : Evolution des index de filiation et d'homogamie dans la population agricole en fonction du statut professionnel déclaré au mariage

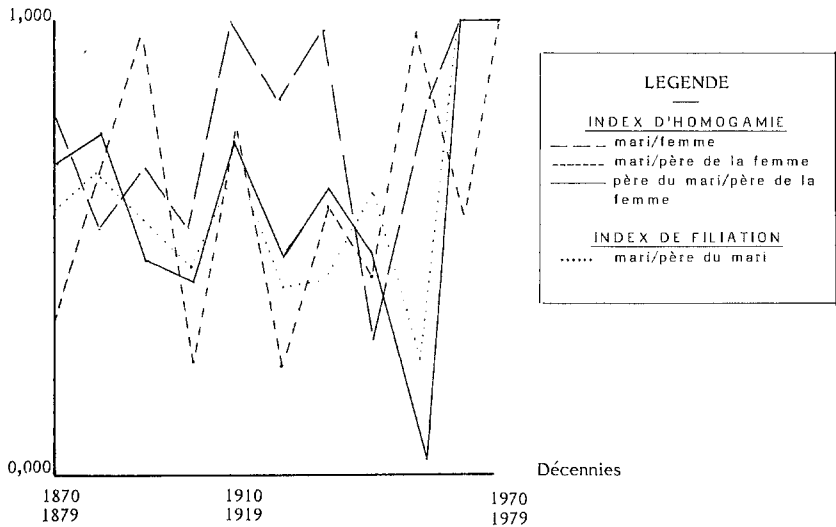


Figure 6

de deux individus appartenant à la même génération (père de l'époux/père de l'épouse). L'Index de filiation et l'Index d'homogamie entre le mari et le père de sa femme rendent bien moins compte de l'homogamie sociale.

L'Index d'homogamie amorce un mouvement vers une hétérogamie sociale à l'intérieur du groupe agricole à la fin du 19ème siècle, mais la guerre de 1914-1918, avec tous les bouleversements socio-démographiques qui en résultent, a eu pour conséquence le renforcement de l'homogamie.

A partir des années 50, l'homogénéité apparente du groupe, due au fait que les agriculteurs se présentent au moment du mariage sous une dénomination plus moderne et plus neutre (cultivateur), ne fait qu'en masquer la diversité sociale.

Si la tendance à une forte homogamie dans le monde agricole a montré, par le passé, une organisation sociale très structurée, l'apparente tendance à la panmixie des dernières décennies exprime, non pas une désorganisation sociale et le retour à une plus grande liberté dans le choix du conjoint, mais une réorganisation de l'économie matrimoniale selon de nouveaux critères.

CONCLUSION

La période de l'entre-deux guerre marque une transition dans le comportement matrimonial de cette population agricole. La rupture avec le modèle endogame traditionnel s'opère peu à peu. La diminution de l'effectif de la population rurale fait qu'aujourd'hui on a de plus en plus tendance à ne plus épouser les gens que l'on connaît trop et à aller chercher un peu plus loin son futur conjoint, selon de nouveaux critères.

Néanmoins, la structure sociale de la population agricole continue à influencer son économie matrimoniale. Parmi les groupes agricoles dépourvus de capital foncier, on aurait pu s'attendre à observer une grande liberté dans le choix du conjoint, mais la pression sociale de la communauté impose des règles de comportements matrimoniaux.

Les catégories jouissant d'un patrimoine foncier pratiquent généralement des mariages homosociaux, vraisemblablement pour contrebalancer les facteurs qui tendent à émietter la propriété : le mariage devient un contrepois à l'héritage. La succession égalitaire, en vigueur dans cette région, ne peut que renforcer la consanguinité des agriculteurs.

*

* *

BIBLIOGRAPHIE

AUGUSTINS G., 1977. « Reproduction sociale et changement social : l'exemple des Baronniees ». *Rev. Franç. Sociol.*, XVIII, 465-484.

AUGUSTINS G., 1982. « Esquisse d'une comparaison des systèmes de perpétuation des groupes domestiques dans les sociétés paysannes européennes ». *Arch. Eur. Sociol.*, XXIII, 39-69.

BARITAUD G., 1968. « Propos sur de vieilles coutumes de la basse marche ». *Bull. Soc. Ethn. Limous. Marche*, 29, 57-68.

BENOIST J., 1976. « Pour une sociologie des barrières génétiques » dans *L'étude des isolats - Espoirs et limites*. Paris, A.A.I.L.F. - E.P.H.E. - I.N.E.D., pp. 37-42.

BOUET G., 1977. *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*. Thèse de doctorat d'état, Université Bordeaux-III, 669 p.

BOURDIEU P., 1972. « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction ». *Annales E.S.C.*, 27, 1105-1127.

BOURGOIS-PICHAT J., 1946. « Le mariage, coutume saisonnière ». *Population*, 2, 623-642.

BOURGOIN-VU TIEN KHAN J., « Quelques aspects de l'histoire génétique de quatre villages pyrénéens depuis 1740 ». *Population*, 28, 633-659.

CALOT G., et DEVILLE J.-C., 1971. « Nuptialité et fécondité selon le milieu socio-culturel ». *Econ. et Stat.*, 27, 3-42.

CARRON M.-A., 1965. « Prélude à l'exode rural en France : les migrations anciennes des travailleurs creusois ». *Rev. Hist. Eco. Soc.*, 289-320.

CHATELAIN A., 1967. « Les migrations temporaires françaises au 19ème siècle ». *Ann. Dém. Hist.*, 9-27.

CORBIN A., 1971. « Migrations temporaires et société rurale au 19ème siècle ». *Rev. Historiques*, 2, 293-334.

CORBIN A., 1975. *Archaïsme et modernité en limousin au 19ème siècle ; T. I : la rigidité des structures économiques, sociales et mentales*. Paris, M. Rivière, 693 p.

DESROSIERES A., 1978. « Marché matrimonial et structure des classes sociales ». *Actes Rech. Scienc. Soc.*, 20-21, 97-108.

DUPAQUIER J., 1967. « Problèmes de la codification socio-professionnelle » dans *L'histoire sociale - Sources et méthodes*, Paris, P.U.F., pp. 157-181.

GIRARD A., 1964. *Le choix du conjoint*. Paris, - I.N.E.D., cahier n° 44, 201 p.

GOMILA J., et GUYON L., 1969. « Etude comparative de petites communautés rurales - Méthodes et premiers résultats à propos de la consanguinité à Bois-Vert (Québec) ». *Population*, 19, 1127-1158.

GOURSAUD A., 1976. *La société rurale traditionnelle en Limousin ; T. I*. Paris, Maisonneuve et Larose, 285 p.

HARRISON G.-A., KUCHEMANN C.-F., HIORNS R.-W. and CARRIVICK P.-J., 1974. « Social mobility, assortative marriage and their interrelationships with marital distance and age in Oxford city ». *Ann. Hum. Biol.*, 1, 211-223.

HENRY L., 1968. « Problèmes de la nuptialité - Considérations de méthode ». *Population*, 18, 835-844.

I.N.S.E.E., 1962. *Recensement de la population du canton de Chateauponsac*. 24 feuillets mécanographiques.

JOLAS T., et ZONABEND F., 1970. « Cousinage, voisinage » dans *Echanges et communications - Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss*. Paris-La Haye, Mouton, pp. 169-180.

KUCHEMANN C.-F., HARRISON G.-A., HIORNS R.-W. and CARRIVICK P.-J., 1974. « Social class and marital distance in Oxford city ». *Ann. Hum. Biol.*, 1, 13-27.

LAMAISON P., 1979. « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan (1650-1830) ». *Annales E.S.C.*, XXXIV, 721-743.

LASKER G., 1960. « Migration, isolation and ongoing human evolution ». *Hum. Biol.*, 32, 80-88.

LEROY LADURIE E., 1978. « Homme-animal, nature-culture, les problèmes de l'équilibre démographique » dans *L'unité de l'homme ; T. III : Pour une anthropologie fondamentale*. Paris, Seuil, pp. 87-128.

MENDELS F., 1978. « La composition du ménage paysan en France au 19^{ème} siècle : une analyse économique du mode de production domestique ». *Annales E.S.C.*, XXXIII, 780-802.

MOREL A., 1972. « L'espace social d'un village picard ». *Etudes Rurales*, 45, 62-80.

PEYRONNET J.-C., 1975. « Famille élargie ou famille nucléaire ? L'exemple du Limousin au début du 19^{ème} siècle ». *Revue Hist. Mod. Comt.*, XXII, 568-582.

PRESSAT R., 1961. *L'analyse démographique*. Paris, P.U.F., 402 p.

PRIVAL M., 1979. Les migrants de travail d'Auvergne et du Limousin au 20^{ème} siècle. Clermont-Ferrand - Institut d'Etudes du Massif Central, 317 p.

ROUSSEL L., 1975. *Le mariage dans la société française*. Paris, I.N.E.D., cahier n° 73, 407 p.

SALITOT-DION M., 1975. « Rôle du mariage dans l'accumulation des patrimoines chez les agriculteurs ». *Rev. Franç. Sociol.*, XVI, 59-78.

SEGALEN M., et JACQUARD A., 1971. « Choix du conjoint et homogamie ». *Population*, 21, 487-498.

SEGALEN M., 1981. *Sociologie de la famille*. Paris, A. Colin, 288 p.

SEGALEN M., 1981b. « Mentalité populaire et remariage en Europe occidentale » in *Marriage et remariage in populations of the past*. ed. by DUPAQUIER J., and al. London, Academic Press, pp. 67-77.

SHORTER E., 1977. *Naissance de la famille moderne*. Paris, Seuil, 379 p.

SUTTER J., 1968. « Facteurs d'endogamie et de consanguinité ». *Population*, 18, 303-324.

VARAGNAC A., 1948. *Civilisations traditionnelles et genres de vie*. Paris, A. Michel, 402 p.

VELTIER A., et LAMOTHE M.-J., 1976. *Le livre de l'outil. T. I*. Paris, Hier et Demain, 218 p.

WEINER J.-S., 1966. « The biology of social man ». *Jour. Roy. Anthr. Ins.*, 94, 231-240.

ANNEXE

ANNEXE

1 – Codage des divers types de mariage

- 1 : premier mariage pour chacun des époux
- 2 : remariage après veuvage des deux époux
- 3 : mariage dans lequel l'un des époux est veuf, l'autre se mariant pour la première fois
- 4 : mariage entre deux conjoints divorcés d'une union précédente
- 5 : mariage entre deux individus dont l'un est divorcé d'une union précédente, l'autre se mariant pour la première fois
- 6 : mariage entre veuf et divorcé
- 7 : mariage dans lequel un des époux s'est trouvé plusieurs fois veuf
- 8 : mariage entre époux plusieurs fois veufs

ANNEXE

2 – Codage des lieux géographiques

Canton de Chateauponsac :

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| 1 : commune de Chateauponsac | 4 : commune de St-Priest-le-Betoux |
| 2 : commune de Balledent | 5 : commune de St-Sornin-Leulac |
| 3 : commune de Rancon | 6 : commune de St-Amand-Magnazeix |

Communes de la 1ère couronne :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| 7 : Roussac | 14 : Arnac-la-Poste |
| 8 : St-Junien-les-Combes | 15 : St-Maurice-la-Souterraine |
| 9 : Blanzac | 16 : Fromental |
| 10 : Droux | 17 : Morterolles |
| 11 : Villefavard | 18 : Bessines |
| 12 : Dompierre-les-Eglises | 19 : St-Pardoux |
| 13 : St-Hilaire-la-Treille | 20 : St-Symphorien-sur-Couze |

Communes de la 2ème couronne :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 21 : Le Buis | 31 : St-Sulpice-les-Feuilles |
| 22 : Nantiat | 32 : Vareilles |
| 23 : Berneuil | 33 : La Souterraine |
| 24 : Bellac | 34 : St-Pierre-de-Fursac |
| 25 : Peyrat-de-Bellac | 35 : Folles |
| 26 : St-Ouen-sur-Gartempe | 36 : Bersac-sur-Rivalier |
| 27 : Le Dorat | 37 : Razès |
| 28 : Magnac-Laval | 38 : Compreignac |
| 29 : St-Léger-Magnazeix | 39 : Thouron |
| 30 : Mailhac | |

Communes restantes des cantons voisins :

- | | |
|------------------------------------|--|
| 40 : communes du canton de Nantiat | 43 : communes du canton de St-Sulpice-les-Feuilles |
| 41 : communes du canton de Bellac | 44 : communes du canton de la Souterraine |
| 42 : communes du canton du Dorat | |

Cantons voisins :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| 45 : canton de Nieul | 49 : canton de Grand-Bourg |
| 46 : canton de St-Junien | 50 : canton de Laurière |
| 47 : canton de Mézières-sur-Issoire | 51 : canton d'Ambazac |
| 48 : canton de Dun-le-Palestel | |

Autres lieux :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| 52 : Limoges | 59 : région parisienne |
| 53 : reste de la Haute-Vienne | 60 : région bordelaise |
| 54 : Charente | 61 : Charente-Maritime |
| 55 : Vienne | 62 : Normandie |
| 56 : Indre | 63 : autres départements |
| 57 : reste de la Creuse | 64 : étranger |
| 58 : Corrèze | |

3 – Typologie des lieux de naissance et de résidence

A – Un des époux au moins est né/habite le canton de Chateauponsac

a) Les deux époux sont nés/habitent dans la même commune :

- 1 – mariage intra-hameau
- 2 – mariage de hameau à hameau
- 3 – mariage de bourg à hameau
- 35 – non précisé

b) Les deux époux sont nés/habitent dans des communes différentes du canton de Chateauponsac :

- 4 – mariage de hameau à hameau
- 5 – mariage de bourg à hameau
- 6 – mariage de bourg à bourg
- 36 – non précisé

c) Un des époux est né/habite une commune de la 1ère couronne

- 7 – mariage de hameau à hameau
- 8 – mariage de bourg à hameau
- 9 – mariage de bourg à bourg
- 37 – non précisé

d) Un des époux est né/habite une commune de la 2ème couronne :

- 10 – mariage de hameau à hameau
- 11 – mariage de bourg à hameau
- 12 – mariage de bourg à bourg
- 38 – non précisé

e) Un des époux est né/habite dans un des cantons voisins :

- 13 – mariage de hameau à hameau
- 14 – mariage de bourg à hameau
- 15 – mariage de bourg à bourg
- 16 – non précisé

f) Un des époux est né/habite dans un rayon inférieur à 50 km	17
g) Un des époux est né/habite dans un département limitrophe (y compris le reste du département de la Haute-Vienne)	18
h) Un des époux est né/habite la région parisienne	19
i) Un des époux est né/habite la région bordelaise	20
j) Un des époux est né/habite en Charente-Maritime	21
en Normandie	22
autre région de France	23
étranger	24

B – Les deux époux ne sont pas nés ou n’habitent pas le canton de Chateauponsac

- 25 – mariage intra-hameau
- 26 – mariage de hameau à hameau
- 27 – mariage de bourg à hameau
- 28 – mariage intra-communal
- 29 – mariage intra-cantonal
- 30 – mariage inter-cantonal
- 31 – mariage intra-départemental
- 32 – mariage inter-départemental
- 33 – mariage entre français métropolitain et autre
- 34 – mariage dans lequel aucun des époux n’est français métropolitain

ANNEXE

4 – Codage des professions

A – Agriculture

- 1 – exploitant, cultivateur, agriculteur, éleveur
- 2 – propriétaire
- 3 – propriétaire-cultivateur
- 4 – métayer, colon
- 5 – domestique, ouvrier agricole
- 6 – berger
- 7 – journalier
- 8 – aide-familial
- 9 – exploitant forestier
- 10 – bûcheron
- 11 – laboureur
- 83 – fermier
- 88 – agent technique agricole, conseiller agricole

B – Commerce

- 12 – boulanger, pâtissier
- 13 – boucher, charcutier, marchand-boucher
- 14 – restaurateur, cafetier, hôtelier
- 15 – coiffeur, perruquier
- 16 – épicier
- 17 – horloger
- 18 – teinturier
- 19 – charbonnier

- 20 – marchand de porcs, de brebis, de chevaux
- 21 – négociant, commerçant
- 22 – marchand de tissus, marchand-tailleur, marchand d'habits
- 23 – représentant

C – Ouvriers

- 24 – chauffeur, conducteur d'engins
- 25 – manœuvre, ouvrier non qualifié, agent de travaux
- 26 – mineur, carrier
- 27 – mécanicien
- 28 – mécanicienne en confection
- 29 – ouvrier spécialisé, ajusteur, soudeur, fraiseur, tourneur
- 30 – carrossier, tolier (usine)
- 31 – chaudronnier
- 32 – cimentier
- 33 – terrassier
- 34 – magasinier
- 35 – cuisinier
- 36 – agent de maîtrise, contremaître, chef d'atelier
- 37 – cantonnier

D – Employés

- 38 – agent de l'état, employé S.N.C.F.
- 39 – employé de commerce
- 40 – employé de bureau
- 41 – employé

ANNEXE

E – Cadres et professions libérales

- 42 – médecin, pharmacien, dentiste, vétérinaire, notaire, magistrat
- 43 – professeur, directeur d'école, instituteur
- 44 – cadre supérieur
- 45 – cadre moyen
- 46 – entrepreneur, patron de l'industrie

F – Artisanat

- 47 – tisserand, tailleur d'habits, fabricant de tissus, filateur
- 48 – menuisier, charpentier, ébéniste
- 49 – tapissier, bourrelier
- 50 – charron, forgeron, maréchal-ferrant, ferblantier, cloutier, étameur
- 51 – meunier, huilier, brasseur, fournisseur, papetier
- 52 – électricien, plombier, serrurier, monteur en chauffage
- 53 – mécanicien-garagiste
- 54 – peintre, plâtrier, carreleur, carroyeur, plafonneur, couvreur
- 55 – photographe
- 56 – cordonnier, sabotier
- 57 – tonnelier
- 58 – tuilier
- 59 – scieur de long
- 60 – modiste, couturière
- 61 – maçon
- 62 – tailleur de pierres
- 63 – paveur

64 – lisseuse, lingère

65 – artisan

G – Divers

66 – retraité, pensionné

67 – sans profession

68 – étudiant

69 – soldat

70 – sous-officier, gendarme

71 – officier

72 – forain

73 – jardinier, horticulteur

74 – pasteur, sacristain

75 – infirmière, assistante sociale, sage-femme, kinésithérapeute

76 – artiste

77 – gardienne d'enfants, nourrice

78 – gens de maison

79 – mendiant, indigent

H – Double professions

80 – maçon-proprétaire

81 – maçon-cultivateur

82 – autres doubles professions

Professions exceptionnellement rencontrées, codées ultérieurement :

84 – tanneur, corroyeur

ANNEXE

85 – voiturier, charretier

86 – libraire

87 – sapeur pompier

89 – chiffonnier

90 – receveur-buraliste

91 – fumiste

92 – porcelainier

93 – régisseur

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE L'ENQUETE (<i>par E. Crognier</i>)	5
première partie	
ATTITUDES MATRIMONIALES, CHANGEMENTS SOCIAUX ET BIOLOGIQUES (<i>par E. Crognier</i>)	
I - Les mariages et l'espace géographique	15
1. endogamie communale, endogamie cantonale	15
2. le cercle de mariage, ses variations d'envergure	19
3. le rôle du voisinage dans la distribution des unions	22
4. les mariages en fonction de la distance	26
II - Les mariages et l'espace social	31
1. les emplois déclarés au mariage	31
2. les épouses déclarées sans profession	37
3. la mesure de l'homogamie socio-professionnelle	39
4. l'homogamie socio-professionnelle des époux	40
5. l'homogamie sociale entre l'époux et le père de l'épouse	44
6. l'homogamie sociale mesurée par les professions des pères des époux	46
III- Catégories socio-professionnelles et migrations matrimoniales	48
IV - Les attitudes matrimoniales et la structure génétique de la population	55
1. les modifications des coefficients de consanguinité de 1870 à 1979	57
2. coefficient moyen de consanguinité et catégories socio-professionnelles	62
Conclusion	68
Bibliographie	69
	137

deuxième partie

DIVERSITÉ DES EMPLACEMENTS HUMAINS ET COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX (*par D. Bley*)

Introduction	75
I - Les mariages de la population des hameaux	78
1. le rôle des barrières	78
2. endogamie et exogamie	80
II - Les mariages de la population des bourgs	83
1. les cercles de mariage et leur évolution	83
2. la notion de voisinage	87
3. les directions préférentielles d'unions	90
Conclusion	92
Bibliographie	93

troisième partie

L'INFLUENCE DE LA STRUCTURE SOCIALE SUR LE COMPORTEMENT MATRIMONIAL D'UNE POPULATION AGRICOLE (*par G. Boetsch*)

Introduction	97
I - La population agricole et sa nuptialité	97
1. définir la population agricole	97
2. l'évolution de la nuptialité de la population agricole depuis 1870	103
II - Comportements matrimoniaux et hiérarchie sociale	108
1. origine géographique des époux	109
2. origine sociale des époux	114
Conclusion	121
Bibliographie	122

Annexes

1. Codage des divers types de mariage	127
2. Codage des lieux géographiques	128
3. Typologie des lieux de naissance et de résidence	130
4. Codage des professions	132

Lorsque les anthropologues parlent des populations rurales et de leur histoire, ils emploient fréquemment le terme d'*isolat*. L'*isolat*, c'est une image qui évoque un groupe fermé sur lui-même, au sein duquel ses jeunes se marient et disposant de références coutumières et sociales qui lui sont propres.

Il est fréquent, bien qu'en partie erroné, de décrire les sociétés paysannes européennes jusqu'au début du XX^e siècle, comme des sortes d'*isolats*. L'individu naît, grandit, se marie, a des enfants, travaille et meurt au sein d'un milieu familial où tous lui sont connus, où, entre membres de la société paysanne, existe un ordre très finement établi des rapports sociaux.

Nous savons qu'en France tout au moins, ces sociétés ont aujourd'hui disparu. La pression sans cesse croissante exercée sur elles par le monde industriel, a fini par en rompre le délicat équilibre. Restent des populations rurales... Mais de quelle nature ? Comment «l'ouverture des isolats» s'est-elle traduite, à la fois dans la biologie des hommes et dans leur vie collective ?

L'étude des modifications apportées aux coutumes matrimoniales permet de reconstituer quelques aspects de cette histoire car, à un moment donné, le mariage reflète l'organisation sociale et détermine la reproduction biologique et démographique du groupe. C'est en cela qu'il constitue un outil fondamental pour l'étude des sociétés humaines.